

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du mardi 29 novembre 1994

Plenaire vergadering
van dinsdag 29 november 1994

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

| | Pages |
|--|-------|
| EXCUSEE | 113 |
| COMMUNICATIONS AU CONSEIL: | |
| Cour d'arbitrage | 113 |
| Délibérations budgétaires | 113 |
| ORDRE DES TRAVAUX | 113 |
| PROJETS D'ORDONNANCE: | |
| Projet d'ordonnance contenant le second feuillet ajustant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1994 (n ^{os} A-334/1 et 2-1994/1995) | 114 |
| Projet d'ordonnance contenant le second feuillet ajustant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgé- taire 1994 (n ^{os} A-335/1 et 2-1994/1995) | 114 |
| Deuxième ajustement du budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgé- taire 1994 (n ^{os} A-336/1 et 2-1994/1995) | 114 |
| Projet de règlement contenant le second feuillet ajus- tant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgé- taire 1994 (n ^{os} A-337/1 et 2-1994/1995) | 114 |
| Projet de règlement contenant le deuxième ajustement du budget général des Dépenses de l'Aggloméra- tion de Bruxelles pour l'année budgétaire 1994 (n ^{os} A-338/1 et 2-1994/1995) | 114 |
| Deuxième ajustement du budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgé- taire 1994 (n ^{os} A-339/1 et 2-1994/1995) | 114 |
| Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995 (n ^{os} A-325/1 et 2-1993/ 1994) | 114 |

| | Blz. |
|--|------|
| VERONTSCHULDIGD | 113 |
| MEDEDELINGEN AAN DE RAAD: | |
| Arbitragehof | 113 |
| Begrotingsberaadslagingen | 113 |
| REGELING VAN WERKZAAMHEDEN | 113 |
| ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE: | |
| Ontwerp van ordonnantie houdende het tweede aanpas- singsblad van de Middelenbegroting van het Brus- sels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-334/1 en 2-1994/1995) | 114 |
| Ontwerp van ordonnantie houdende het tweede aanpas- singsblad van de Algemene Uitgabenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begro- tingsjaar 1994 (nrs. A-335/1 en 2-1994/1995) | 114 |
| Tweede aanpassing van de administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-336/1 en 2-1994/1995) | 114 |
| Ontwerp van verordening houdende het tweede aanpassingsblad van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-337/1 en 2-1994/1995) | 114 |
| Ontwerp van verordening houdende het tweede aanpassingsblad van de Algemene Uitgabenbe- groting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1994 (nrs. A-338/1 en 2-1994/1995) | 114 |
| Tweede aanpassing van de administratieve begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotings- jaar 1994 (nrs. A-339/1 en 2-1994/1995) | 114 |
| Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbe- groting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-325/1 en 2- 1993/1994) | 114 |

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
 Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

| | Pages | | Blz. |
|---|-------|---|------|
| Projet d'ordonnance contenant le budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995 (nos A-330/1 et 2-1994/1995) | 114 | Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-330/1 en 2-1994/1995) | 114 |
| Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1995 (nos A-331/1 et 2-1994/1995) | 114 | Administratieve begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-331/1 en 2-1994/1995) | 114 |
| Projet de règlement contenant le budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1995 (nos A-327/1 et 2-1993/1994) | 114 | Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-327/1 en 2-1993/1994) | 115 |
| Projet de règlement contenant le budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1995 (nos A-326/1 et 2-1993/1994) | 114 | Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1995 (nrs. A-326/1 en 2-1993/1994) | 115 |
| INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS : | | AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES : | |
| — De M. Eric André à M. Rufin Grijp, Ministre de l'Economie, concernant « l'inertie du Gouvernement régional face à la problématique de délocalisation d'entreprises » | 114 | — Van de heer Eric André tot de heer Rufin Grijp, Minister belast met Economie, betreffende « de besluiteloosheid van de Hoofdstedelijke Regering in verband met de problematiek van de verhuizing van ondernemingen » | 115 |
| — De M. Alain Zenner à M. Rufin Grijp, Ministre de l'Economie, concernant « l'inertie du Gouvernement régional face à la problématique de délocalisation d'entreprises » | 114 | — Van de heer Alain Zenner tot de heer Rufin Grijp, Minister belast met Economie, betreffende « de besluiteloosheid van de Hoofdstedelijke Regering in verband met de problematiek van de verhuizing van ondernemingen » | 115 |
| — De M. Alain Adriaens à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le bilan en matière de politique de l'énergie » | 114 | — Van de heer Alain Adriaens tot de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe betrekkingen, betreffende « de balans inzake energiebeleid » | 115 |
| — De M. Serge de Patoul à M. Vic Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « le déséquilibre et l'incohérence de la politique scientifique bruxelloise » | 114 | — Van de heer Serge de Patoul tot de heer Vic Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe betrekkingen, betreffende « het onevenwichtig en incoherent Brussels wetenschappelijk beleid » | 115 |
| Discussion générale conjointe des projets d'ordonnance, des projets de règlement, des budgets administratifs et des interpellations jointes aux budgets. — <i>Orateurs</i> : M. Rens, rapporteur, MM. André, Moureaux, Debry, Cornelissen, Monteyne, Mme Willame-Boonen, MM. Delathouwer, Guillaume, de Marcken de Merken | 114 | Samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie, de ontwerpen van verordening, de administratieve begrotingen en van de aan de begrotingen toegevoegde interpellaties. — <i>Sprekers</i> : de heer Rens, rapporteur, de heren André, Moureaux, Debry, Cornelissen, Monteyne, mevrouw Willame-Boonen, de heren Delathouwer, Guillaume, de Marcken de Merken | 115 |

PRESIDENCE DE M. EDOUARD POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER EDOUARD POULLET, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 30.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 30.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mardi 29 novembre 1994.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van dinsdag 29 november 1994 voor geopend.

EXCUSEE — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — A prié d'excuser son absence: Mme Evelyne Dery.

Verontschuldigt zich voor haar afwezigheid: mevrouw Evelyne Dery.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

Cour d'arbitrage

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Arbitragehof

M. le Président. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

Délibérations budgétaires

Begrotingsberaadslagingen

M. le Président. — Divers arrêtés ministériels ont été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Ils figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene Ministeriële besluiten worden door de Regering aan de Raad overgezonden.

Zij zullen in het *Beknopt Verslag* en in het *Volledig Verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — L'arrêté ministériel du 19 octobre 1994 modifiant le budget administratif ajusté 1994 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 04 de la division 11 doit être soumis pour approbation au Conseil en vertu de l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat.

Het Ministerieel besluit van 19 oktober 1994 tot wijziging van de aangepaste administratieve begroting 1994 door overdracht van kredieten tussen basisallocaties van programma 04 van afdeling 11 behoeft, krachtens artikel 15 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit, de goedkeuring van de Raad.

En effet, la modification proposée par cet arrêté porte à la fois sur un montant supérieur à 5 millions de francs et sur plus de 15 pour cent des allocations de base concernées. Le Conseil dispose d'un délai de 15 jours suivant la transmission du document pour se prononcer sur la conformité de la modification proposée avec le contenu et les objectifs du deuxième ajustement du Budget général des Dépenses 1994.

De wijziging die bij dit besluit wordt voorgesteld heeft betrekking op tegelijk een bedrag van meer dan 5 miljoen frank en meer dan 15 procent van de basisallocaties in kwestie. De Raad beschikt over een termijn van 15 dagen om uit te maken of de voorgestelde wijziging in overeenstemming is met de inhoud en de doelstellingen van de tweede aanpassing bij de Algemene Uitgavenbegroting 1994.

La Commission des Finances s'est réunie ce jour pour examiner cet arrêté ministériel qui requiert l'adoption d'une motion de conformité conformément à l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat.

De Commissie voor de Financiën heeft vandaag vergaderd om dit Ministerieel besluit te onderzoeken waarvoor krachtens artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit een motie van conformiteit moet aangenomen worden.

Je vous propose dès lors de compléter l'ordre du jour par la discussion et le vote de la proposition de motion concernant cet arrêté.

Ik stel u voor de bespreking en de stemming over de door de Commissie voor de Financiën opgestelde voorstel van motie op de agenda in te schrijven.

Pas d'observation ?

Geen bezwaar ?

Il en sera ainsi.

Aldus wordt besloten.

La discussion aura lieu demain.

De bespreking zal morgen plaatshebben.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1994

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1995

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS

INTERPELLATION DE M. ERIC ANDRE A M. RUFIN GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, CONCERNANT «L'INERTIE DU GOUVERNEMENT REGIONAL FACE A LA PROBLEMATIQUE DE DELOCALISATION D'ENTREPRISES»

INTERPELLATION JOINTE DE M. ALAIN ZENNER CONCERNANT «L'INERTIE DU GOUVERNEMENT REGIONAL FACE A LA PROBLEMATIQUE DE DELOCALISATION D'ENTREPRISES»

INTERPELLATION DE M. ALAIN ADRIAENS A M. VIC ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE BILAN EN MATIERE DE POLITIQUE DE L'ENERGIE»

INTERPELLATION DE M. SERGE DE PATOUL A M. VIC ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LE DESEQUILIBRE ET L'INCOHERENCE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE BRUXELLOISE»

Discussion générale conjointe des projets d'ordonnance, des projets de règlement, des budgets administratifs et des interpellations jointes aux budgets

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE HET TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE HET TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

TWEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE HET TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE HET TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

TWEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1994

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE
MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE
BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1995**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE
ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AG-
GLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1995**

**AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTER-
PELLATIES**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ERIC ANDRE TOT
DE HEER RUFIN GRIJP, MINISTER BELAST MET
ECONOMIE, BETREFFENDE «DE BESLUITELOOS-
HEID VAN DE HOOFDSTEDELIJKE REGERING IN
VERBAND MET DE PROBLEMATIEK VAN DE
VERHUIZING VAN ONDERNEMINGEN»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER
ALAIN ZENNER BETREFFENDE «DE BESLUITE-
LOOSHEID VAN DE HOOFDSTEDELIJKE REGE-
RING IN VERBAND MET DE PROBLEMATIEK VAN
DE VERHUIZING VAN ONDERNEMINGEN»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS
TOT DE HEER VIC ANCIAUX, STAATSSECRE-
TARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST
MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT
EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE
«DE BALANS INZAKE ENERGIEBELEID»**

**INTERPELLATIE VAN DE HEER SERGE DE PATOUL
TOT DE HEER VIC ANCIAUX, STAATSSECRE-
TARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST
MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT
EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE
«HET ONEVENWICHTIG EN INCOHERENT BRUS-
SELS WETENSCHAPPELIJK BELEID»**

*Samengevoegde algemene bespreking
van de ontwerpen van ordonnantie,
de ontwerpen van verordening,
de administratieve begrotingen en van de
aan de begrotingen toegevoegde interpellaties*

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement tels qu'adoptés par la commission et des interpellations jointes.

Dames en Heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en van verordening zoals door de commissie aangenomen, en van de toegevoegde interpellaties.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Rens, Rapporteur.

M. Victor Rens, Rapporteur. — Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Chers Collègues, la Commission des

Finances m'a fait l'honneur de me désigner comme rapporteur pour l'ajustement budgétaire 1994 et le budget 1995.

Il est heureux que le quorum ne soit pas requis pour l'audition d'un rapport, nous connaîtrions sinon un petit problème.

D'emblée, je vous dirai que c'est la première fois que nous aurons rencontré autant de difficultés à mener à bien notre tâche.

J'ai également été désigné comme rapporteur en ce qui concerne la conformité de l'arrêté modifiant le budget ajusté 1994. Cette difficulté découle probablement d'une atmosphère troublée par les élections communales, par le fait que cette année 1995 est une période non prévue à notre calendrier de 1989 et qu'il est difficile de travailler sans prendre en compte l'avenir de notre Conseil après l'échéance de notre mandat et la mise en place de nos successeurs.

Je me dois donc de rendre hommage aux différents ministres et à leurs collaborateurs qui se sont efforcés de nous fournir toutes les explications concernant ce budget, même si leurs réponses ne sont pas toujours celles souhaitées par certains commissaires. Il me faut remercier les services du Conseil sans qui ce rapport ne pourrait se faire et bien sûr mes collègues des commissions permanentes qui par leurs rapports intermédiaires m'ont facilité la tâche.

Je considère, Monsieur le Président, avoir devant moi deux catégories de conseillers, ceux qui ont participé aux travaux de la commission et qui ont déjà trouvé réponse à leurs interrogations et préparé leurs interpellations sur le sujet et les autres, ceux qui aimeraient se voir présenter ce que j'appellerai une synthèse de nos travaux leur permettant d'appréhender les lignes de force de ce budget.

Si je devais, Monsieur le Président, donner lecture de l'ensemble des documents et des différentes annexes, il vous faudrait, vous, les membres présents et les journalistes m'écouter pendant près de cinq heures. (*Signe d'assentiment de M. le ministre.*)

Vous semblez disposé à m'entendre pendant cinq heures, Monsieur le ministre. Peut-être est-ce pour décourager les autres ?

Cela serait, me semble-t-il, fallacieux et pourrait nuire à la qualité des débats qui suivront cet exposé.

Le deuxième ajustement prévu pour 1994 est moins important que le premier.

En effet, 300 millions de crédits supplémentaires sont demandés.

Il s'agit pour plus de la moitié de couvrir des dépenses des années précédentes.

Compensation intégrale par une réduction d'autorisation d'emprunts (120 millions) et par une réduction de crédits pour un montant de 180 millions.

Les recettes ont été réévaluées (moins 551 millions) ce qui est compensé par des revenus (900 millions) à perception retardée en 1995 et non pris en compte dans l'équilibre budgétaire 1995.

La Cour des comptes dans son avis regrette d'avoir dû examiner cet ajustement sur la base des seuls projets d'ordonnance budgétaire et le délai extrêmement court qui lui a été accordé.

Elle a analysé l'évolution des équilibres budgétaires au 30 septembre 1994.

Rayons recettes : au 30 septembre, 29 882,9 millions (hors emprunt) sont perçus.

Sont prévus au total 41 952 millions (hors emprunt de financement).

Dépenses : un total de 39,3 milliards de francs (dont 1,5 milliard de francs à la charge de crédits non dissociés reportés) a été ordonnancé.

Le total des crédits non dissociés et dissociés disponible en 1994 étant de 57,8 milliards, 68 pour cent avaient été consommés fin septembre.

En trésorerie, la Région a dû effectuer le paiement d'ordonnances 1993 pour un montant de 9,2 milliards.

L'importance de ce report a pesé lourdement en 1994.

Malgré deux emprunts (11 milliards au total) la situation de caisse fin septembre était débitrice pour un montant de 4,5 milliards.

Si les recettes prévues sont réalisées à 100 pour cent et si toutes les ordonnances émises fin septembre sont encore payées cette année et si l'on respecte le montant maximum du solde net à financer calculé *an post* c'est-à-dire sur la base des opérations de caisse, il resterait moins de 1,5 milliard, ce qui crée une situation délicate.

Vous trouverez le tableau ajustant les recettes et dépenses en page 20. Le montant total des recettes augmente de 1 249,7 millions, augmentation principalement due aux 3 003,4 millions prévus au fonds de gestion de la dette.

Si l'on ne tient pas compte de ce nouveau fonds, les recettes des fonds organiques diminuent de 1 194,4 millions.

Les diminutions sont :

- impôt conjoint : moins 201 millions;
- vente des biens immeubles : moins 250 millions;
- fonds équipement déplacement : moins 261,3 millions;
- remboursement société de logement : 221,1 millions;
- fonds traitement eaux usées : moins 715 millions;
- mainmorte : moins 100 millions.

Une interrogation est formulée quant aux recettes « droit de tirage » et « taxe régionale ».

Rayon dépenses, les moyens destinés à l'engagement des dépenses restent pratiquement inchangés, la diminution des crédits variables étant compensée par l'augmentation des crédits non dissociés et des crédits dissociés d'engagement.

L'encours des engagements pourrait donc s'aggraver d'autant.

Les dépenses augmentant plus que les recettes, le solde brut à financer s'est accru de 687,9 millions.

En tenant compte des rebudgétisations nettes pour 1 039,8 millions, le solde net à financer du budget ajusté par le premier feuillet s'inscrivait dans le respect des limites préconisées par le Conseil supérieur des Finances (6,860 milliards de francs).

Le présent ajustement augmente les débudgétisations de 1 282 millions.

Au total il y aurait donc une débudgétisation nette de 242,2 millions.

On pourrait en déduire que le solde net à financer corrigé s'établirait alors à 8,7 milliards.

Les remarques concernant le fonds de gestion de la dette régionale, la redistribution des programmes de subsistance, le préfinancement STIB seront reprises dans l'examen du budget 1995, des amendements feront face aux différentes questions posées à ce sujet.

Il a été difficile pour les commissaires de traiter à la fois de l'ajustement 1994 et du budget; cela a été relevé à maintes reprises, que ce soit au niveau des commissions permanentes ou à la Commission des finances.

Je me suis efforcé de vous présenter un rapport faisant apparaître séparément l'ajustement et le budget. J'avoue que ce travail de séparation présente quelques imperfections, ne fût-ce que dans la présentation des documents.

Le projet d'ajustement Voies et Moyens a été adopté par 8 voix contre 4. Le même vote vaut pour les dépenses.

La conformité est admise par 8 voix et 4 abstentions.

Le budget de l'Agglomération, Voies et Moyens, Dépenses est adopté par 6 voix et 2 abstentions.

La motion de conformité est adoptée par 6 voix et 2 abstentions.

Je me permettrai, Monsieur le Président, d'inclure ici mon rapport oral concernant l'arrêté ministériel modifiant le budget administratif. Il s'agit du programme 4 de la division 11. La motion de conformité concernant l'arrêté ministériel modifiant le budget 94 ajusté est, après explication du ministre, adoptée par 8 voix et 2 abstentions.

Passons à présent au budget 1995.

Que contient l'exposé général concernant le budget 1995 ?

Tout d'abord le tableau donnant recettes, dépenses sans amortissement de capital, solde net à financer, amortissement de la dette, solde brut à financer.

Que retenir ? Solde net à financer : 5,970 9 milliards; solde brut à financer : 9,304 2 milliards. Ce budget vous est présenté sous forme de budget-programme. Cela permet d'identifier qui, quoi et quels moyens ?

Cette structure subdivise les crédits budgétaires en entités et en parties trouvant leur source dans les divisions organiques, les programmes d'activités et les allocations de base.

La ventilation des frais de personnel et des frais de fonctionnement avait déjà été introduite en 1994; elle permet d'avoir une vue d'ensemble sur les frais de personnel et de fonctionnement liés à une politique déterminée.

Afin de pallier certaines difficultés, une disposition est insérée dans les articles permettant au Gouvernement de transférer par voie d'arrêté des crédits entre les programmes de subsistance des différentes divisions.

Les fiches budgétaires sont actuellement intégrées dans l'exposé général et reprennent, par programme :

- a) les objectifs généraux;
- b) les montants par allocation de base;
- c) le commentaire relatif aux allocations de base et éventuellement un aperçu des réalisations physiques à effectuer;
- d) une référence aux principales réalisations de 1994.

Les fonds budgétaires n'ont plus de soldes disponibles sur les anciens fonds budgétaires venus à échéance.

Les montants disponibles sur fonds budgétaires organiques sont clairement indiqués.

La consolidation du Budget régional et du budget d'Agglomération a été admise par la Cour des comptes.

Les quelques problèmes restants seront examinés par un groupe de travail auquel participeront des délégués de la Cour des comptes.

En ce qui concerne l'économique, le social et le financier, l'évaluation la plus récente de la Banque nationale envisage une croissance de 1,8 pour cent pour 1994.

Les prévisions de l'O.C.D.E. évaluent la croissance belge du PNB à une hausse réelle de 2,6 pour cent et à une hausse nominale de 4,9 pour cent.

L'économie industrielle constate également une hausse sensible du degré d'utilisation des capacités de production.

Les investissements attirent à nouveau. Ces évolutions ont un effet favorable sur la position de l'emploi.

Dans notre région, baisse de 5,6 pour cent du nombre de chômeurs complets indemnisés entre juillet 1994 et juillet 1993.

Les taux d'intérêt d'obligations belges restent supérieurs à ceux de l'Allemagne.

L'ensemble de l'économie belge reste dans une position de crédeur net vis-à-vis de l'étranger.

Les chiffres d'inflation sont très modérés : 2,75 pour cent en 1994; 2,80 pour cent évalué en 1995.

L'instauration de l'indice de santé a ralenti l'indexation des salaires et des rémunérations.

L'objectif de la politique budgétaire était d'élaborer un budget avec un solde net à financer égal ou inférieur à 4,3 milliards (6,9 milliards en 1994).

Cette réduction de 2,6 milliards est obtenue par la participation des Régions et des Communautés au plan de convergence.

Les tableaux des pages 10 et 11 reprennent les déficits autorisés pour les différentes autorités et les recommandations pour solde net maximum à financer pour les périodes 1994 à 1998.

La régression des possibilités de financement des Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale est due, dans une large mesure, au transfert des moyens budgétaires à la suite des accords de la Saint-Michel.

Les tableaux pages 12 et 13 font apparaître la dégradation des paramètres déterminant les dotations des impôts attribués.

La norme budgétaire est respectée, tenant compte d'un résultat positif uniquement obtenu grâce à la reprise des compétences provinciales, à l'intégration du budget de l'Agglomération, au produit de la vignette autoroutière.

Toute augmentation ne pourrait résulter que de nouvelles taxes ou augmentations de taxes existantes.

L'effort obligatoire est réalisé en freinant les dépenses et ce, exclusivement dans le domaine des dépenses non liées à des dispositions légales ou réglementaires.

Le solde net à financer autorisé est de 4,3 milliards pour 1995.

Les recettes totales s'élevant à 48,265 milliards, les dépenses totales à 57,569 milliards, dont 3,333 milliards d'amortissement de la dette doivent être reprises en diminution; il en résulte un solde net à financer de 5,970 milliards.

La rebudgétisation nette pouvant être évaluée à 2,571 milliards en 1995, le Gouvernement considère qu'il conti-

nue sans restriction sa politique d'amortissement des dettes débudgétisées.

Le déficit net corrigé s'élevant de ce fait à 3,339 milliards reste dans la norme autorisée.

La scission de la province de Brabant a un impact important sur le budget.

Pour les recettes, l'ancien Fonds des provinces s'élève à 538 millions; les recettes fiscales, centimes additionnels sur le précompte immobilier : 2,087 milliards.

Les autres taxes provinciales sont de 80 millions et les recettes du CERIA environ 13,6 millions soit 2,7 milliards.

En ce qui concerne les dépenses, les dotations aux trois Commissions communautaires, le détail se trouve pages 16 et 17; le total devrait se monter à 2,187 milliards. Les pages 18 à 29 vous présentent la synthèse des recettes et dépenses, cela afin de pouvoir exposer la structure générale du budget.

Que retenir ? 57,569 milliards de crédits d'ordonnement, soit une augmentation de 14,6 pour cent. En éliminant les crédits relatifs aux amortissements de capital de la dette régionale (1,514 milliard en 1994 et 3,333 milliards en 1995) on constate que les dépenses totales augmentent de 11,32 p.c.

Cette augmentation est surtout due au crédit de 2,6 milliards découlant des accords de la Saint-Michel et aux dépenses Agglo et Province, respectivement de 1,018 milliard et de 2 243,3 milliards.

En ne prenant plus en compte ces postes, nous arrivons à 3,54 pour cent d'augmentation.

Le total des dépenses primaires, compte tenu de ces éléments et des charges d'intérêts se retrécit de 8,38 pour cent soit de 44,545 à 40,809 milliards.

D'où la nécessité de réaliser d'importantes diminutions de dépenses en 1995.

La dotation fait l'objet d'une large explication dans les pages suivantes; les tableaux permettent de comparer la situation de Bruxelles-Capitale aux autres Régions.

L'évolution de la capacité fiscale a pour conséquence que la quote-part attribuée de l'IPP s'est accrue moins rapidement pour Bruxelles, surtout depuis 1990.

L'évaluation du fédéral de la dotation pour 1995 s'élève à 28,316 milliards, les prévisions propres prises en compte 28,1251 milliards. Le produit des taxes régionales est fixé à 9,4 milliards, le fédéral prévoyant 9,479 milliards.

La taxe régionale permet d'envisager 3 milliards de recette, les autres recettes dont vous trouverez le détail en page 29 sont estimées à 3,567 milliards.

La sixième partie de l'exposé général reprend par division et programme : les objectifs généraux, les montants par allocation de base, les commentaires relatifs aux allocations de base ainsi qu'éventuellement un aperçu des réalisations physiques à exécuter et une référence aux réalisations de 1994.

En résumé, la division 10 est satisfaisante, mais l'annulation des principes généraux a entraîné une série de retards; l'arrivée du personnel du Brabant ne va pas simplifier les choses; il nous faudra être très attentifs aux différentes mesures qui vont devoir être prises pour assurer la transparence de l'administration. L'ordonnance en préparation et qui devrait encore être déposée cette année nous éclairera, du moins je l'espère, à ce sujet.

La division 11 appelle les commentaires suivants : il faut tenir compte des restrictions tout en assurant le maintien des initiatives lancées.

Deux ordonnances, la promotion de l'expansion économique et la promotion du commerce extérieur, produisent leurs premiers effets cette année.

L'ordonnance concernant l'organisation de centres d'entreprises en Région de Bruxelles-Capitale, actuellement en préparation, devrait également produire ses effets dans le courant de l'exercice. Le programme 1 reprend les crédits destinés au soutien de la politique économique. Le programme 2 l'aide aux entreprises.

La recherche scientifique pose le problème de la dissolution de l'IRSIA et de l'attribution directe par la Région des différents subsides. Des programmes régionaux d'accompagnement ou d'information sont également mis en place. Deux programmes sont consacrés l'un au commerce extérieur, l'autre à la politique des investissements étrangers et à l'image économique de Bruxelles.

Des crédits sont consacrés aux accords de coopération conclus entre la Région et Promexport, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Office belge du Commerce extérieur et à l'organisation de missions de promotion de nos entreprises à l'étranger.

La division 12 — le changement dans la continuité — fait apparaître que la croissance des crédits entre les budgets initiaux 1994 et 1995 est largement supérieure à la croissance des recettes annuelles : recettes, plus de 3,67 pour cent — hors province et agglomération bien entendu — ; dépenses, plus 14,7 pour cent.

Lignes de force : maintenir l'outil en bon état ; 585 millions entre 1994 et 885 millions en 1995, soit 51,3 pour cent d'augmentation.

Les crédits accordés à la STIB devraient lui permettre d'assurer sa mission de service public. Le programme d'investissement a été fixé à 1,8 milliard, seuil au-dessous duquel l'outil aurait été remis en cause.

Quant aux investissements, il s'agit d'apurer l'encours mais aussi d'investir en coopération avec l'Etat fédéral.

L'ajustement 1994 a connu un accroissement important — 1,79 milliard — pour faire face à l'encours.

Cette dette qui s'élevait à 3,3 milliards au 1^{er} janvier 1994 sera ramenée à 1,1 milliard au 1^{er} janvier 1995. Elle devrait être apurée en 1995 grâce aux crédits d'ordonnancement prévus. De plus, un programme d'investissement de 1,7 milliard sera mis en œuvre pour cette dernière année de législature.

1995 verra la mise en œuvre de travaux pris en charge par le fédéral à concurrence de 2 milliards. En outre, les travaux du goulet Louise seront cofinancés à raison de 95 pour cent par le fédéral et 5 pour cent par la Région. Enfin, une dotation de 250 millions est prévue pour le port.

Le transport rémunéré de personnes verra un projet d'ordonnance déposé au début 1995. La mise en place d'un système informatique élaboré devrait permettre la modification en connaissance de cause de certains paramètres de la politique de la Région en ce domaine.

L'emploi fait l'objet de la division 13. L'Orbem, à qui est confiée cette politique, met en œuvre des mesures de placement, une insertion socio-professionnelle et gère des mesures de création d'emploi.

Le Fonds social européen pour lequel un montant de 507,10 millions est prévu, est un crédit additionnel prévu pour six ans. Il vise plus particulièrement certains demandeurs d'emploi ou les personnes menacées d'exclusion.

La division 14, consacrée aux pouvoirs locaux, participe à l'effort général d'économie budgétaire : 1 pour cent

d'augmentation par rapport à l'initial 1994, 1,3 pour cent par rapport au premier ajustement.

La politique menée depuis 1989 permet d'affirmer que la situation financière des communes est redevenue globalement saine. La dotation aux communes est indexée de 2 pour cent, la politique en matière de sécurité est poursuivie, le Fonds de refinancement devrait permettre d'apurer la totalité de la dette communale en 2004 et enfin, la restructuration des hôpitaux bruxellois est poursuivie.

Le budget 1995 de la division 15 s'inscrit dans le cadre des décisions importantes prises dans le courant de 1994. Tout d'abord la mise en place d'un double régime de contrat de gestion est prévue. Le contrat entre la SLRB et la Région est d'application. Le second niveau entre la SLRB et les sociétés immobilières du Service public peut être considéré comme un succès.

Le nouveau contrat de gestion entre le Fonds du logement des familles et la Région permettra d'évaluer l'action de ce fonds et de répreciser sa mission pour les années à venir.

L'adoption d'un plan triennal d'investissement — 1995 à 1997 — dans le secteur du logement marque la volonté de la Région de considérer le maintien des investissements comme une des réponses pertinentes aux problèmes du logement. Le montant global est d'environ 3 milliards, dont il faut enlever 300 millions au profit des sociétés ayant signé un contrat de gestion. 1,24 milliard sera affecté aux domaines militaires.

Un nouveau créneau d'action pour les sociétés immobilières a été créé. Il détermine les modalités de subsidiation de certains frais d'acquisition, d'expropriation et de démolition par rapport au patrimoine existant.

La rénovation du patrimoine a également été intégrée à charge des ressources disponibles sur le Fonds organique et ce pour les trois ans à venir.

Priorité est donc accordée aux Fonds du logement et le secteur du logement social, en insistant sur la création de passerelles facilitant le passage du secteur locatif au secteur acquisitif.

Le montant total des crédits d'engagement s'élève à 3,0382 milliards. Il convient d'y ajouter les recettes du Fonds organique et le milliard de remboursement prévu par le fédéral. Les différents volets de cette action sont pris en compte suivant le tableau de la page 156.

La politique en faveur des plus démunis et l'allocation de solidarité sont confirmées.

La politique menée permet un certain autofinancement, tant du logement social que du Fonds du logement.

La capitalisation de ce dernier aboutit à une réduction de l'intervention de la Région dans les charges financières.

La gestion de la dette du logement social — partie refinancée — pourrait amener à l'extinction de celle-ci vers 1998.

Il faut néanmoins tenir compte des conséquences induites par le transfert de compétences à la suite de la scission de la province de Brabant.

La division 16 voit une réduction des crédits de paiement ramenée de 3,6 milliards en 1994 à 3,1 milliards en 1995.

La continuité des programmes entamés est assurée.

Les principales réductions concernent : les études, Bruxelles-Midi et la SDRB.

Les recentrages opérés privilégient la continuité des investissements dans deux secteurs-clés : l'habitat et les espaces publics.

La division 17 maintient ses deux axes d'action : la restauration du patrimoine classé et les études et subventions.

Il s'agit de stopper l'état de dégradation de nos monuments.

Le personnel est renforcé; la notion de conservation a été étendue.

Les chantiers de restauration portent le plus souvent sur le grand patrimoine. Un effort particulier a été fait en faveur du patrimoine industriel par les propriétaires privés.

L'inventaire de notre patrimoine sera très prochainement déposé.

D'autres missions se dessinent, notamment la réaffectation et la rentabilisation du patrimoine.

Restent à citer les actions récurrentes: la journée du Patrimoine et toutes ses conséquences, l'identification du patrimoine archéologique.

Le point le plus marquant de la division 18 semble être le transfert de l'ancienne administration de l'ARNE à l'IBGE.

1995 verra la continuité des actions mises en place précédemment et leur renforcement par de nouvelles initiatives. Continuité pour les collectes sélectives de déchets, la qualité de l'environnement, l'inspection des établissements classés, l'entretien des parcs et leur développement; renforcement par la mise en œuvre du plan déchets et la concrétisation d'une extension des collectes sélectives, l'achèvement de l'incinérateur conforme, la mise en place du compostage; renforcement également des compétences de la Région en matière d'autorisation d'exploitation; amélioration des axes d'aménagement des espaces verts, action renforcée dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

La dotation IBGE connaîtra une légère croissance.

Quatre postes essentiels doivent retenir notre attention: continuité de la tradition de transparence et de proximité; renforcement des services du laboratoire « Air »; mise en œuvre du plan de déchets et financement de la politique d'entretien et d'aménagement des espaces verts.

Cette division devra être adaptée pour tenir compte des compétences et des moyens transférés par la province de Brabant.

La politique de l'eau en 1995 sera principalement axée sur la poursuite des efforts en matière d'épuration des eaux usées et de lutte contre les inondations.

La Directive européenne concernant le traitement des eaux résiduaires a été transposée en droit bruxellois et impose une date relativement précise. Bruxelles-Sud et la Watermaelbeek, deux gros chantiers, ont démarré. Les travaux préliminaires du Rodebeek ont commencé. Les travaux concernant les collecteurs d'amenée vers la station sud sont en bonne voie. Les études relatives à Gray ont débuté; leur fractionnement permettra de procéder à l'amélioration du collecteur de la rue Gray dès 1995, le bassin d'orage étant prévu pour 1997. Les travaux propres à remédier aux inondations dans le quartier Saint-Denis démarrent également en 1995.

Ces différents investissements seront financés par des crédits budgétaires et par la taxe sur le déversement des eaux usées.

Les études concernant la construction des ouvrages d'assainissement seront privilégiées.

Concernant la zone Nord, un cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un bureau d'études est en cours d'élaboration.

Des évaluations sont en cours afin de faire face au transfert des compétences de la province vers la Région: gestion des cours d'eau de deuxième catégorie et financement des intercommunales d'assainissement.

Le plan national pour la réduction des émissions de CO₂, la banque de données « Energie » et le programme « Audits énergétiques » sont les points essentiels de la division 21.

Un certain nombre de nouvelles tâches de contrôle concernant la gestion administrative de la politique énergétique sont prévues.

La coordination de la politique du Gouvernement, les relations extérieures et les initiatives communes se retrouvent en division 22. Il s'agit ici de promouvoir l'image nationale et internationale de Bruxelles, de développer ou améliorer des activités orientées tant vers l'extérieur que vers les habitants de Bruxelles.

Le bureau de liaison de Bruxelles-Europe permet de promouvoir l'image de Bruxelles auprès des institutions européennes et de sensibiliser la population bruxelloise à la présence de celles-ci et à la vocation européenne et internationale de la Région.

Les intérêts débiteurs sur emprunts à court terme et à long terme ainsi que les amortissements des emprunts à long terme sont détaillés en division 23.

La division 24 traite de la politique scientifique non économique, de la recherche considérée comme prioritaire: l'énergie, la mobilité, l'environnement, les problèmes d'une société urbaine.

Retenons de l'exposé général du Ministre, les difficultés nées du contexte institutionnel, la finalisation tardive des accords internes concernant le Brabant, les limitations de dépenses liées à une gestion saine et équilibrée, l'approche du solde à financer, l'augmentation globale du budget des dépenses.

Le montant total des crédits d'engagement est inférieur au montant des crédits d'ordonnancement.

L'augmentation la plus importante est provoquée par la régularisation des engagements IRSIA repris par la Région; la diminution la plus importante concerne l'aménagement du territoire.

Refuser de nouvelles initiatives, inscrire les crédits nécessaires pour les dépenses inévitables, prévoir les crédits pour les subsides légaux et réglementaires, inscrire les crédits d'ordonnancement donnant lieu à des paiements en 1995, respecter les priorités définies dans le programme du Gouvernement, tels sont les critères retenus pour la répartition des moyens.

Le programme du Gouvernement n'est pas compromis, mais certaines actions et interventions seront plus étalées dans le temps. La prochaine législature devra redéfinir les priorités en fonction des moyens disponibles. L'autorité fédérale devrait apporter une importante contribution.

Les débudgétisations continuent à être réduites.

Quant aux recettes, les perspectives économiques dont il a été tenu compte sont l'inflation et la croissance du PNB. J'ai déjà évoqué les différents impôts.

L'influence de l'Agglomération sur le budget en 1995 devrait s'élever à 1,64 milliard; cette situation devrait évoluer défavorablement, principalement à la suite des charges des pensions. Un projet d'ordonnance créant un fonds de pensions sera déposé prochainement afin d'étaler ces charges.

L'apport net de la province devrait s'élever à 522 millions.

L'avenir devra tenir compte de l'évolution de la dotation aux trois commissions.

Les autres recettes, sans tenir compte des fonds budgétaires, s'élevaient à 30,567 milliards.

Au cours de la législature, d'importants efforts ont été consentis en faveur des travaux d'infrastructure, du secteur du logement social et de la rénovation urbaine, de la subvention des communes et de la reprise de leurs dettes, des services prestés par la Région et les institutions pararégionales.

Du côté des recettes, la Région est confrontée à des taxes régionales ristournées peu élastiques à un impôt des personnes physiques qui devrait continuer à évoluer défavorablement, aux accords de la Saint-Michel et au renforcement de la norme budgétaire.

Une compensation s'impose pour les habitants exonérés; les charges qui découlent de la fonction nationale et internationale de Bruxelles devraient être financées plus largement dans les années à venir par le fédéral.

Une remise en question de la loi de financement et des autres accords ne peut être envisagée.

Que dit la Cour des comptes et que répond le Ministre ?

— Pas de documents présentés quant au second feuillet d'ajustement 1994;

— Aucune note justificative à l'appui du budget général des dépenses;

— Pas d'exposé général pour procéder à l'analyse des dépenses;

— Délai extrêmement court, documents provisoires et renseignements fragmentaires font que la Cour déclare que certaines analyses peuvent se révéler incomplètes.

Les équilibres budgétaires appellent des commentaires quant à la norme de déficit, quant à la prise en compte ou non des recettes et dépenses liées aux fonds organiques, aux reports éventuels de paiement de 1994 sur 1995.

Important, le solde net à financer — non corrigé — calculé au 30 septembre 1994 s'élève à 14,558 milliards alors que la norme préconisée par le Conseil supérieur des Finances est de 6,860 milliards.

En 1994, le budget a réparti l'unique programme de subsistance de la division 10. L'article 8 du dispositif 1995 introduit un cavalier budgétaire.

La disposition qui consiste à redistribuer les crédits entre les différents programmes de subsistance enfreint les principes mêmes de l'établissement du budget par programmes. Cette faculté pourrait faire revenir à la situation antérieure, soit la globalisation des crédits de subsistance dans un programme unique.

Il aurait été préférable de procéder pour le Fonds de gestion de la dette régionale comme dans le passé et de préciser les modalités de paiement dans l'ordonnance.

Concernant la garantie de l'emprunt STIB et les nouvelles allocations de base à titre de dotation d'investissement, l'intervention régionale se situe en retrait par rapport à 1994.

Le contrat de gestion STIB, ou plutôt l'avenant non encore arrêté, entraîne un manque de sécurité juridique.

L'article 29 fait référence à un contrat de gestion du port de Bruxelles qui n'a pas encore été arrêté.

La consolidation du budget Agglo-Région présente l'inconvénient de ne pas respecter les principes de base des budgets par programme.

Il n'est pas fait mention dans les documents reçus d'un compte de dettes et créances réciproques, indispensables dans le cadre d'un mandat.

Ces problèmes seront étudiés par un groupe de travail.

Quant aux organismes d'intérêt public, il apparaît que la Cour n'a disposé pour son analyse budgétaire que de projets non définitifs.

Ces lacunes ne lui permettent donc pas d'apporter une appréciation complète sur les montants des recettes et des dépenses ainsi que sur l'équilibre de ces budgets.

Le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales connaît une importante diminution provenant principalement de la limitation des autorisations d'emprunt.

On peut en déduire que le projet qui devait s'étendre sur 1995 et 1996 verra la plus grande partie de la charge reportée sur 1996.

Le montant prévu en division 11, allocations de base, 50.01, serait excédentaire si tous les dossiers actuellement en préparation ne pouvaient être finalisés au cours de l'exercice.

On peut craindre une sous-estimation des besoins réels au niveau de l'allocation de base 71.01.

En effet, celle-ci devra supporter la charge nouvelle du remboursement et des intérêts de l'emprunt complémentaire prévu par l'article 28. Le montant disponible pour la promotion et la modernisation des transports urbains ne s'élèverait ainsi qu'à 976 millions.

Le crédit prévu en 1995 pour des primes destinées à encourager la promotion de la propriété privée devrait s'avérer insuffisant.

Par ailleurs, aucune explication n'est fournie quant au Fonds coopératif subsides aux investissements.

Les subventions consacrées à l'ADILS semblent insuffisantes en regard de la consommation 1994.

La nouvelle réglementation d'octroi de subsides pour l'aménagement des espaces publics n'étant pas opérationnelle, les moyens y affectés n'ont pas été regroupés en une seule allocation de base.

Sauf à réduire l'encours par l'annulation d'engagements périmés, les crédits 1994 restent disponibles et ceux votés pour 1995 ne permettront pas d'améliorer la situation décrite dans le rapport consacré au 1^{er} feuillet 1994.

Le montant diminué de la dotation à la SDRB pour l'acquisition de terrains industriels pourrait s'avérer incompatible avec l'exercice normal de l'activité statutaire de cet organisme.

A ces différentes observations ou remarques, il est répondu que le Ministre que les documents manquants seront transmis à la Cour dès leur parution.

Une note détaillée relative à la problématique de la taxe a été transmise à la commission.

La Région veut affirmer par l'inscription de 200 millions sa ferme volonté de percevoir, en collaboration avec les autres Régions, une ristourne des recettes générées par la vignette auto-rotière.

Le Ministre de l'Environnement s'est longuement expliqué sur les retards apportés à l'ordonnance concernant la taxe pour la lutte contre les nuisances.

Le transfert de 146 millions des fonds budgétaires aux recettes générales fait l'objet d'un amendement.

La mobilité des agents et la structuration de l'administration peuvent encore provoquer d'importants glissements de personnel. Pour éviter qu'à chaque fois, une ordonnance de modification de budget ne doive être prise, le Gouvernement a inséré l'article 8.

Le cavalier budgétaire inséré dans le dispositif concernant le Fonds de gestion de la dette régionale a été à la demande du Conseil d'Etat.

Des groupes de travail se pencheront sur les problèmes liés à la reprise des agents de la STIB et à la consolidation du budget Région-Agglomération.

A la demande de plusieurs commissaires, le Ministre fournit les tableaux suivants :

- Tableau comparatif des recettes et dépenses 1994-1995;
- Evaluation des impôts régionaux;
- Situation des fonds organiques au 30 septembre 1994;
- Exposé complet sur la situation actuelle de la taxe régionale, l'assainissement de la situation de trésorerie de l'Agglomération et l'évolution de la trésorerie de l'Agglomération.

Le Ministre nous parle également pour 1995 du solde net à financer, de l'encours des engagements par division et de la hauteur de la dette.

Le solde à financer est un beau sujet qui, chaque année, entraîne de nombreuses interventions et soulève des polémiques.

Je vais essayer de dégager d'abord les points sur lesquels tout le monde semble d'accord.

Le solde net à financer correspond à l'impasse budgétaire résultant des opérations courantes et de capital, majorée du solde des opérations de trésorerie réalisées en marge du budget. Il représente l'accroissement annuel de la dette publique.

Il est aussi l'indicateur essentiel qui détermine la hauteur des prélèvements effectifs à réaliser sur le marché des capitaux et le marché monétaire. On peut donc le considérer comme une donnée fondamentale de l'influence de la politique budgétaire.

Le solde des opérations budgétaires figurant dans le calcul du solde net à financer est établi à posteriori sur la base de données de caisse.

Or, la prévision du solde net à financer figurant dans l'exposé général du Ministre est établie à partir des crédits budgétaires sollicités pour l'année considérée et des recettes prévues.

Si, du côté des recettes, le budget prévoit les montants qui seront encaissés durant l'année civile, par contre, pour les dépenses, le système d'imputation rend les données moins transparentes.

En effet, le budget prévoit les sommes qui pourront être engagées, tandis que les dépenses sont imputées à charge de l'année budgétaire sur la base des ordonnancements et non des décaissements.

Il s'ensuit que les résultats budgétaires sur la base des décaissements ne sont pas strictement comparables aux prévisions et

que le solde budgétaire sera différent du résultat budgétaire de l'exercice en question.

Outre les opérations budgétaires, le solde net à financer comprend les opérations de trésorerie effectuées hors budget. Je me réfère à l'ouvrage *Les finances publiques de la nouvelle Belgique fédérale* de Daerden et Dumasy, dont personne ne mettra en doute la compétence.

Revenons à notre situation. Avant janvier 1989, la Région dépendait de la Trésorerie nationale. A cette date, il y avait 13,1 milliards d'engagement sur les crédits dissociés et non dissociés ainsi que 7,4 milliards de crédits disponibles sur la section particulière.

La loi de financement a mis à la disposition des moyens de trésorerie à partir de l'année budgétaire 1989.

Aucun moyen de trésorerie n'était prévu ni pour le montant des engagements ni pour les crédits de la section particulière.

La Région obtenait en 1990 une compensation sous la forme d'une diminution de la dette du logement.

Quel est l'impact de cette situation sur nos finances actuelles ?

Pour le financement des engagements des crédits dissociés, des crédits d'ordonnancement devaient être prévus aux budgets successifs dans l'enveloppe budgétaire autorisée.

Pour les engagements sur crédits non dissociés, il n'y avait pas lieu de prévoir des crédits d'ordonnancement. Le financement de ces engagements s'effectuait dès lors en dehors de l'enveloppe budgétaire autorisée.

Le transfert automatique des crédits disponibles a été supprimé dans le budget 1990. Il n'empêche que les crédits disponibles fin 1988 et fin 1989 pouvaient influencer le volume des ordonnancements jusqu'en 1991.

Les soldes disponibles sur les fonds budgétaires pouvaient également être utilisés de manière illimitée, sans qu'il y ait des moyens de financement à cette fin.

Les conséquences sont les suivantes.

Le Conseil supérieur des finances a déterminé le solde net à financer sans tenir compte de cette situation exceptionnelle et la Région a déposé son budget en respectant la norme budgétaire du Conseil supérieur.

L'exécution du budget pouvait toutefois dépasser l'enveloppe autorisée par les transferts automatiques et l'affectation des moyens disponibles sur les fonds.

Il a été décidé de supprimer dès 1990 le transfert automatique des moyens disponibles. L'affectation des moyens disponibles sur les fonds budgétaires a été limitée et supprimée totalement fin 1991.

Pour les budgets suivants, il a été tenu compte de l'exécution des budgets des exercices clôturés.

Le tableau de la page 49 vous permet d'examiner l'exécution des budgets sur la base des ordonnancements.

Les recettes globales s'élèvent à 167,156 milliards tandis que les prévisions étaient de 171,798 milliards, soit une différence de 4,641 milliards ou 2,7 pour cent.

Un examen des chiffres année par année permet de constater un quasi-équilibre en 1989, un léger boni en 1990, un décompte de 1,9 pour cent en 1991, de 0,5 pour cent en 1992 et de 4,5 pour cent en 1993. Hors fonds, cette comparaison donne 1,2 pour cent, déviation acceptable pour l'ensemble des budgets.

Les crédits de dépenses ont été utilisés à 99,8 pour cent. Une des raisons avancées est la consommation des crédits disponibles d'avant 1989.

Les déficits autorisés ont été dépassés de 200 millions.

L'imputation sur crédits reportés des années précédentes s'élevait à 5,988 milliards en 1990, 11,980 milliards en 1991, 5,150 milliards en 1992 et 6,960 milliards en 1993.

Les crédits reportés de 1993 s'élèvent à 2,5 milliards. Il peut en être conclu que le rattrapage est terminé et que la vitesse de croisière a été atteinte en 1993.

1994 voit les recettes réelles estimées à 40,300 milliards, la prévision étant de 41,868 milliards, soit une déviation de 3,7 pour cent.

La différence entre le solde à financer autorisé, soit 8,366 milliards, et le réel, soit 9,200 milliards, est de 943 millions, ce qui est à rapprocher de la différence entre les prévisions et le réel de 1,564 milliard.

Le résultat des opérations de trésorerie fait apparaître un montant autorisé pour les emprunts cumulés de 27,4 milliards.

Si les ordonnancements de 1994 sont payés intégralement en 1994, les autorisations d'emprunt seront entièrement utilisées, voire dépassées.

Quelles conséquences peut-on tirer de ces réponses? Pour l'équilibre général du budget, les moindres recettes sont compensées par des réductions d'ordonnancements; on assiste à une réduction progressive des reports d'ordonnancements; on note une stabilisation du ratio engagements-ordonnancements.

Un gros point d'interrogation subsiste, à savoir la situation du budget sur la base de caisse. Le report de paiements sur l'année prochaine serait limité à 2,5 milliards.

La norme recommandée par le Conseil supérieur des Finances constitue une limite à ne pas dépasser. Or le Gouvernement propose un solde très proche de la norme.

Quant à l'incidence de Maastricht, le Ministre rappelle que les normes recommandées valent pour chaque Etat dans son ensemble. Un accord a été conclu en ce sens entre l'Etat fédéral et les Régions et Communautés, le 19 juillet dernier. D'après le Ministre, cet accord est positif car il force le Gouvernement à réduire sensiblement l'endettement de la Région et préserve l'avenir financier de celle-ci.

Le Conseil supérieur des Finances a pris en considération la croissance prévue des moyens et le dépassement de la norme déficitaire dans le passé avec les objectifs suivants:

— un trajet permettant de faire concorder les déficits nominaux avec la stabilisation des montants des dettes,

— l'obtention d'une contribution équilibrée des Communautés et Régions dans le processus de consolidation budgétaire.

Les avis des commissions permanentes m'appellent à formuler quelques commentaires.

La division 12, dont il a été question en ajustement, voit une majoration de certains crédits, la réduction des crédits variables et la prise en charge d'une partie au moins des litiges.

Seront favorisées les charges du passé et les dépenses d'entretien.

Le programme d'investissements sera réduit à l'avenir, en tout cas au niveau du budget régional car trois milliards pourront être affectés aux investissements grâce au fédéral.

Point noir: il serait déraisonnable, selon le Ministre, d'envisager, pour 1995, la réalisation de la liaison en souterrain avec l'hôpital Erasme.

Deux hypothèses sont retenues pour la dette de la STIB:

1) un emprunt récurrent de 2,104 milliards par an de 1995 à 2000;

2) un emprunt récurrent de 1,100 milliard par an pour la même période.

Le Fonds organique pour l'investissement dans le logement social amène quelques divergences quant aux chiffres et aux sources. L'effort en faveur de ce secteur est diversement apprécié. Il en va de même en ce qui concerne les prévisions de date pour l'apurement de la dette du logement social.

Le Fonds du logement des familles appelle la mise au point suivante: politique semblable pour les deux fonds. Il semble important de recapitaliser les politiques sociales, ce qui permettrait de créer une logique d'autofinancement tout en réduisant les charges financières résultant du système d'autorisation d'emprunts extérieurs.

L'avant-projet d'ordonnance sur la taxe de l'eau est au Conseil d'Etat depuis 1994; cette taxe devrait être votée avant juillet 1995.

Monsieur le Président, j'aimerais faire le rapport oral des travaux de la Commission des Finances qui s'est tenu ce matin, mais j'ignore si tous les membres ont reçu le texte de l'arrêté du Gouvernement relatif au report du solde de l'autorisation d'emprunt du Fonds de refinancement des trésoreries communales.

M. le Président. — Monsieur Rens, le document reprenant le nouvel article 26 a été imprimé et distribué aux conseillers.

M. Jean Rens. — L'article 26 est donc amendé par le Gouvernement. Il s'agit d'autoriser celui-ci à reporter en 1995 le solde de l'autorisation d'emprunt du Fonds de refinancement des trésoreries communales, au cas où certains remboursements ne pourraient avoir lieu en 1994.

J'en arrive à présent à ma conclusion.

Le projet de règlement concernant le budget des Voies et Moyens de l'Agglo est adopté par 7 voix contre 2 et 1 abstention.

Le budget des Voies et Moyens de la Région est approuvé par 10 voix contre 3. Vous trouverez dans ce chapitre le tableau vous informant de l'utilisation des crédits par programme et division, arrêté au 14 novembre 1994.

Le budget général des Dépenses est adopté, après discussion sur quelques amendements, par 8 voix contre 3.

Monsieur le Président, je pense que mon intervention même si elle fut complète ne fut pas trop longue. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. André.

M. Eric André. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous serons appelés dans ces deux prochains jours à débattre, comme chaque année à pareille époque, du budget de notre Région pour l'année à venir.

Comme il en a maintenant pris l'habitude — la mauvaise habitude —, le Gouvernement en a profité pour nous présenter un deuxième feuillet d'ajustement budgétaire pour 1994.

C'est le sixième budget que notre Conseil est appelé à voter, mais aussi le dernier. Ouf!

Pour la sixième année consécutive, il me faudra, une fois de plus, déplorer l'absence d'arbitrage reflétant un véritable projet politique, ainsi que le manque complet de contrôle de nos finances et les perspectives de plus en plus inquiétantes.

Nous sommes nombreux dans l'opposition, mais également dans la majorité, à nous fatiguer à répéter certaines vérités à un Ministre des Finances qui entend, mais n'écoute pas.

Cette année, les discussions se sont traînées en commission sans vraie passion.

Il est un fait que la procédure budgétaire de notre Conseil est devenue on ne peut plus lourde et mérite d'être revue.

La double lecture budgétaire en Commission des Finances et en commissions permanentes empêche une lecture complète du budget.

La fragmentation des débats permet difficilement de dégager les lignes de force de la politique qu'entend suivre le Gouvernement.

Comme l'année passée, le Ministre des Finances a renvoyé systématiquement toute discussion sur les dépenses vers chaque Ministre concerné qui défend sa politique et son budget, sans référence ni à la contrainte budgétaire globale ni à une politique commune.

La lassitude provient aussi du fait que l'expérience nous a appris le peu de cas que l'on peut faire des réponses fournies par les Ministres.

Lassitude renforcée par le fait que, chaque année, le Ministre des Finances prétend déposer un budget en équilibre.

Et d'année en année, l'exécution de ces mêmes budgets fait apparaître des dérapages de plus en plus importants.

Dans ce contexte, le budget devient une pure fiction politique destinée à camoufler les carences d'un gouvernement incapable de réaliser en son sein les arbitrages nécessaires et de plus en plus aux abois.

Si nous sommes fatigués de répéter, à cette même tribune, la même rengaine — certains diront le même disque — nous n'en sommes pas pour autant résignés.

Une fois de plus, le PRL refusera de cautionner les prévisions du Ministre des Finances, passé maître dans l'art de maquiller la réalité.

Commençons par l'ajustement 1994.

C'est à la lumière de l'exécution des budgets des années antérieures, et de 1994 en particulier, qu'il convient de juger de la crédibilité du budget de 1995.

Et ceci d'autant plus que le Gouvernement introduit en même temps que le budget 1995, un deuxième ajustement pour 1994.

Si cet ajustement augmente de près de 700 millions, le solde à financer — je reviendrai dans un instant sur ce qu'il convient d'en penser — cache des ajustements beaucoup plus importants qui, s'ils sont partiellement compensés entre eux, modifient fondamentalement le budget initial.

Ainsi, entre le budget voté à la même époque il y a un an et le budget tel qu'il ressortira du deuxième ajustement qui nous est proposé, ces ajustements, en plus et en moins, ont porté sur plus de 20 pour cent du budget. Ce qui témoigne déjà du peu de sérieux des prévisions budgétaires réalisées par le Gouvernement.

Mais cet ajustement est surtout l'occasion, à travers son article 16 du manteau de l'ordonnance, de permettre à la STIB d'emprunter 1,4 milliard supplémentaire.

Comme par hasard ce 1,4 milliard correspond, franc pour franc, aux factures impayées de la division Equipements et Communications que M. Thys a indirectement fait supporter en 1993, à la STIB.

Vous nous aviez certifié à l'époque, il y a un an, M. Thys et vous-même, Monsieur le Ministre, que le paiement différé, du moins en partie, à la STIB de sa dotation annuelle — et ce, je le rappelle, en violation complète du contrat de gestion signé par le Gouvernement — serait régularisé à travers le budget sans que la STIB ne doive s'endetter.

L'autorisation demandée par le biais de l'ajustement est, une fois de plus, la preuve du peu de foi que nous pouvons accorder aux déclarations des membres du Gouvernement.

Vous disiez, Monsieur le Ministre, il y a un an, je vous cite : « le procédé choisi par le Gouvernement est préférable à toute forme de débudgétisation. »

Si le 1 milliard 4 d'autorisation d'emprunt pour la STIB, sous le couvert de la garantie de la Région, que vous demandez aujourd'hui n'est pas une débudgétisation, alors, Monsieur le Ministre, il faudra que vous m'expliquiez ce qu'est pour vous une débudgétisation.

La Cour des comptes ne s'y est pas trompée puisque, dans l'avis qu'elle a rendu sur ce deuxième feuillet, elle dit explicitement et c'est en page 40 du rapport de M. Rens : « Les articles 18, 19 et 20 de l'actuel projet d'ajustement du budget général des Dépenses diminuent les autorisations d'emprunt... »

Par contre l'article 17 augmente les autorisations d'emprunt...

Sur la base des informations dont dispose la Cour, le présent ajustement augmente donc globalement les débudgétisations d'1,282 milliard.

Vous êtes très prompt, Monsieur le Ministre, à signaler, chaque fois, que vous réalisez une rebudgétisation de manière à ce que l'on corrige votre solde net à financer à due concurrence.

Vous avez toutefois tendance à oublier de comptabiliser de la même manière vos débudgétisations.

Mais, heureusement, la Cour des comptes le fait pour vous et elle nous signale, c'est toujours en page 40 du rapport : « Sur la base des seuls éléments connus, il se déduit que le solde net à financer corrigé s'établirait à 8,7 milliards de francs à comparer à 6,8 milliards de francs préconisé par le Conseil supérieur des Finances. »

Il s'ensuit donc... c'est une grande première, Monsieur le Président, Chers Collègues, que le budget ajusté déposé par le Gouvernement pour 1994 est déjà de près de 2 milliards supérieur à la norme du Conseil supérieur des Finances.

C'est une grande première en effet, car jusqu'à présent, le Ministre des Finances et le Gouvernement dans son ensemble avaient toujours veillé à présenter des budgets qui *a priori*, sur papier, respectaient la norme du Conseil supérieur des Finances.

Ce n'est que lors de l'exécution de ces mêmes budgets que cela dérapait; j'y reviendrai dans un instant.

Ainsi, chaque année lors de la défense du budget et des ajustements, vous pouviez, Monsieur le Ministre des Finances, nous affirmer que vous respectiez la norme du Conseil supérieur des Finances et ce même si ses prévisions étaient systématiquement contredites par les faits lors de l'exécution de ces budgets.

Or, le budget ajusté 1994 tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, fait déjà apparaître un dérapage *a priori* de près de 2 milliards — 1,840 milliard pour être tout à fait exact — par rapport au déficit maximum autorisé par le Conseil supérieur des Finances.

Ceci est d'autant plus grave que le Conseil supérieur des Finances avait déjà accepté, dans son avis de juillet 1994, de maintenir à la demande du Gouvernement, le déficit maximum autorisé pour 1994 à 6,86 milliards alors que dans le droit fil de la norme imposée aux autres Régions, le montant théorique maximum pour Bruxelles en 1994 donnait 4,5 milliards.

A la lumière des résultats des années antérieures... on est pris de vertige à l'idée d'extrapoler le déficit final pour 1994.

En effet, sur la base d'une comparaison entre les prévisions (les budgets) et les réalisations de ces dernières années, on constate des écarts croissants entre le déficit annoncé dans le budget (on parle alors de déficit « *ex ante* ») et le déficit effectivement réalisé (on parle ici de déficit « *ex post* »).

Ainsi, Monsieur le Ministre, et j'imagine que vous ne contredirez pas ces chiffres puisque c'est vous qui les fournissez en page 81 du rapport :

— En 1992, le budget prévoyait un déficit de 6,8 milliards — conforme à la norme du Conseil supérieur des Finances — et nous avons dû constater à l'arrivée que le déficit réalisé était de près de 9,5 milliards, soit un déficit supplémentaire par rapport au budget de près de 2,7 milliards.

— En 1993, vous escomptiez un déficit de 7,4 milliards, toujours conforme bien entendu à la norme du Conseil supérieur des Finances, et à l'arrivée, il était de près de 13 milliards, soit plus de 5,5 milliards de déficit supplémentaire.

— En 1994, si le budget tel que vous nous proposez de l'ajuster prévoit déjà un déficit corrigé (pour débudgétisation) de l'ordre de 8,7 milliards comme l'affirme la Cour des comptes, soit près de 2 milliards de plus que la norme du Conseil supérieur des Finances, de quelle ampleur sera le déficit de l'exercice 1994 ?

En effet, comme vous l'avez signalé en commission (en page 82 du rapport), les budgets des dépenses ont été sur la période 1989-1993 exécutés à concurrence de près de 100 pour cent (99,8 pour cent), avec même une sérieuse tendance ces deux dernières années à dépenser plus que les autorisations annuelles de dépenses votée par notre Conseil.

Il y a d'ailleurs là un point à éclaircir. Comment avez-vous pu en 1990, 1992 et 1993 ordonnancer plus que les crédits budgétaires ne vous le permettaient ?

S'agit-il là de crédits reportés antérieurs à 1989 ? Auquel cas il faudrait également que vous nous donniez les soldes encore disponibles sur ces années antérieures. Pour les recettes, il convient d'être plus prudent encore...

Vous même, Monsieur le Ministre, alors que vous persistez à inscrire 41,9 milliards de recette dans le budget de 1994, vous n'escomptez encaisser que 40,3 milliards. C'est vous qui l'indiquez au travers des réponses que vous avez données en commission en pages 82 et 83 du rapport.

Vous devriez peut-être faire attention, Monsieur le Ministre, à la cohérence de vos réponses.

Il est évident, Monsieur le Ministre, que les recettes que vous budgétisez sont surestimées en ce qui concerne les impôts régionaux et la taxe régionale.

Vous l'affirmiez vous-même, dans une note du 11 juillet dernier que vous adressiez à vos Collègues, à l'occasion de la

préparation du budget pour 1995 et qu'un vent favorable m'a ramenée en 4 exemplaires. Je vous cite : « Pour les impôts régionaux, le montant de 9 milliards n'a été dépassé qu'à deux reprises. Pour 1994 aussi, ce montant ne sera probablement pas atteint. »

Pourquoi alors, Monsieur le Ministre, maintenir une estimation de 9 654,2 millions au budget ? En 1993, vous n'avez encaissé que 8,650 milliards. De même, vous maintenez dans votre budget un montant de 2,4 milliards en recette au titre de la taxe régionale, alors que le rendement de cette recette n'a jamais dépassé 2,1 milliards.

Nous reviendrons, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, Chers Collègues, sur ces surestimations de recettes à l'occasion de l'examen du budget pour 1995.

Il n'en reste pas moins, Monsieur le Ministre, que si l'on s'en tient à votre propre prévision en matière de recettes et en admettant — chose peu probable — qu'aucun dérapage de dépenses ne surgira, le déficit de notre Région en 1994 serait déjà de 3,5 milliards supérieur au maximum autorisé par le Conseil supérieur des Finances.

Or, Monsieur le Ministre, vous — et avec vous l'ensemble du Gouvernement — vous vous êtes engagés, lors du comité de concertation du 19 juillet dernier — j'ai copie du procès-verbal qui en fait foi — à respecter ce maximum non seulement pour 1994, mais également pour les trois années à venir.

La norme du Conseil supérieur des Finances, d'indicative qu'elle était jusqu'à ce jour, devient donc contraignante.

Quatre mois à peine après avoir signé cet accord, vous nous présentez, Monsieur le Ministre, un budget ajusté pour 1994 qui ne respecte pas cet accord, fût-ce même *a priori*. Et au même moment, vous souhaitez recourir à l'épargne publique, comment voulez-vous être pris au sérieux ?

Récemment, alors que je m'inquétai auprès d'un banquier — un des principaux en place — de ses relations financières avec la Région, il m'a répondu qu'il n'en avait pas, qu'il n'en cherchait pas et que lui et son comité de direction étaient très circonspects quant à la solvabilité à terme de notre Région. Qu'en termes directs, cela était dit, Monsieur le Ministre !

En effet, comment ne pas s'inquiéter lorsque la situation de trésorerie affichée fin septembre fait apparaître un solde net à financer (SNF) de 14,5 milliards et que vous avez quasiment épuisé les autorisations d'emprunts cumulés depuis 1989 ? A la même époque, l'année dernière, le SNF était de 7 milliards. Le SNF au 30 septembre 1994 est donc de plus du double de celui enregistré l'année dernière à la même date.

Quand on se rappelle que le déficit de 1993 s'est finalement établi — suivant vos propres chiffres, Monsieur le Ministre, à près de 13 milliards (12 milliards 968,2 millions pour être plus précis), on est pris de vertige à l'idée d'extrapoler ce résultat pour 1994.

Pour votre défense, vous nous avez remis une note en commission — elle est au rapport — qui tente de démontrer que, sur la période 1989-1993, globalement, vous êtes resté dans les limites des déficits autorisés.

(M. Béghin, Premier Vice-Président,
remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)

(De heer Béghin, Eerste Ondervoorzitter,
vervangt de heer Pouillet als Voorzitter)

Mais dans votre hâte à démontrer votre bonne gestion, vous omettez de dire que le solde positif de 4 milliards pour 1989 est

uniquement imputable au fait qu'il s'agissait d'une année charnière. Tout comme vous oubliez de mentionner les 3,7 milliards des soldes de trésorerie antérieurs à 1989 qui ont soulagé directement votre budget en 1991. Ou encore, toujours en compensation des soldes de trésorerie antérieurs, les 5 milliards de réduction de la dette du logement social qui vous a permis d'économiser chaque année 1 milliard dans votre budget et qui vous le permettra encore en 1995 et pour la dernière fois, j'y reviendrai.

Ainsi, dans votre tentative de justification, vous faites l'impasse sur 8,7 milliards dont vous avez pu bénéficier grâce à la sagesse de vos prédécesseurs. Je ne suis pas le seul à le dire. Je lisais récemment une interview de M. Philippe Moureaux, qui ne disait rien d'autre en rappelant fort opportunément qu'en 1989, les caisses n'étaient pas vides. Où en seriez-vous aujourd'hui si vous n'aviez pas pu profiter de cette cagnotte ?

Dans votre empressement à vous justifier, Monsieur le Ministre, vous fournissez — pour paraphraser Lénine — les arguments pour vous pendre ! Car que regarde l'observateur averti ? Les dernières années bien sûr. Et que constate-t-il ? Un déficit de 2,7 milliards supérieur au maximum autorisé par le Conseil supérieur des Finances en 1992. Un déficit de 5,5 milliards supérieur à cette même norme en 1993. Et pour 1994, nous venons de le voir, au mieux 3,5 milliards de dépassement.

Maintenant que vous avez épuisé — ou épuiserez d'ici la fin de l'année — les autorisations d'emprunts cumulés depuis 1989, comment allez-vous vous y prendre ? Vers qui allez-vous vous tourner ? Nous en reparlerons, Monsieur le Ministre, à l'occasion du budget 1995.

Mais dans l'immédiat, Monsieur le Ministre, laissez-moi vous lancer un défi. A un commissaire qui vous interrogeait sur les reports de paiements d'une année sur l'autre — pour rappel c'est par le report de paiement de 9,2 milliards sur 1994 qui vous a miraculeusement et artificiellement permis de maîtriser le solde net à financer au 31 décembre 1993.

Vous avez, Monsieur le Ministre, fort imprudemment répondu que ces reports — crédits d'ordonnancement et de paiement confondus — ne dépasseraient pas 2,5 milliards. C'est au rapport, je vous l'ai fait confirmer.

Hé bien, Monsieur le Ministre, à moins que vous ne vous dégonfliez tout à l'heure, ou demain, je vous mets au défi de respecter cet engagement. Sur la base des informations dont nous disposons, de par l'excellent rapport établi, je ne vois que deux possibilités.

Premier scénario: vous pouvez tenter de rester, au 31 décembre, comme vous l'aviez fait en 1993, dans les limites du solde net à financer autorisé par le Conseil supérieur des Finances et alors, c'est plus de 13 milliards de crédits d'ordonnancement et de paiement que vous devrez reporter sur 1995, scénario qui semble déjà dépassé, comme le laisse entendre à mots feutrés la Cour des comptes lorsqu'elle dit en page 36 du rapport: « Il en résulte que d'ici la fin de l'année, le respect de la norme préconisée par le Conseil supérieur des Finances peut s'avérer particulièrement délicat. » La Cour est beaucoup plus nuancée dans ses propos à l'égard du Gouvernement mais elle ne dit rien de plus que ce que je dis: vous n'y arriverez pas !

Deuxième scénario plus probable: vous ne vous souciez plus de la norme du Conseil supérieur des Finances et vous utiliserez à plein vos autorisations d'emprunts. Mais alors le solde net à financer de l'année sera de plus de 15 milliards en fin d'année et vous serez néanmoins obligé d'encore reporter au moins 5 milliards d'ordonnancement et/ou de paiement sur 1995. Ce pari-là, Monsieur le Ministre, je suis prêt à le prendre... A vous de relever le défi ! Pour la Région il vaudrait mieux que je perde, malheureusement, je n'y crois pas.

« Le budget 1995 respecte la norme du Conseil supérieur des Finances » déclariez-vous à la presse le 25 octobre dernier. Miracle ! Vous auriez réussi à respecter la norme du solde net à financer, soit 4,3 milliards de déficit maximum autorisé en 1995. Vous auriez là, Monsieur le Ministre des Finances, vous et le Gouvernement, réussi un véritable exploit, tant il vrai que cet été, lors de l'élaboration du budget, votre impasse était de l'ordre de 12,5 milliards. Vous auriez, ainsi, réussi à trouver, pendant vos conclaves, quelque 8 milliards d'économies. Toute chose égale par ailleurs, c'est comme si l'Etat fédéral, qui dispose de 1 400 milliards de recettes, se trouvait contraint de débusquer 280 milliards. Aucun gouvernement n'y résisterait...

Et pourtant, vous êtes toujours là. Vous qui écriviez le 11 juillet dernier à vos collègues, je vous cite: « Indépendamment de l'avis du solde net à financer il apparaît très clairement que la continuation du rythme actuel des dépenses, en l'absence de recettes en plus, conduira à court terme à une dérégulation des finances régionales. » C'est la sagesse même, Monsieur le Ministre, d'autant plus que vous rajoutez, deux pages plus loin, dans cette même note: « On ne peut plus se permettre d'inscrire des montants plus élevés que les produits à escompter dans l'hypothèse que le budget des dépenses ne soit réalisé non plus. » Pardonnez-moi les erreurs de syntaxe mais ce sont vos propos que je reproduis fidèlement, tant ils révèlent chez vous un éclair de réalisme.

La panique générée par la découverte soudaine de la réalité budgétaire vous a amené à rechercher dans toutes les directions, au risque de faire, parfois, n'importe quoi. C'est ainsi que vous avez envisagé d'augmenter les centimes additionnels au précompte immobilier, que vous avez envisagé l'introduction de vignettes d'accès automobile pour les navetteurs, ou encore le doublement du montant des amendes pour infractions routières. Tout cela, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je ne l'invente pas, je possède la preuve qu'en tout cas toutes ces pistes ont été envisagées. Même si elles n'ont pas été empruntées, leur seule évocation suffit à illustrer l'état d'esprit du Gouvernement et à démentir votre optimisme, pourtant légendaire, Monsieur le Ministre.

Tout comme d'ailleurs, en matière de dépenses, vous disiez vous-même, Monsieur le Ministre, toujours dans votre note du 11 juillet: « On ne peut tenir compte plus longtemps de toutes les législations existantes, les règlements et contrats de gestion; il y aura lieu de les adapter, s'il le faut, par une sorte de loi-programme. » Ce sont vos propres termes, Monsieur le Ministre.

Le budget de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 1995 est, à coup sûr, un budget de trop. Il est celui que le Gouvernement régional n'a pas voulu et n'aurait pas dû déposer. Sans modification de la loi spéciale du 12 janvier 1989, les élections régionales auraient eu lieu en juin dernier. Aussi, nombre de vos collègues et vous-même, Monsieur le Ministre, pensaient que le budget 95 serait préparé par ceux qui leur succéderaient. La prolongation de votre mandat a dû être un coup dur pour vous, Monsieur le Ministre, il vous a fallu rédiger un budget de plus.

Alors, dans ce contexte, comment avez-vous réussi à boucler votre budget, Monsieur le Ministre ? Par quelle mystification comptable avez-vous réussi à faire disparaître ces huit milliards et ce, sans réelles ressources complémentaires ?

Bien entendu, comme chaque année, vous avez surestimé vos recettes. En matière d'impôts régionaux, comme vous l'aviez déjà fait en 1994, et contrairement à ce que vous annoncez dans votre exposé introductif, vous avez inscrit 400 millions de plus que la moyenne des recettes effectivement perçues au cours des cinq dernières années et 750 millions de plus que le rendement de ces impôts pour la dernière année connue, à savoir 1993.

Pour la taxe régionale, même topo. La Cour des comptes vous fait remarquer en page 22 du rapport votre excès d'optimisme.

Alors que cette année-ci le montant de la taxe de base des indépendants et des sociétés tombe de 6 600 à 1 800 francs, vous continuez à inscrire dans votre budget des montants que vous n'avez jamais été à même de recevoir dans le passé, vos prévisions étant basées — j'ai eu l'occasion de vous le démontrer l'année dernière à la même époque — sur des estimations de mètres carrés de bureaux tout à fait farfelues.

C'est vrai aussi qu'il vous arrive parfois de taxer plusieurs fois la même personne, mais quand même !

De même, apparaît dans votre budget une recette de 200 millions au titre de rétrocession d'une partie du produit de la vignette autoroutière par l'Etat fédéral, recette qui me semble hautement improbable. La Cour des comptes la qualifie en effet de très incertaine — page 22 du rapport — au vu de la situation de la SNCB et des dernières déclarations, tant du Ministre fédéral des Communications que de certains de nos collègues socialistes qui ont leurs entrées au Gouvernement fédéral.

Qui plus est, au lieu d'affecter cette recette à des crédits variables destinés à la division Equipement et Transport, vous la considérez comme certaine et l'intégrez dans les recettes générales de la Région. Il s'agit là d'une pratique budgétairement malsaine, puisque cette recette est aléatoire. Cette inscription est par ailleurs malhabile dans la mesure où vous ne pourrez pas justifier à l'égard de l'Etat fédéral que ces nouveaux moyens seront utilisés à des dépenses en matière de Communications.

Que dire des 200 millions estimés de la vente de parcelles de terrains de l'hôpital militaire si ce n'est, comme le dit la Cour des comptes, que cela paraît nettement surestimé ?

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur les recettes attendues des ventes d'immeubles, de récupérations auprès des organismes assureurs, des recettes de coupes de bois, de dividendes à percevoir ou encore de recettes en provenance de fonds budgétaires qui constituent autant de surestimations et d'artifices dont la seule utilité est de contribuer à cette grande mystification que constitue le respect *a priori* de la norme du Conseil supérieur des Finances. La Cour des comptes vous le dit d'ailleurs en page 25 du rapport. Je cite : «Ce respect des normes élaborées par le Conseil supérieur des Finances doit toujours être apprécié au regard des considérations émises quant à la surestimation de certaines recettes.»

Par rapport à vos prévisions budgétaires de juillet, vos prévisions de recettes ont subitement augmenté de près de 3,3 milliards, dont je vous concède 900 millions de report de recettes de 1994. Cela fait tout de même près de 2,4 milliards de recettes en plus par rapport à vos prévisions de juillet.

L'expérience nous a appris ce qu'il fallait en penser.

Mais l'autre gros artifice cette année a été, Monsieur le Ministre, de laisser croire que vous réalisiez une rebudgétisation sans précédent qui vous permettait de corriger un solde net à financer trop défavorable.

En effet, malgré les artifices en matière de recettes et de diminution de dépenses parfois peu crédibles — j'y reviendrai —, vous n'arriviez toujours pas à maintenir votre budget dans le cadre de la norme du Conseil supérieur des Finances. Alors, vous avez eu une idée géniale : réduire drastiquement les autorisations d'emprunt des fonds et pararéionaux ! En fait, pendant un an, vous leur demandiez de suspendre leurs investissements ou leurs remboursements d'emprunts. Ainsi, la STIB a vu réduire d'un milliard ses autorisations d'emprunts et donc, ses possibilités d'investissements, ce qui va à l'encontre de

toutes les déclarations du Gouvernement en matière de transports publics. La Cour des comptes vous fait d'ailleurs remarquer en page 27 du rapport : «On peut cependant s'interroger quant aux répercussions de ces fortes réductions du montant d'emprunt garanti sur les activités de la STIB.»

Poser la question c'est y répondre...

De même, le Fonds de refinancement des trésoreries communales se voit amputé de 1,600 milliard d'autorisations d'emprunt sous prétexte que les 4 milliards de déficit des hôpitaux ne devront pas être financés cette année-ci.

Le Ministre-Président, habile politicien, conscient qu'il est en année électorale, a introduit ce matin un amendement tardif par lequel il met à mal votre bel équilibre, Monsieur le Ministre des Finances, puisqu'il réclame une autorisation d'emprunt complémentaire pour 1995.

Que dire également du FADELS pour lequel vous mentionnez un remboursement d'emprunt, donc une rebudgétisation de 1,264 milliard en omettant de mentionner qu'un milliard provient — sans passer par le budget régional — de l'Etat fédéral ? Il s'agit du dernier solde de trésorerie antérieur à 1989.

A partir de 1996, l'apurement de la dette du logement social nécessitera une dépense supplémentaire d'un milliard à charge du budget régional.

En tout état de cause, la rebudgétisation de 2,6 milliards que vous prévoyez, Monsieur le Ministre, outre qu'elle est, comme nous venons de le voir, plus qu'hypothétique, ne ferait que se reporter sur 1996...

C'est vrai que cela ne sera sans doute plus votre problème.

Cette année-ci, comme chaque année, le manteau du budget comporte une autorisation d'emprunt nécessaire à couvrir le solde brut à financer soit 9,3 milliards pour 1995.

Conscient que vous atteignez vos limites en matière d'autorisations d'emprunt pour respecter les recommandations du Conseil supérieur des Finances, vous essayez d'obtenir une rallonge complémentaire de plus de 8 milliards, au travers d'un mystérieux Fonds de gestion de la dette régionale, dont nous ne savons rien, si ce n'est qu'un projet d'ordonnance existerait... projet d'ordonnance sur lequel le Conseil d'Etat se serait prononcé en mai dernier. Il est d'ailleurs étonnant que nous n'en ayons pas connaissance.

En ce qui me concerne, et au-delà des avantages d'une meilleure gestion de la dette que vous mettez en avant, Monsieur le Ministre, je n'en doute pas, je ne peux m'empêcher de voir dans la création aujourd'hui de cet instrument la possibilité de mettre la main sur des moyens de trésorerie supplémentaires qui vous permettent apparemment de passer le cap de l'année 1995... du moins d'aller jusqu'aux élections.

Je ne m'étendrai pas longuement sur la sous-estimation de certaines dépenses, laissant à mes Collègues, Marc Cools, Alain Zenner, Bernard Guillaume ... le soin de développer les dépenses prévues aux diverses divisions et l'inadéquation entre les objectifs annoncés et les crédits effectivement prévus.

Je me bornerai simplement à constater que, malheureusement, l'expérience du passé démontre que les réductions de dépenses des budgets initiaux ont été généralement suivies d'ajustements budgétaires les révisant à la hausse.

Un mot simplement à l'attention de M. Grijp, qui fait de plus en plus figure de parent pauvre, non seulement au sein du Gouvernement régional, mais également par rapport à ses collègues flamands et wallons.

Alors que la Région flamande et la Région wallonne consacrent plus de 10 pour cent de leur budget au développement économique de leur Région, nous y consacrons en 1994 moins de 4 pour cent et le budget de 1995 prévoit encore une réduction de 10 pour cent sur l'enveloppe consacrée à l'économie.

Mon Collègue, Alain Zenner, aura l'occasion d'interpeller le Ministre de l'Economie, sur sa passivité face aux grands défis de la Région bruxelloise notamment en matière de prévention des faillites et de délocalisation des entreprises.

Non seulement ses budgets sont en constante réduction... mais il arrive encore à ne pas les utiliser !

Pour terminer, un mot également sur l'incident qui a opposé M. Serge Moureaux et le Groupe socialiste au Gouvernement en Commission des Finances.

Le Groupe socialiste a déposé un amendement *in extremis* en vue d'allouer 90 millions de crédit supplémentaire à la Régie foncière. M. Moureaux ne manque pas de persévérance.

Quant à moi, j'attendais que le Gouvernement et la majorité démontrent que cette Régie ne serait ni plus ni moins qu'un simple service de gestion et rejettent l'amendement.

M. Moureaux a retiré son amendement. Connaissant sa puissance de conviction, je m'inquiète des promesses qui lui auraient été faites.

M. Serge Moureaux. — Les promesses sont dans le rapport.

M. Eric André. — Vous aurez l'occasion d'expliquer votre point de vue tout à l'heure. J'aimerais savoir ce que vous avez obtenu en échange du retrait de votre amendement.

Monsieur le Ministre des Finances, il est temps d'en terminer avec cette mystification que constitue le budget 1995. J'ai eu l'occasion, il y a quelques minutes, de vous montrer tout le crédit que l'on pouvait accorder à vos ajustements pour 1994. Comment voulez-vous, dans ces circonstances, Monsieur le Ministre, que nous vous fassions confiance quant à vos prévisions pour 1995 ?

Il est vrai que, classiquement, les débats budgétaires, dans de nombreuses Assemblées, se résument à un affrontement entre majorité et opposition. La majorité, traditionnellement, approuve l'effort réalisé, souvent résultat d'un compromis, d'ailleurs. L'opposition, tout aussi traditionnellement, souligne les surestimations des recettes et/ou les sous-estimations des dépenses. Pendant les journées d'aujourd'hui et de demain, nous n'éviterons sans doute pas ce cliché.

Mais tout observateur objectif reconnaîtra que le passé plaide en notre faveur. 9,5 milliards de déficit en 1992; vous annonciez 6,8 milliards. 13 milliards de déficit en 1993; vous annonciez 7,4 milliards. Pour 1994, tout porte à croire également — je l'ai montré tout à l'heure — que le déficit réel excèdera vos prévisions de près de 3,5 milliards.

Chaque année, Monsieur le Ministre, vous prétendez déposer un budget en équilibre ou du moins qui respecte, ne fût-ce qu'en apparence, la norme préconisée par le Conseil supérieur des Finances.

D'année en année, l'exécution de ces mêmes budgets fait apparaître des dérapages de plus en plus importants. Dans ce contexte, le budget devient une pure fiction politique destinée à camoufler les carences d'un Gouvernement aux abois incapable de réaliser en son sein les arbitrages nécessaires. Vous ne savez plus quoi inventer... Votre dernière trouvaille, Monsieur le Ministre: un casino !

Le budget de la Région pour l'année 1995 est, à coup sûr, un budget de trop. Il est celui que le Gouvernement régional n'a pas voulu et qu'il n'aurait pas dû déposer.

Si le budget n'était pas le dernier acte d'une pitoyable comédie, cela ne serait pas grave. Mais un million de personnes sont concernées, dans leur vie de tous les jours et dans leur avenir, par le geste politique qu'est la confection d'un budget, et, dans ce cadre, le Gouvernement porte une lourde responsabilité.

Il est temps de changer de politique. Il est temps de changer de Gouvernement. C'est une question de survie.

Mais, préalablement, il faut réaliser un audit complet pour connaître l'ampleur de la catastrophe et identifier les responsabilités.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, que, dans ce contexte, pas plus qu'en 1989, 1990, 1991, 1992, 1993 et 1994... le groupe PRL ne prendra la responsabilité de voter le projet de budget que vous nous proposez, un budget dans lequel nous ne croyons pas. (*Applaudissements sur les bancs PRL et VLD.*)

M. le Président. — La parole est à M. Moureaux.

M. Serge Moureaux. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, après le remarquable flot d'éloquence de notre Collègue M. André qui, chaque année, force notre admiration, je voudrais vous faire part du sentiment du groupe socialiste à propos du projet de budget présenté par le Gouvernement.

Le groupe socialiste est tout à fait conscient du fait que ce projet a été difficile à établir, compte tenu d'une hausse structurelle des dépenses liée à une stagnation des recettes.

Par ailleurs, la norme du Conseil supérieur des Finances est passée de 6,9 milliards pour l'année 1994 à 4,3 milliards pour l'année 1995, ce qui a, bien entendu, impliqué un effort supplémentaire en matière de réduction des dépenses.

Ce point devrait donc faire l'objet de nos préoccupations.

On constate d'ailleurs également une augmentation de la charge de la dette. Celle-ci est, pour l'année 1995, de 5,838 milliards alors que la part de l'annuité dans la dotation IPP qui nous vient du système de financement s'élève à 5,278 milliards. Il y a donc, Monsieur le Ministre, plus d'un demi-milliard de différence. Ce clignotant orange nous inquiète aussi. Il apparaît cependant que le Gouvernement a pris les mesures qui s'imposaient pour maîtriser la situation sans pour autant compromettre la politique définie dans la déclaration gouvernementale.

A cet égard, des critères rigoureux ont été mis en place pour répartir les moyens disponibles pour 1995: refus de nouvelles initiatives, inscription des crédits nécessaires pour les dépenses inévitables, prévisions des crédits pour les subsides légaux et réglementaires, inscription des crédits d'ordonnancement pour les engagements qui donneront lieu à des paiements en 1995, respect des priorités telles qu'elles ont été définies dans le programme du Gouvernement.

Nous constatons qu'il n'y a pas de nouvelle débudgétisation, mais au contraire une rebudgétisation de la STIB. La méthode utilisée représente un changement par rapport à la politique d'autonomie mise en place dans le cadre du contrat de gestion, mais elle correspond à l'inquiétude de la Région face au développement de la dette de la STIB. On peut donc incontestablement mettre au crédit du Gouvernement son intention légitime d'éviter les mauvaises surprises.

Cette prudence apparaît également dans l'évaluation des recettes: inscription d'un montant s'élevant à 1,10 milliard à l'article 46.03, droits de tirage pour l'embauche de chômeurs, montant correspondant à celui inscrit au budget de l'Etat, non-indexation de la mainmorte. Tout cela témoigne de la prudence du Gouvernement.

Je voudrais cependant émettre certaines remarques et poser quelques questions au Ministre en ce qui concerne la perception des recettes. Au sujet de la taxe régionale, nous nous posons des questions. Le groupe socialiste regrette vraiment que l'actuelle majorité dans son ensemble supporte tous les inconvénients de cette taxe particulièrement impopulaire sans en obtenir les recettes espérées. C'est le rôle des hommes politiques de supporter l'impopularité lorsqu'elle est indispensable. Nous avons donc voté cette taxe parce que nous étions convaincus qu'il le fallait. Nous avons d'ailleurs été prudents. Mais, d'une part, il faut reconnaître le très grand nombre de réclamations — elles seraient au nombre de 20 000 — et le mécontentement que la taxe a soulevé et, d'autre part, l'absence de rentrées correspondant aux prévisions de recettes, qui nous interpelle.

Je voudrais donc que le Ministre nous éclaire dans sa réponse sur l'écart récurrent entre les prévisions de recettes et les recettes réelles. Plus particulièrement, je rappellerai que les ordonnances relatives à la taxe régionale prévoient une taxe à charge des propriétaires d'immeubles non destinés à l'habitat et dépassant 300m². Qu'en est-il du résultat de la perception de cette partie de la taxe?

On a le sentiment que si le citoyen ordinaire paie la taxe de base et si les recettes correspondent aux prévisions, en revanche, un certain nombre de personnes soumises à la taxation, souvent des non-Bruxellois qui profitent toutefois des infrastructures, de la protection contre l'incendie, de l'enlèvement des immondices et de tous les services régionaux, ne semblent guère faire preuve de bonne volonté pour payer la taxe. Aussi, voudrions-nous vous entendre sur ce point.

Deuxième élément d'interrogation: la taxe sur l'eau. Celle-ci est inscrite chaque année dans les projets de budget des Voies et Moyens mais elle n'est pas votée et est supprimée, à chaque fois, lors des ajustements. Nous nous demandons si le Gouvernement compte nous faire voter cette taxe cette année-ci. Nous sommes un peu inquiets...

Nous voyons le Ministre Gosuin inaugurer de manière récurrente la station sud mais, apparemment, il ne se donne pas vraiment les moyens de mener ce projet à bien. J'aimerais que le Gouvernement nous dise si tout cela lui semble sérieux. Je rappelle que lorsqu'on n'a pas les moyens de sa politique, il faut mener la politique de ses moyens.

Pour ce qui est des inquiétudes que l'on pouvait avoir quant à la réalisation de son programme, compte tenu des contraintes budgétaires, le Gouvernement a été rassurant. Contrairement à ce que vient de dire M. André — bien entendu c'est son rôle mais le catastrophisme n'est pas forcément la manière la plus convaincante de s'exprimer pour l'opposition — le bilan de l'action gouvernementale est positif pour la Région et nous tenons à ce que cette politique soit poursuivie.

En matière d'aide aux communes — le rapporteur a déjà eu l'occasion d'en parler — il est clair que l'action du Gouvernement a été tout à fait fondamentale pour assainir les finances communales et pour lever ainsi une hypothèque sur l'ensemble de la viabilité financière de la Région. Sans doute parlera-t-on encore ici de la diminution des crédits en matière de travaux subsidiés. Nous pensons que le fait de maintenir, voire d'augmenter, les dotations communales tout en contrôlant les travaux subsidiés montre que le Gouvernement a le souci de l'autonomie communale. Sinon, il aurait procédé dans le sens

inverse. Incontestablement, les travaux subsidiés permettent une intervention plus étroite de la Région.

Nous espérons que le Ministre-Président pourra déposer, dans un délai rapproché, le projet d'ordonnance réglant, selon des critères objectifs, les aides aux communes en matière de travaux subsidiés.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, un travail considérable a été accompli par l'élaboration du PRD. On constate d'ailleurs une diminution du poste frais d'études relatif à l'aménagement du territoire, ce qui est logique puisque le gros du travail a été effectué. Je n'étonnerai personne en rappelant que le groupe socialiste soutient les orientations définies dans le PRD. A cet égard, je voudrais exprimer une certaine inquiétude à la suite de l'avis rendu par la Commission régionale de développement qui nous paraît, en tout cas dans certaines interprétations que l'on peut lui donner, remettre en cause certaines garanties offertes par le PRD pour la protection des deux fonctions faibles dans la ville, le logement et l'industrie.

Sans compter le fait que cet avis, qui propose par exemple de supprimer la spécificité de la zone portuaire, pourrait compromettre l'un des pôles essentiels du développement de notre ville. Nous demandons donc au Gouvernement d'être extrêmement attentif à cet égard.

Une diminution substantielle des crédits d'engagements dans cette division s'explique par le fait qu'en 1994, les contrats de quartiers devaient être engagés dans leur totalité, alors que leur exécution est répartie sur plusieurs années. Les crédits d'ordonnancement relatifs aux contrats de quartiers restent importants et l'on ne peut qu'encourager le Gouvernement à poursuivre dans cette voie.

Nous ne pouvons qu'approuver la politique suivie en matière de déplacements: poursuite des travaux qui ont été commencés, continuation des politiques mises en œuvre jusqu'à présent — j'y reviendrai dans un instant, sur un point particulier — et entretien correct des ouvrages existants pour éviter que des manques d'entretien ne justifient de nouveaux investissements.

Le groupe socialiste appuie entièrement les engagements des montants relatifs aux travaux résultant des accords pris avec l'Etat fédéral. C'eût été un comble que de perdre ces crédits!

En matière de propreté publique, nous voulons mettre à l'actif du Gouvernement le redressement spectaculaire de cette dernière à Bruxelles. Il est évident qu'une telle réussite n'a pu être obtenue que parce que des moyens importants ont été dégagés à cet effet — il faut rendre grâce à celui qui tient les cordons de la bourse — et parce qu'une politique concertée avec les communes a été mise au point. Il serait dommage de relâcher cet effort.

Nous sommes donc entièrement satisfaits et nous soutenons de manière très claire la politique du Gouvernement et le budget qu'il nous présente.

Je souhaite cependant vous faire part de certaines inquiétudes sur quelques dossiers particuliers.

J'aborde en premier lieu le problème du métro en direction de l'hôpital Erasme. Il est évident que la situation financière et budgétaire de la Région est délicate et que l'on ne peut entamer de nouveaux travaux. Il n'en demeure pas moins que l'extension du métro vers cet hôpital est inscrite dans la déclaration gouvernementale et qu'elle a donné lieu à une interpellation, le 17 janvier 1992, laquelle fut suivie d'un ordre du jour motivé, voté par notre Conseil.

M. Eric André. — Vous envisagez un nouvel amendement, Monsieur Moureaux?

M. Serge Moureaux. — Vous n'êtes pas obligé d'intervenir chaque fois que vous entrez en séance, Monsieur André. Je vous vois aller et venir et de temps à autre vous interrompez l'orateur.

M. Eric André. — Je voulais simplement savoir si vous souhaitiez présenter un nouvel amendement.

M. Serge Moureaux. — Vous savez très bien que je ne suis pas membre effectif de la Commission des Finances, Monsieur André.

M. Eric André. — C'est dommage !

M. Serge Moureaux. — Vous ne devez pas laisser croire à nos Collègues que je ne serais pas présent là où je devrais l'être. Si vous voulez parler de l'absentéisme en commission, j'aurais beaucoup à dire, en tant que chef du groupe socialiste, au sujet de la présence des membres du PRL. En dehors de vous, qui êtes l'exception qui confirme la règle, on n'a pas vu grand monde et dans certaines commissions on ne voit rigoureusement personne de votre groupe. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO et certains bancs socialistes.*)

Revenons à notre sujet. L'ordre du jour qui a suivi l'interpellation relative à la prolongation du métro vers l'hôpital Erasme invitait l'Exécutif « à poursuivre ses efforts en termes de mobilité et de priorité aux transports en commun en engageant la prolongation de la ligne 1B de Bizet à Erasme dans les meilleurs délais, compte tenu des décisions antérieures et des moyens disponibles ».

Nous avons décidé, à cet effet, de mettre en place un fonds spécial.

Ce fonds — prévu et promis par le Ministre Thys — devait être alimenté par la vente de certains biens immobiliers appartenant à la Région et aurait servi à financer cette prolongation vers Erasme.

On ne peut donc dire qu'il s'agit d'un nouveau dossier puisqu'il y a application de la déclaration gouvernementale et respect d'engagements inscrits dans les budgets successifs, ou d'une dépense budgétaire qui risquerait de grever le budget. En effet, les moyens destinés à la mise en œuvre de ce projet devaient être prélevés sur un fonds spécial alimenté par la vente de biens immobiliers appartenant à la Région.

Je suis donc bien obligé de demander au Gouvernement de me préciser ses intentions sur ce dossier.

J'en viens à la Régie. En juillet dernier, notre Conseil a voté l'ordonnance créant la Régie foncière régionale. Le subside de fonctionnement de cette Régie pour 1995 ne s'élève qu'à 10 millions de francs, ce qui est évidemment totalement insuffisant.

Le groupe socialiste a acté la déclaration faite en commission, au nom du Gouvernement, par le Ministre des Finances, selon laquelle la Régie serait mise en place et des crédits dégagés lors des ajustements budgétaires.

La réponse se trouve à la page 138 du rapport : « L'auteur de l'amendement précise que si le Ministre s'engage, au nom du Gouvernement, à mettre la Régie en fonction comme le prévoit l'ordonnance et à lui donner, au moment opportun, les moyens budgétaires nécessaires à cet effet, il retire son amendement. Le Ministre confirme cet engagement au nom du Gouvernement. »

M. Eric André. — C'est plus nuancé.

M. Serge Moureaux. — Ce texte est tout à fait clair et ne suscite aucune difficulté d'interprétation. Par conséquent,

devant l'engagement formel du Gouvernement, le groupe socialiste a retiré son amendement. Il ne va évidemment pas le réintroduire, nous ne sommes pas ici pour jouer la comédie. Nous avons confiance dans le Gouvernement lorsqu'il prend un engagement à notre égard.

M. Eric André. — Apparemment il n'avait pas vraiment confiance; sinon il n'aurait pas introduit un amendement en commission.

M. Serge Moureaux. — Vous savez très bien, Monsieur André, que, dans la pratique parlementaire, il est très souvent intéressant, utile et normal — c'est en tout cas de cette manière que j'ai agi, tant dans la majorité que dans l'opposition, depuis que je suis parlementaire — d'introduire un amendement pour obtenir des engagements précis de la part du Gouvernement. Il est aussi souvent plus performant, pour un parlementaire éclairé, d'obtenir cet engagement et de retirer son amendement que de le voir rejeté.

Par conséquent, Monsieur André, je trouve que ce que le groupe socialiste a fait relève d'une pratique tout à fait normale et efficace. Je n'ai fait qu'agir comme les parlementaires expérimentés.

M. Marc Cools. — Monsieur Moureaux, vous avez tout à fait le droit d'agir de cette manière mais, au niveau de l'orthodoxie budgétaire, il serait curieux qu'un Gouvernement ne prévienne pas les dépenses mais annonce qu'elles seront prévues dans les ajustements. Quelle serait donc la valeur du budget dont nous discutons aujourd'hui ?

M. Eric André. — Le Ministre ne dit pas qu'il le fera dans l'ajustement.

M. Serge Moureaux. — J'en arrive au Fonds Picqué. Le crédit portant sur les subventions spéciales accordées aux communes en vue de promouvoir l'intégration et la cohabitation des différentes communautés locales — qui était de 150 millions au budget de 1994 — disparaît du budget 1995. Il semblerait que ce seront désormais les commissions communautaires qui supporteront cette dépense.

Le groupe socialiste insiste pour que cette action, indispensable pour notre Région, soit poursuivie. Il aimerait être certain que nos Ministres néerlandophones et francophones — lorsqu'ils changent de casquette — réinscriront effectivement dans leurs budgets respectifs, les crédits nécessaires au maintien de ces initiatives.

En ce qui concerne le logement, nous nous interrogeons sur le crédit de 450 millions accordé au Fonds de Logement de la Ligue des Familles. Le système actuellement en vigueur permet à une entreprise privée de capitaliser des dotations récurrentes et donc de se créer une sorte de bas de laine, à l'écart du contrôle régional. Le contrat de gestion se termine en 1994. Il aurait été opportun, selon moi, que le Ministre compétent en profite pour entamer une négociation afin de poursuivre ce soutien indispensable à la Ligue des Familles, tout en veillant à maintenir un équilibre financier.

Je demanderai au Ministre compétent de permettre au Ministre des Finances de nous répondre en ce qui concerne le respect du plan pluriannuel d'investissement en matière d'épuration des eaux, approuvé en 1993.

Pour ce qui est des Affaires économiques, on constate que le taux d'exécution du budget de l'expansion économique était de 44 pour cent au 30 septembre 1994, alors que la moyenne est de 72 pour cent. Or, les économies à réaliser en 1995 ne portent que très peu sur cette division. S'agit-il dès lors d'une bonne décision

dans le contexte de restriction générale des dépenses que nous connaissons actuellement ?

Comme M. André, nous nous interrogeons sur la politique « impulsée » par le Ministre des Affaires économiques en matière d'emploi à Bruxelles. En votant les ordonnances relatives à cette matière, il était entendu que cette politique donnerait lieu à des conventions selon lesquelles les entreprises bénéficiant d'aides privilégieraient l'emploi à Bruxelles. J'aimerais donc savoir si la politique d'aides et d'expansion économique a pu favoriser concrètement l'emploi des Bruxellois.

En ce qui concerne l'administration, je souligne que l'annulation des principes généraux de la Fonction publique a entraîné un retard supplémentaire dans la mise en place de l'administration. Puisque le Ministre des Finances est également compétent dans ce domaine, pourrait-il nous dire si des solutions sont intervenues ? Quand l'administration sera-t-elle mise en place de manière effective ?

Monsieur le Président, chers Collègues, le groupe socialiste, sous réserve d'obtenir des réponses satisfaisantes aux questions posées, approuve avec conviction la politique menée par le Gouvernement. Il lui fait confiance pour maintenir la viabilité financière de la Région car celle-ci est absolument essentielle, malgré le contexte économique difficile. Elle doit en effet permettre au Gouvernement de poursuivre la politique menée depuis plusieurs années, dans le domaine de l'équilibre des finances communales, des hôpitaux bruxellois, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement. Le Gouvernement a déployé une véritable politique depuis sa création. Nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie. Notre tâche est certes de contrôler l'exécution du programme gouvernemental mais nous appuyons bien volontiers tous les efforts du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, en introduction, je ferai deux petites remarques avant d'en arriver au contenu de mon intervention.

Tout d'abord, j'insisterai sur les mauvaises conditions dans lesquelles le Conseil a dû travailler. Cela nous a rappelé les premières années. Il est vrai que, depuis deux à trois ans, les budgets étaient remis à temps et le Conseil disposait d'un délai raisonnable pour travailler. Malheureusement, les difficultés qu'a connues le Gouvernement pour élaborer le budget 1995 ont contraint le Conseil à travailler à un rythme anormal; les commissions se réunissant conjointement et les documents arrivant très tard.

De plus, d'après ce que j'ai entendu en commission et à cette tribune, j'ai perçu un changement de ton de la majorité. Tant en commission qu'en séance plénière, on ressent une inquiétude par rapport à l'action du Gouvernement et on entend une série d'allusions traduisant un manque de confiance entre les partenaires de la majorité d'une part et entre la majorité et son Gouvernement d'autre part.

Comme pour le budget, c'est un prélude à la fin de la législature.

J'en arrive à mon intervention qui s'articulera en trois parties. Tout d'abord, j'analyserai les recettes, puis l'équilibre budgétaire général, enfin les grands choix en matière de dépenses.

La principale recette, à savoir la dotation IPP, est en croissance de 7 pour cent entre 1994 et 1995. Cependant, si l'on se rappelle que cette dotation inclut les annuités destinées à finan-

cer les emprunts issus du mécanisme de la loi de financement et, en déduisant le montant de ces annuités, on constate que cette dotation n'augmente que de 3,5 pour cent, soit à peine plus que l'inflation.

Cette situation de quasi stagnation résulte bien sûr du problème malheureusement récurrent de Bruxelles: la fuite de ses habitants et l'appauvrissement relatif de sa population.

Si l'on observe maintenant les autres recettes, on doit constater que cette année, plus encore que l'année passée, vous nous proposez des recettes « fonds de tiroir », des recettes « coups uniques », mais aussi des recettes incertaines et des recettes surestimées, sans oublier les recettes virtuelles.

Tout d'abord, les fonds de tiroir et les coups uniques. Vous faites contribuer de manière importante les pararégionaux et autres organismes sous tutelle régionale, d'une part, en réduisant leur capacité d'emprunt et, d'autre part, en les faisant verser leur boni éventuel. Il est normal que ces organismes participent à l'effort budgétaire régional mais c'est beaucoup plus malsain de réduire leur capacité d'emprunt parce que cela remet en cause les politiques qui sont lancées. N'oublions pas que, dans certains cas, vous puisez non pas dans les soldes budgétaires non utilisés mais dans la trésorerie de ces organismes, les mettant dans des situations précaires.

Comme coups uniques, il y aussi les 200 millions qui sont prélevés à la SRIB à titre de dividendes pour les années 1989-1994, dont 40 millions pour l'année 1994. C'est curieux, car dans le budget 1994, on prévoyait 75 millions comme dividendes pour 1994: une incohérence de plus quant au montant. Cela veut-il donc dire que cette recette ne sera pas perçue en 1994 et que de toute façon elle était surestimée, ce qui nous renvoie à l'équilibre budgétaire 1994 et à l'ajustement 1994 où cette recette est toujours prévue.

Parmi les recettes incertaines, citons par exemple la vignette autoroutière, dont on aimerait savoir quand et comment elle reviendrait en partie à la Région.

Il en est de même du produit de la taxe sur les nuisances: nous désespérons de voir cette taxe appliquée, depuis quatre ans que vous nous l'annoncez. Cette année encore, vous nous la promettez, mais n'est-ce pas encore une promesse en l'air ? La question s'adresse peut-être plus au Ministre Gosuin mais la responsabilité pour une recette aussi importante est tout à fait collégiale et incombe au Gouvernement.

Quant aux recettes surestimées, on peut en trouver plusieurs échantillons, comme cette recette de 210 millions provenant de l'expropriation de l'Arsenal du charroi, que le Ministre du Logement estime à environ 140 millions. Septante millions risquent de s'envoler !

Il y a évidemment la taxe régionale, véritable bouteille à encre de nos débats, dont la perception pose toujours autant de problèmes et discrédite la Région auprès des citoyens. Quand donc parviendrez-vous à régler ces problèmes des perceptions et à rattraper le retard accumulé qui s'élève à 2,5 milliards ? La recette de 3 milliards que vous nous annoncez n'est-elle pas encore une fois surestimée, comme les autres années ?

Enfin, il y a les recettes virtuelles: ce sont ces 150 millions que vous prélevez sur certains fonds budgétaires. Si budgétairement parlant, ce n'est pas du tout orthodoxe, on peut se demander pourquoi vous recourez à un tel petit jeu de transferts.

La réponse que vous avez donnée en commission vaut la peine d'être citée: vous y déclarez que certains Ministres ne souhaitent pas que l'on s'aperçoive de la réduction de leur budget et préféreraient donc qu'on diminue les fonds budgétaires, ce qui est nettement plus discret. Le problème se posera au

niveau de la trésorerie, puisqu'il ne s'agit pas d'une vraie recette et que vous aurez donc une différence entre votre solde budgétaire et votre solde de trésorerie. Vous faites croire à une recette alors qu'il s'agit d'un simple transfert budgétaire. Tout cela montre bien la fragilité de votre budget des Voies et Moyens, qui ne tiendra pas la route, comme les autres années et qui doit vous permettre d'atteindre la fin de la législature en donnant le change. Mais qui y croit encore ?

J'en arrive au problème de l'équilibre budgétaire. Parlons du déficit cumulé.

Les chiffres que l'on a reçus lors de l'examen de ce budget nous permettent de voir plus clair au niveau de l'exécution des budgets de 1989 à 1993.

Nous y trouvons notamment la confirmation que le solde net à financer cumulé de la Région a atteint, fin 1993, le maximum autorisé par le Conseil supérieur des Finances.

La situation est plus préoccupante si l'on constate qu'après un début où les recettes étaient relativement bien estimées et les dépenses maîtrisées, on assiste, depuis 1992, à une surestimation des recettes de l'ordre de 2 milliards/an et à un rythme d'ordonnancement qui dépasse largement les prévisions.

Connaissant l'inertie de tels phénomènes, on doit craindre un dépassement de la norme budgétaire avant la fin de l'année, malgré vos dénégations en commission.

Ceci est d'ailleurs confirmé par la situation de trésorerie qui laisse présager un déficit supérieur à 15 milliards fin 1994, montant à comparer aux 6,9 milliards du solde net à financer autorisé.

Confirmez-vous aujourd'hui que vous parviendrez à maintenir le déficit de la Région sans devoir utiliser l'artifice budgétaire du report sur 1995 ?

Nous pensons donc que le Gouvernement ne maîtrise plus sa gestion financière, contrairement à ce que le Ministre des Finances a tenté de faire croire depuis 1989, mais que de moins en moins de monde croit.

Le manque de fiabilité de votre budget 1995 et la perte de maîtrise des finances régionales résultent notamment d'une surestimation récurrente des recettes, que nous avons régulièrement dénoncée et qui est confirmée aussi bien par la Cour des comptes que par le Conseil supérieur des Finances. J'y reviendrai.

Ce budget n'échappe pas à la règle. Plusieurs recettes sont peu sûres; certaines apparaissent nettement surestimées; quant à d'autres ce sont manifestement des « coups uniques » destinés à passer le cap des élections. Il y a aussi le 1 milliard 4 de l'emprunt STIB. Il s'agissait paraît-il d'un emprunt de la STIB, sans garantie de la Région. C'est ce que vous nous avez affirmé, comme M. Thys en 1993. Aujourd'hui, on constate, un an après, que vous demandez la garantie de la Région sur cet emprunt. Il s'agit donc bien, comme nous l'avions affirmé, d'une débudétisation.

Du côté des dépenses également, il y a problème; citons par exemple les dépenses qui résulteront de la reprise des compétences de la Province, notamment en matière de monuments et sites et en matière de politique de l'eau. Ces dépenses sont certaines, mais ne sont pas inscrites au budget. Vous nous avez répondu qu'on verrait bien au prochain ajustement. Il en va de même pour la Régie foncière, pour laquelle — M. Moureaux vient de le rappeler — vous vous étiez engagé à trouver des crédits lors du premier ajustement.

Cette tactique de reporter le problème à plus tard ne cadre pas avec l'image du « bon père de famille » que vous tentez de

nous donner. Ne pas inscrire des dépenses certaines, c'est de l'imprévision, de la mauvaise gestion.

J'en arrive au problème de la norme du déficit autorisé par le Conseil supérieur des Finances. Ce point est intéressant car on trouve dans l'avis du Conseil supérieur des Finances une confirmation de nos affirmations.

Dans l'exposé général du Ministre du Budget, on trouve: « L'augmentation de la contribution des Régions, afin d'atteindre la norme de Maastricht, n'est pas restée sans conséquences pour la Région de Bruxelles-Capitale. Là où le déficit autorisé s'élevait encore à 6,859 milliards en 1994, ce montant est réduit en 1995 à 4 300 milliards, soit une réduction de plus de 37 pour cent. » Il n'y a rien de plus faux.

La méthodologie appliquée depuis 1989 par le Conseil supérieur des Finances pour fixer le déficit autorisé vise uniquement à maintenir la dette un niveau supportable jusqu'à la fin de la période transitoire (2000) et à éviter tout phénomène de « boule de neige ».

Il est vrai que le Gouvernement fédéral a demandé au Conseil supérieur des Finances de vérifier si l'évolution des finances régionales et communautaires rentrait dans le cadre du plan de convergence. Ce qui fut fait dans l'avis du juillet 1994: Le Conseil supérieur des Finances constata qu'en respectant les normes fixées selon sa méthodologie déjà ancienne de 1989 — on ne parlait pas encore de Maastricht — les Régions et Communautés entraient dans l'objectif de convergence, sans effort supplémentaire.

Alors, pourquoi 3 milliards de moins pour la Région bruxelloise entre l'avis de 1993 et celui de 1994 ?

La réponse se trouve dans l'avis du Conseil supérieur des Finances: « Le facteur le plus important est toutefois l'estimation des impôts régionaux propres qui sont affectés à des fonds organiques. La comparaison entre la correction qui a été apportée pour cette raison aux simulations de l'avis précédent et le niveau structurel auquel ces recettes semblent se stabiliser tant sur base des réalisations que des budgets, semble indiquer que cette différence atteint 2 milliards. La surestimation des dépenses qui pouvaient être financées par ces recettes a été corrigée dans le présent avis. Cette correction entraîne une réduction de 2 milliards environ du déficit corrigé maximum admissible. »

Le texte donne ensuite la justification de la réduction du troisième milliard.

Ce texte représente un cinglant désaveu pour le Gouvernement bruxellois: il y est clairement dit que c'est parce que vous surestimez de façon récurrente vos recettes que le Conseil supérieur des Finances diminue d'autorité le déficit admissible de la Région. Par cet avis, le Conseil supérieur des Finances confirme ce que nous affirmons depuis plusieurs années.

On peut évidemment comprendre que vous préférez mettre cette diminution de 3 milliards du déficit autorisé sur le dos du Traité de Maastricht plutôt que d'avouer votre gestion imprudente des finances bruxelloises. Ici encore, vous nous avez menti et vous tentez de camoufler la vérité.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Le terme « mentir » est assez dur, il ne s'agit pas d'un terme parlementaire, me semble-t-il.

M. Philippe Debry. — Quelle confiance peut-on encore avoir dans le Ministre des Finances et dans le Gouvernement qui, depuis des années, essaient de camoufler les problèmes financiers de la Région ?

J'en arrive aux grands choix faits par le Gouvernement en matière de dépenses. Lorsqu'on analyse les chiffres des derniers budgets, on constate que les moyens d'action de la Région diminuent. Si l'on s'attache aux dépenses réelles, on constate que, depuis deux ans, les dépenses primaires stagnent et diminuent même en francs constants.

Nous nous baserons ici sur les dépenses hors charges d'intérêts et d'amortissements de la dette régionale et hors dépenses liées à la Saint-Michel, à la dotation Cocof/VGC, aux transferts de compétences de la Province et à la fusion des budgets Agglomération-Région, pour permettre la comparaison entre les deux budgets. De plus, il s'agit d'une meilleure mesure des moyens d'action réels de la Région.

Voyons les chiffres (en millions):

| | 1993 | 1994 | 1995 |
|---------------------------|--------|---------|----------|
| Dépenses primaires . . . | 45 581 | 45 581 | 45 870 |
| Différence | | - 2,3 % | + 0,63 % |
| Evolution selon inflation | 45 581 | 46 948 | 48 263 |

Ces chiffres montrent que, entre 1993 et 1994, les moyens d'action de la Région ont diminué en francs réels de 2,3 pour cent et, de 1994 à 1995, ils ont augmenté de 0,6 pour cent.

On constate que, à très peu de choses près, les moyens d'action de la Région stagnent mais qu'ils diminuent de façon significative en francs constants, si l'on tient compte de l'inflation.

Sur cette seule période 1993-1995, si ces dépenses avaient simplement suivi l'inflation, nous disposerions aujourd'hui de 2,5 milliards de plus en moyens d'action.

Face à cette réduction de ces moyens d'action, quels sont les choix politiques du Gouvernement, quelles sont ses priorités ?

Voici les principales variations par division: Logement: - 20 p.c.; Economie: - 10 p.c.; Emploi: - 1,5 p.c.; Environnement: + 4 p.c.; Equipement et déplacements: + 10 p.c. Il s'agit de chiffres arrondis.

Remarquons cependant que l'augmentation de la division « Equipement et déplacements » cache en fait une légère diminution des moyens d'action si l'on considère la réduction d'1 milliard du pouvoir d'emprunt et le début du remboursement de l'emprunt de 1,4 milliard de la STIB.

Les choix du Gouvernement illustrés par ces chiffres sont clairs. Le logement qui est annoncé par le Gouvernement, et le Ministre-Président en particulier, comme « la » priorité se voit réduit de façon dramatique. Outre le logement social, l'action du Fonds du Logement se voit fortement limitée et même remise en cause par certains, alors qu'il s'agit sans aucun doute de l'opérateur le plus efficace de la politique du logement.

La prise de position du PS à l'égard du Fonds du Logement est, pour le moins, surprenante. Je constate, d'ailleurs, qu'il n'y pas beaucoup de monde sur les bancs socialistes. Découvrieraient-ils aujourd'hui qu'il existe un contrat de gestion passé entre la Région et le Fonds du Logement? Je me permets de signaler au groupe socialiste qu'un tel contrat est en vigueur depuis quatre ans.

Sans doute serait-il bon que le PS prenne conscience de l'existence de ce contrat de gestion. Ce dernier arrive en effet à expiration. Le groupe socialiste craint donc que la Région perde le contrôle sur le Fonds du Logement. A ma connaissance, le contrôle de la Région sur le Fonds du Logement est beaucoup plus efficace que celui exercé sur le logement social qui, j'en conviens, est peut-être mieux surveillé par le PS.

L'emploi constitue le deuxième élément du choix. Malgré ses promesses, le Gouvernement n'a pas utilisé les marges de manœuvre qui lui procurait le « plan global » du Gouvernement fédéral — réduction de la charge salariale — à un renforcement des programmes en faveur de l'emploi.

Il y a un peu plus de six mois, le Ministre-Président s'est engagé à utiliser ces marges de manœuvre pour développer de nouvelles initiatives en faveur de l'emploi. Il avait annoncé leur mise en œuvre lors du deuxième ajustement. Nous attendons néanmoins toujours la réalisation de ces promesses dans le secteur de l'emploi.

La politique de l'eau constitue le troisième élément. Les moyens consacré à la politique de l'eau restent nettement insuffisants et sont le reflet de l'incapacité du Gouvernement mettre en œuvre une politique d'épuration efficace. Rappelons qu'à l'occasion des deux ajustements du budget 1994, ce ne sont pas moins de 985 millions de crédits variables qui ont été supprimés!

Parallèlement à ces lacunes en matière de politique régionale, les pouvoirs locaux voient leur action renforcée: les communes, largement refinancées via le Fonds des Communes et le Fonds de Refinancement des trésoreries communales, bénéficient d'une dotation en progression. De même, la Région privilégie l'action des communes: si l'on additionne tous les transferts financiers de la Région vers les communes, on arrive à la coquette somme de 13,5 milliards, soit 25 pour cent du total des dépenses. Cela pose un problème à deux niveaux: tout d'abord celui de la santé du donneur, qui au fil du temps est devenu plus malade que celui qu'il voulait aider... et qui ne lui est pas toujours reconnaissant de l'aide octroyée. Je me réfère notamment aux nombreux débats qui ont précédé les dernières élections communales.

Le second aspect est celui de la cohérence de l'action publique: le groupe ECOLO pense qu'il est préférable de privilégier le financement d'actions régionales qui permettent de développer un projet urbain cohérent plutôt que de céder aux particularismes étroits. Il ne s'agit pas ici d'« étrangler » les communes mais simplement de restaurer un équilibre dans le niveau d'effort. Nous espérons que la future ordonnance visant à moduler le taux des travaux subsidiés y contribuera.

Enfin, et plus globalement, ce budget ne propose aucune perspective nouvelle. L'essoufflement est sans doute dû à la fin de la législature. C'est pourtant au moment où les moyens se raréfient que des propositions alternatives devraient voir le jour pour améliorer les conditions de vie à Bruxelles dans les domaines prioritaires que sont le logement, l'emploi et l'environnement.

Or, comme mes collègues auront l'occasion de le développer plus tard, on reste sur sa faim quant aux développements de l'économie sociale, de la réforme des ADILS, de la politique des espaces verts dans les quartiers centraux, de l'épuration des eaux, de l'harmonisation des circulations par un plan régional des déplacements. Autant de domaines susceptibles de restaurer l'attractivité de la ville et d'y maintenir ses habitants.

J'en viens à ma conclusion. Vous aurez compris que le groupe ECOLO ne votera pas en faveur de ce budget décevant.

Les recettes de la Région stagnent voire régressent. Cette régression tient surtout à la poursuite de l'exode urbain et à l'appauvrissement relatif des Bruxellois, signes de l'échec du Gouvernement à maintenir ou même augmenter la population de la Région, ce qui était l'objectif annoncé en 1989 ainsi que, plus récemment, dans le Plan régional de Développement. Cet échec se traduit notamment sur le plan de l'emploi. A cet égard, je me permets de citer une phrase de l'économiste Kenstens: « La comparaison de l'évolution de l'emploi à Bruxelles et de

l'emploi des Bruxellois, depuis le début des années 80, indique que l'emploi offert dans la capitale a mieux résisté que l'emploi des habitants de Bruxelles.»

Le budget 1995 camoufle encore partiellement la gravité de la situation par un série d'artifices budgétaires que nous avons vu apparaître au budget 1994: surestimations de recettes, recettes « coups uniques », report de dépenses, débudgétisations, sollicitations des trésoreries des organismes sous tutelle, ...

Parallèlement, la Région souffre d'un sous-investissement dans plusieurs secteurs clefs: le logement, l'emploi, l'environnement, l'épuration des eaux, ...

Si ECOLO ne partage pas tous les choix du Gouvernement, choix qui se traduisent dans le budget, il ne faut pas espérer trouver du seul côté des dépenses les marges de manœuvre dont la Région a besoin pour mener une politique à la hauteur de ses besoins.

Face à ce constat, il convient de dépasser le discours catastrophiste des libéraux, qui n'apporte, au-delà de la critique de la gestion financière régionale, aucune solution, si ce n'est une austérité plus grande menant la Région dans une voie sans issue. Car ce n'est pas la diminution des services offerts et de la qualité du cadre de vie qui donnera envie de vivre à Bruxelles.

ECOLO veut au contraire apporter des solutions et a des propositions à faire. Pour nous, trois pistes existent:

Premièrement, revoir la loi de financement: c'est peu réaliste à court terme et cela déboucherait sans doute sur une négociation où Bruxelles se trouverait isolée.

*(M. Pouillet, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Pouillet, Voorzitter,
treedt opnieuw als Voorzitter op)*

Donc, nous retenons plutôt cette première piste pour mémoire, à moyen terme.

Deuxièmement, négocier avec le fédéral l'augmentation de son intervention dans le cadre de l'accord de coopération, ainsi que tenter de résoudre différents problèmes, qui nous pénalisent en matière de recettes, comme celui de l'impôt des non-résidents.

Troisièmement, mobiliser les ressources propres de la Région, notamment les ressources fiscales. Cela devrait se faire en tenant compte de la nécessité de maintenir, voire d'augmenter la population à Bruxelles, et de protéger le secteur industriel. Donc, toute mesure fiscale nouvelle ne devrait toucher ni la population ni le secteur industriel.

Les voies à explorer sont diverses: rendre enfin effective la taxe sur les déversements d'eaux usées, taxe inscrite depuis quatre ans dans le budget régional; revoir la philosophie de la taxe sur les bureaux qui devrait être régionalisée et dont les modalités d'application pourraient être revues de manière plus souple selon les secteurs d'activités; en matière de précompte immobilier, on pourrait imaginer de s'aligner sur la Flandre qui, rappelons-le, a un niveau d'imposition supérieur à Bruxelles; enfin, toutes les mesures d'incitation, pour ceux qui travaillent à Bruxelles, à venir y habiter, notamment au moyen d'une prime de vie chère pour les fonctionnaires mais également par une amélioration générale du cadre de vie. Là, c'est l'action générale du Gouvernement qui sera jugée.

Ce ne sont encore que des pistes de travail mais elles ont le mérite d'exister et de baliser une voie inexploree jusqu'ici, afin

de donner à Bruxelles des moyens mieux en rapport avec ses besoins, avec les attentes de ses citoyens, avec l'absolue nécessité de réussir à donner aux Bruxellois un cadre de vie agréable, des services et des équipements dignes de l'ambition que nous avons pour notre ville. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, notre Conseil examine donc aujourd'hui son sixième budget pour une législature qui, en principe, ne devait en compter que cinq. Conséquence logique des modifications nées de la Saint-Michel. Le vin est tiré, buvons-le!

Tout en se situant dans la continuité de l'action du Gouvernement, que soutient le groupe FDF-ERE, ce budget présente un certain nombre de différences par rapport aux exercices précédents.

La première, relativement négative, concerne la date de son dépôt. On a en effet rompu les bonnes traditions en soumettant au Conseil régional le projet de budget bien plus tard qu'il n'aurait dû l'être, la date limite du 30 septembre étant largement dépassée. Cela a contraint notre institution à avancer à marche forcée, ce qui n'est jamais une méthode de travail idéale. Cela a peut-être permis à certains municipalistes de mener leur campagne plus à l'aise, mais ce n'était certainement pas l'objectif avoué. L'ensemble des parlementaires de cette Assemblée ne peut donc que formuler le vœu qu'une nouvelle tradition n'ait pas, ainsi, été inaugurée.

Certes, le Gouvernement peut, à juste titre, invoquer des circonstances atténuantes: la reprise des compétences de la Province de Brabant et ses implications budgétaires ont rendu la procédure plus complexe.

Nous savons d'ailleurs que l'accord final n'a pas été acquis très tôt dans l'année et qu'il était difficile d'y voir clair avant une certaine date.

Par ailleurs, une nouvelle approche des réalités financières a conduit le Gouvernement à s'écarter du système des enveloppes dévolues à chaque département ministériel, ce qui a nécessité d'inévitables sacrifices et donc des équilibres politiques sans doute plus difficiles et, dès lors, plus longs.

Ne serait-ce pas l'occasion de repenser, pour l'avenir, la méthodologie, en impliquant davantage les services administratifs concernés pour la phase de préparation des propositions budgétaires, avec l'aide de l'Inspection des Finances, le rôle des cabinets étant plutôt orienté vers les arbitrages de nature politique?

Ces remarques de stricte procédure étant formulées, venons-en à l'essentiel.

Alors que, ces derniers mois, certaines voix se confondaient avec celle de Cassandre, force est de constater que le solde net à financer est respecté, sans que cela ne se traduise par une remise en cause de l'action développée par le Gouvernement dans le cadre de la déclaration de 1989.

On le sait, la section « Besoin de financement des pouvoirs publics » du Conseil supérieur des Finances établit les niveaux des déficits maximums autorisés en se fondant sur deux principes: d'une part, un objectif de viabilité financière à moyen et long terme dans le cadre de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989 et, d'autre part, un impératif de neutralité intertemporelle de la politique budgétaire de la Région jusqu'à la fin de la période transitoire instaurée par cette même loi.

En suivant ces principes, en tenant compte des retombées des accords de la Saint-Michel, qui s'avèrent financièrement lourdes pour notre Région, en y incluant les exigences du plan de convergence européen, c'est un solde net à financer corrigé de 4,3 milliards qui a été fixé, pour Bruxelles, par le Conseil supérieur des Finances.

Cela ne facilite pas la tâche du Gouvernement ni celle du Ministre des Finances en particulier.

Considérons les chiffres globaux : le budget 1995 prévoit 48,265 milliards en recettes et 57,569 milliards en dépenses. Cela donne un déficit brut à financer de 9,304 milliards. Nous obtenons le solde net à financer en déduisant l'amortissement de la dette, soit 3,333 milliards, ainsi que l'effort de rebudgétisation qui a été réalisé à l'occasion de ce budget, soit 2,571 milliards. Le solde net à financer est donc de 3,400 milliards soit 900 millions de mieux que ce qu'autorise le Conseil supérieur des Finances.

Le Gouvernement a peut-être pris son temps mais il ne l'a pas perdu. La prudence qu'il a affichée dans l'élaboration de ce budget est de bon aloi.

Le groupe FDF-ERE relève à cet égard deux éléments principaux :

a) Une bonne maîtrise des dépenses. Compte tenu des estimations en matière d'inflation pour 1995, les dépenses primaires affichent une croissance réelle négative de 1,37 pour cent. En effet, en excluant les montants des charges d'intérêt et d'amortissement du capital de même que les 2,6 milliards de droits de tirage au bénéfice de l'ACCF et de la VGC résultant des accords de la Saint-Michel, l'accroissement des dépenses s'élève à 1,43 pour cent. Avec une inflation estimée à 2,8 pour cent pour l'an prochain, on obtient bel et bien une croissance négative des dépenses s'établissant à 1,37 pour cent.

b) Une importante rebudgétisation. Je profite de l'occasion pour féliciter le Ministre Didier Gosuin pour sa gestion très active de la dette du logement social. Son département est en effet le principal acteur de la rebudgétisation nette en 1995.

M. Jos Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je ne manquerai pas lui transmettre vos félicitations.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Voilà pour le solde net à financer. Bien sûr convient-il d'examiner en recettes et en dépenses la rigueur des prévisions qui nous sont soumises.

Ainsi, si l'on isole le cas très spécifique du feuillet de la vignette, sur laquelle je reviendrai, il faut admettre que le Gouvernement a élaboré ses prévisions de recettes avec beaucoup de prudence.

Prenons le cas de l'impôt conjoint, la quote-part de l'IPP versée aux Régions par l'Etat fédéral, quote-part qui représente, rappelons-le pas moins de 60 pour cent de nos moyens.

Au budget fédéral, cette dépense figure pour un montant de 28,316 milliards. Se basant sur ses propres hypothèses et paramètres, le Gouvernement de notre Région a limité ce montant à 28,125 milliards soit une marge prudente de 191 millions.

De même, en ce qui concerne le produit des impôts régionaux qui nous sont attribués, le budget fédéral prévoit un montant de 9,479 milliards, tandis que le nôtre le réduit à 9,400 milliards, soit 79 millions de marge. Cette prudence se marque tout particulièrement au niveau des droits de succession et d'enregistrement qui, l'expérience des exercices précédents le démontre, connaissent des fluctuations assez grandes.

Ainsi, les droits de succession s'élevaient à 5,711 milliards en 1992 pour 4,938 milliards en 1993; les droits d'enregistrement à 3,919 milliards en 1990 et à 2,931 milliards en 1993.

Par ailleurs, pour ce qui est du droit de tirage de 1,010 milliard sur l'Etat fédéral, pour le financement des programmes de remise au travail dans notre Région — article 35 de la loi de financement —, le Gouvernement suit fidèlement les prévisions fédérales.

Un même souci se manifeste pour les autres recettes, sauf peut-être pour le déjà fameux produit de la vignette autoroutière qui mobilise les transporteurs qui, eux, immobilisent Bruxelles. La lutte est âpre entre, d'une part, les Régions qui, à juste titre, défendent une recette qui doit leur permettre de garder en état le réseau routier, par exemple, mais aussi de favoriser certains investissements, notamment à la STIB, et, d'autre part, l'Etat central qui, au nom de la SNCB — mais est-on toujours sincère sur ce plan-là — et des frais encourus pour la perception de cette taxe, veut s'en octroyer la part du lion.

Bien que nous ne doutions pas de la pugnacité du Ministre des Finances et du Ministre des Transports lors des joutes avec le fédéral et les autres Régions, bien que nous leur recommandions de garder la plus grande fermeté, notre groupe craint une issue défavorable, cette recette ressemblant de plus en plus à une peau de chagrin, loin de certaines illusions initiales. Concrètement, cela risque bien d'être beaucoup moins que 200 millions, le chiffre inscrit au budget.

Au rayon des bonnes nouvelles, on se réjouira en revanche des répercussions financières favorables de la scission de la province de Brabant.

Ne croyez pas que nous soyons devenus des partisans de cette scission du Brabant que nous avons suffisamment critiquée lors des accords de la Saint-Michel. Il n'en résulte pas moins une retombée financière agréable pour notre Région, à savoir 522 millions qui tombent dans l'escarcelle régionale. Il s'agit-là d'une preuve irréfutable de ce qu'ont toujours affirmé les mandataires provinciaux du FDF, à savoir que Bruxelles était terriblement négligée par l'autorité provinciale, qu'elle ne percevait pas son dû.

De même, le dossier de l'Agglomération a enfin abouti. L'Agglomération est à présent incorporée dans le budget régional et elle présente un solde financier positif de 1,064 milliards. Cela s'inscrit parfaitement dans la philosophie du principe de l'unicité du budget. C'est très bien d'avoir réuni l'Agglomération à l'ensemble. Dans le passé cela n'a, hélas, pas toujours été possible !

Monsieur le Ministre, je voudrais dire un mot à propos de la perception des taxes. Il en a déjà été question tout à l'heure et, comme M. Moureaux, je regrette aussi certaines insuffisances qui se traduisent d'ailleurs dans les chiffres figurant au rapport. Je sais que la matière est complexe et qu'il n'est pas aisé d'établir des listes de contribuables dans une Région où la mobilité est très grande et où il est difficile de cerner les propriétaires. Je pense toutefois que vous devez demeurer vigilant quant au produit de cette taxe, compte tenu de son importance pour notre Région. La vigilance sera également nécessaire pour assurer un passage harmonieux de la Province à la Région en ce qui concerne la perception des taxes provinciales et j'aimerais que vous nous fassiez connaître les mesures prises à cet égard.

Passons aux dépenses. Celles-ci font un bond de quelque 7 milliards en un an. Méfions-nous toutefois des conclusions hâtives et des impressions fallacieuses. Cet accroissement spectaculaire n'est pas issu d'une brusque folie dépensière du Gouvernement. Elle est la résultante du fait que l'estimation des dépenses, comme d'ailleurs celle des recettes inclut pour la première fois le budget de l'Agglomération — 1,018 milliards

— et les dépenses héritées de la Province de Brabant — 2,242 milliards — sans oublier 590 millions destinés aux investissements de la STIB, lesquels étaient précédemment financés hors budget via des autorisations d'emprunt.

Notons encore une augmentation de 600 millions des droits de tirage en faveur de l'ACCF et de la VGC, prévus par les accords de la Saint-Michel. Je ne crois pas utile de rappeler ici les vives critiques que nous avons formulées, en leur temps, à l'encontre des mécanismes boiteux mis en place par la Saint-Michel et de leurs implications budgétaires néfastes pour la Région, mais il faut bien constater que les chiffres nous donnent raison.

Enfin, le reste de cette augmentation s'explique par l'accroissement des charges d'intérêt et d'amortissement des emprunts, évolution qui ne peut nous laisser indifférents dans la mesure où ces charges connaissent une progression alarmante, relevée tout à l'heure par M. Moureaux : 65 pour cent de 1994 à 1995.

Le vigilance s'impose et le groupe FDF-ERE appuie le Gouvernement dans sa volonté de moderniser la gestion de la dette et d'apporter une plus grande flexibilité. Nous espérons dès lors que le projet d'ordonnance du Gouvernement pourra être voté très rapidement par notre Conseil.

Selon nous, il serait utile d'insérer dans ce texte des dispositions qui garantissent l'information du Gouvernement et de l'Assemblée sur la gestion de la dette et le choix des banques et organismes bailleurs de fonds.

A l'instar de ce qui se fait au national, notre administration de la trésorerie devra bien entendu disposer des moyens adéquats en personnel et en matériel pour gérer efficacement cette dette de la Région, qui devient très pesante. C'est d'ailleurs le rôle d'une administration que d'un cabinet.

Il convient, en outre, de se réjouir de la rebudgétisation de certaines dépenses de la STIB. D'un point de vue strictement budgétaire, cette situation est en effet beaucoup plus saine. Cependant, et cette inquiétude de ma part ne vous surprendra pas, Monsieur le Ministre, de même que mes Collègues qui savent que le problème des transports publics à Bruxelles m'est très cher, je ne puis que m'interroger sur les conséquences possibles d'une réduction de la capacité d'investissement de la STIB. Jusqu'ici, elle était autorisée à emprunter 2,104 milliards par an pour réaliser ses investissements. Or, en 1995, elle ne disposera que de 1,800 milliard pour y faire face, soit 1,100 milliard d'emprunt, 590 millions de crédits budgétaires et 110 millions de crédits variables.

Le Ministre des Transports nous a dit en commission qu'aucun problème majeur ne se présenterait en 1995. En revanche, des questions se posent pour le long terme. Cela ne va-t-il pas affecter la viabilité financière de cette société dans les prochaines années? Quelle sera la marge de manœuvre du successeur de M. Harmel et du futur conseil d'administration de la STIB quant à la gestion des investissements de cette société? Devront-ils se contenter d'administrer le passé ou pourront-ils sereinement gérer le futur? Ces questions méritent d'être posées.

Certes, ce n'est pas dans l'avenant 95 au contrat de gestion que se trouve la réponse à ces questions ou la solution des problèmes qui se posent. La STIB joue un rôle crucial pour résoudre les problèmes de mobilité qui ne cesseront de s'intensifier dans les années à venir. Il faudra veiller à ne pas casser l'outil.

Avant de clôturer cette intervention, je voudrais encore aborder ce qui est le fondement même des difficultés financières de

Bruxelles et ce qui hypothèque sa survie en tant que Région autonome : le problème de son financement.

Monsieur le Ministre, en page 18 du rapport, vous posez une fort bonne question. Ayant constaté que Bruxelles est victime d'une saignée annuelle de 2,5 milliards, vous vous demandez si « cela signifie que la loi de financement est inadaptée ». On finirait par se demander qui a bien pu voter cette loi aujourd'hui si souvent décriée.

M. Jos Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Il faut lire ma réponse, Monsieur Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — J'y viens, rassurez-vous. Quand je vois la manière dont cette loi de financement est critiquée, y compris au sein de notre Gouvernement, je me demande qui a bien pu la voter. Pas le FDF en tout cas, qui avait mis le Parlement en garde contre les conséquences désastreuses pour Bruxelles, comme pour la Communauté française, qui découleraient de cette loi.

On est un peu déçu de vous voir affirmer, en page 19 du même rapport, qu'à votre avis, la remise en cause fondamentale de la loi de financement ne peut être envisagée.

C'est pourtant, à terme, la seule issue et cela devra être un des dossiers importants mis sur la table des négociations lors de la formation du prochain gouvernement fédéral quels que soient les partenaires qui seront invités à cette table. Il me semble que notre Région a le devoir moral de revoir ces mécanismes.

Dire que cette loi est inadaptée à la Région de Bruxelles est un euphémisme. On sait, comme on le savait en 1989, que l'assiette de l'IPP dans la Région de Bruxelles connaît une évolution des plus néfastes. La richesse moyenne des Bruxellois (et donc leur capacité fiscale) diminue. De 13 pour cent supérieure à la moyenne belge en 1989, elle n'est plus cette année que de 6,4 pour cent et il n'y a pas actuellement de raison objective de croire que la courbe puisse s'inverser à court terme. Remarquons que, dans le même temps, la capacité fiscale de la Flandre, elle aussi supérieure à la moyenne belge, s'est accrue de 2 à 5,5 pour cent.

La part de Bruxelles dans l'IPP réparti entre les trois Régions est passée, entre 1990 et 1995, de 11,8 à 9,76 pour cent.

Le phénomène de paupérisation de la population bruxelloise est bien connu. Il se conjugue avec une réduction globale de la population et un remplacement partiel de celle-ci par des éléments étrangers plus pauvres et nécessitant une politique d'insertion adaptée qui, elle, requiert également des moyens financiers.

Bruxelles ne bénéficie pas du mécanisme de l'intervention de solidarité nationale. Le jour où Bruxelles pourrait prétendre à ce filet de sécurité, il risquera d'être bien tard. Des frais fixes pesant sur un groupe de contribuables, de plus en plus restreint, ne peut que relancer et aggraver l'exode de la population, ce qui laisse entrevoir, en finale, le spectre de la faillite financière.

Les charges liées aux fonctions de capitale nationale et internationale de Bruxelles ne peuvent être supportées par les seuls Bruxellois. Nous ne sommes pas les seuls à poser ce diagnostic. Il y a deux ans, le Ministre-Président établissait le niveau des besoins à 7 milliards. Hélas ! ce qui a été obtenu est certes mieux que rien mais reste totalement insuffisant.

Une brochure intitulée « L'Europe à Bruxelles, une chance pour notre Région » faisait apparaître récemment que l'Etat belge perçoit 4,6 milliards de francs belges de la Communauté européenne à titre de compensation. Les institutions européen-

nes étant basées à Bruxelles et posant un certain nombre de problèmes — notamment en termes d'aménagement du territoire — il se justifierait pleinement qu'une part significative de ces moyens soient ristournés aux autorités bruxelloises. Je sais, il s'agit bien entendu de revendications dépassant le cadre strict de l'analyse budgétaire mais l'occasion est belle pour les reformuler.

Pour conclure, nous trouvons que ce budget est bien entendu conforme à l'action gouvernementale suivie depuis 1989. Nous estimons que le Gouvernement a fait preuve de prudence dans ses estimations; le groupe FDF-ERE approuvera donc le projet de budget pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Monteyne.

De heer André Monteyne. — Mijnheer de Voorzitter, het is de eerste keer dat ik het voorrecht heb deel te nemen aan de bespreking van de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Tijdens vorige debatten was het steeds mijn voorganger, Annemie Neyts, die hier de Vlaamse liberale en democratische inzichten over het beleid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vertolkte. Sinds de verkiezingen van 12 juni maakt zij, zoals u weet, deel uit van het Europees Parlement, een parlementaire vergadering die ook voor ons Gewest van groot belang is. Ik denk Collega's, dat ik namens u allen spreek, als ik zeg dat ons Gewest in haar persoon een waardige en gemotiveerde vertegenwoordiger heeft in het Europees Parlement. Ik wil dan ook van de gelegenheid gebruik maken om haar het allerbeste toe te wensen in haar verdere loopbaan als Europees parlements lid.

Ik meen te weten dat mevrouw Neyts steeds op een opbouwende wijze aan de werkzaamheden in onze Raad heeft deelgenomen en hierbij altijd het algemeen belang van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en zijn inwoners voor ogen hield. Dit is ook de wijze waarop ikzelf zal trachten te werken. De inwoners van ons Gewest hebben geen belang bij sloganpolitiek of partijpolitieke spelletjes. Zij hebben er des te meer belang bij dat wij een visie en een beleid ontwikkelen waardoor de werkelijke problemen van ons Gewest worden aangepakt.

Mijnheer de Voorzitter, Collega's, dit wordt het laatste groot begrotingsdebat van de huidige coalitie. Het ogenblik is dan ook gekomen om een blik te werpen op de jaren die achter ons liggen en de uitdagingen die we in het vooruitzicht hebben. Dit betekent niet dat wij niet heel wat vragen en bedenkingen hebben bij het begrotingsontwerp 1995. U moet dus niet te snel opgelucht ademhalen, mijnheer de Minister.

Vooraleer hier dieper op in te gaan, wil ik erop wijzen dat ik het volkomen onaanvaardbaar vind dat de wettelijke regels met betrekking tot de democratische controle van de begroting niet worden nageleefd. Ik stel inderdaad met ontzetting vast dat het Rekenhof zijn verslag heeft moeten indienen drie werkdagen na ontvangst van wat het noemt «voorlopige documenten en fragmentaire gegevens.» Het kon zich, ik citeer, «onmogelijk een juist beeld vormen van de evolutie van ontvangsten en uitgaven voor 1995 in vergelijking met 1994. Er waren geen verantwoordingsnota's voor de algemene uitgavenbegroting overgezonden en het Hof beschikt zelfs niet over een volledig exemplaar van de algemene toelichting met het oog op de analyse van de uitgaven.» Geef toe dat dit een slechte start is.

Ook ik heb de indruk dat deze begroting het resultaat is van veelhandig kunst- en vliegwerk, waarbij de inkomsten overschat en de uitgaven geminimaliseerd werden zonder dat echte maatregelen werden getroffen. Toegegeven, op het eerste gezicht eerbiedigt de voorgestelde begroting de opgelegde norm van het zogenaamde «toegelaten tekort». Maar dat is, om een bankuit-

drukking te gebruiken *window-dressing*. Elke afwijking wordt immers weggewerkt door leningen, herbudgettering of spreiding van de schulden in de tijd. Met dit huzarenstukje slaagt men erin enerzijds het tekort voor te stellen als een «positieve marge», maar anderzijds te bekennen dat de financiële toestand zo ernstig is dat de Minister binnenkort zal gaan aankloppen bij de federale overheid om te vragen mede de lasten te financieren van wat hij noemt «de nationale en internationale functie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest». Ik kom straks nog terug op die tegenstrijdigheid.

Men kan zich inderdaad afvragen of het begrotingsplaatje dat de Minister heeft geschetst geen verbloeming is van de werkelijke financiële toestand. Ook in 1993 was voor 1994 een sluitende begroting opgesteld, maar Collega Eric André wees er reeds op, zonder eigenlijk tegengesproken te zijn, dat het lopend tekort einde van dit jaar 12 miljard zal bedragen. Ik dank overigens Collega André voor het feit dat hij op een zeer degelijke manier dit ontwerp heeft ontmaskerd en mij aldus ontslaat van deze taak.

De ontvangsten worden op een erg opvallende manier overschat, immers de gewestbelastingen hebben tot op 30 september slechts 893 miljoen opgeleverd waar er op de begroting 2,4 miljard staat ingeschreven. Voor deze begroting wordt zelfs 3 miljard verwacht, maar de vraag is hoeveel daarvan ook werkelijk zal worden geïnd. Verder wordt er een bedrag van 200 miljoen geboekt als inkomsten van het autowegenvignet, terwijl iedereen weet dat de Federale Regering, die toch uit dezelfde partijen is samengesteld als de Executieve, de inkomsten van dat vignet opeist. Het is werkelijk onbetamelijk een dergelijke post als te verwachten ontvangsten in de begroting op te nemen.

Aan de uitgavenzijde wordt simpelweg een uitstel van subsidiëring geprogrammeerd, zowel voor de MIVB als voor de ziekenhuizen. Nochtans gaat het hier om uitgaven die dringend en prioritair moesten gebeuren. Ik vraag mij dus af of er eindelijk werk zal worden gemaakt van de taaltoegankelijkheid van onze Brusselse ziekenhuizen, zodat ook Nederlandstalige patiënten in hun moedertaal kunnen worden behandeld. Wat de uitgaven betreft, vermeldt het Rekenhof tenslotte ook nog dat het niet-gecorrigeerd netto te financieren saldo op 30 september van dit jaar 14,5 miljard bedraagt, en dat de Hoge Raad voor de Financiën een kleine 7 miljard had vooropgesteld. Opnieuw zal dus moeten worden gewerkt met betalingsoverdrachten naar 1995.

Ik kom daar straks nog op terug.

Het is dus duidelijk dat ook de begroting 1995 op drijfzand is gebouwd en dat weer een beroep zal worden gedaan op klassieke kunstgrepen, zoals bijkomende leningen en uitstel van uitvoering van de ordonnanties tot volgend jaar. Zo komen wij in het klassieke straatje terecht dat reeds vele jaren bewandeld wordt door de federale overheid. De Regering zal dan voor de keuze staan: inderdaad bijkomende centen vragen aan de Federale Regering of de problemen blauw-blauw laten en doorschuiven naar een volgende coalitie, onder het motto: *Après nous le déluge*.

Uiteindelijk moeten met spijt worden vastgesteld dat deze begroting puur technisch is; zij *kuriert am Symptom* en biedt geen uitzicht op een oplossing voor de zorgwekkende financiële toestand van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Dit komt omdat zowel de financieringswet als de Sint-Michielsakkoorden het voor Brussel totaal onmogelijk maken haar rol als stad voor de inwoners, laat staan als hoofdstad, waar te maken. Het is dan ook onbegrijpelijk dat de Minister geen wijziging van de financieringswet en de andere akkoorden wil overwegen.

Tot mijn verwondering kom ik met dit punt in het gezelschap van de PRL en de FDF. Ik wijs erop dat dit alleen geldt voor dit

punt. Waarom wil de Minister niet weten van een wijziging van de financieringswet? Wil hij doen vergeten dat het de partijen zijn die de huidige coalitie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vormen, die verantwoordelijk zijn voor de financieringswet van 1988? Zijn het niet de huidige Brusselse Ministers die toen aan de onderhandelingsstafel zaten en mede ingestemd hebben met het financieel keurslijf waarin het Brussels Hoofdstedelijk Gewest gedwongen werd?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Que voulez-vous dire? Fallait-il contester le Gouvernement à ce moment-là?

De heer André Monteyne. — Ik zal daar straks op antwoorden, mijnheer Cornelissen.

De VLD heeft toen reeds voor deze ontwikkeling gewaarschuwd en gepleit voor een grotere financiële en fiscale verantwoordelijkheid voor de Gewesten en de Gemeenschappen in het land. Als de Minister-President en de Minister van Begroting zich vandaag voortdurend verschuilen achter het geldgebrek van het Hoofdstedelijk Gewest, dan geven zij ons — spijtig genoeg — gelijk.

Zoals ik reeds zei, wil ik mij bij deze uiteenzetting niet beperken tot de details van het begrotingsontwerp 1995. Alle onzekerheden rond de financiën mogen ons immers niet uit het oog doen verliezen dat er in Brussel ook nog een politiek beleid wordt gevoerd. Het gebrek aan middelen, noopt echter tot het maken van keuzen. De vraag is welke keuze deze Regering heeft gemaakt en in welke mate de echte vraagstukken van Brussel hierbij worden aangepakt.

Laat mij daarbij vertrekken van een vaststelling, die trouwens impliciet ook uit het begrotingsontwerp blijkt: Brussel verarmt. Indien de huidige tendens zich verder zet, zal het tegen ten laatste 1997, zoals Wallonië thans, een beroep moeten doen op de nationale solidariteit, in casu wil dit zeggen op Vlaanderen. Ik denk dan ook dat de Minister zich begoochelingen maakt als hij denkt dat hij gehoor zal vinden voor zijn vraag om een bijkomende federale toelage voor de nationale en internationale rol van Brussel. Brussel is sedert 164 jaar hoofdstad van België en was steeds het rijkste arrondissement. De huidige verpaupering zal dus niet liggen aan de rol als nationale hoofdstad. Daarentegen zal men buiten Brussel toch ook wel weten dat een hoofdoorzaak van deze verarming ligt in het rampzalig stedenbouwkundig beleid van Brusselse politici van PSC-signatuur in de jaren zestig, dat er onder andere in bestond dat men internationale kantoorwijken — en ik bedoel niet uitsluitend Europese — ingeplant heeft in het residentiële hart van Brussel, in plaats van aan de rand van de stad, zoals hoofdsteden doen die zichzelf respecteren.

Zo wijs ik erop dat bijvoorbeeld Paul-Henri Spaak, een groot staatsman, ervoor heeft gezorgd dat de NATO aan de rand van de stad werd gevestigd, in Haren-Evere, wat veel minder stedenbouwkundige problemen creëerde dan in het centrum van de stad het geval zou zijn geweest. Daar hebben deze ongelukkige inplanten van kantoorwijken een verhuizingsdruk golf veroorzaakt die nog steeds uitdeint.

Gedane zaken nemen echter geen keer, wij zitten nu met de gebakken peren. Ik maak dus de Regering geen verwijt aan voor een beleid uit de jaren zestig, dat mede aan de basis ligt van de zorgelijke financiële toestand van ons Gewest; ik betreur wel dat zij te weinig heeft gedaan om de gevolgen op te vangen of dat zij de problemen zelfs niet heeft willen inzien, want de Brusselse leefomgeving in zijn breedste betekenis blijft achteruit gaan.

Mochten wij dit zelf als politieke wereld nog niet uitgevist hebben, de inwoners van het Hoofdstedelijk Gewest drukken ons wel met de neus op de feiten: zij verhuizen in groten getale

naar de groene randgemeenten. Tijdens de vijf jaar dat deze coalitie bestuurt, is de bevolking van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest met tenminste 20 000 inwoners gedaald. Een fijner ontleding, waarbij ik verwijs naar de recente studie van de *Fondation Travail-Université* over de Brusselse huurkosten, zou aantonen dat vooral de belastingkrachtige inwoners verdwijnen en dat hun verhuis niet gecompenseerd wordt door de inwijking van buitenlanders, waarvan het grootste gedeelte kansarm is, terwijl een deel van de wel kapitaalkrachtige buitenlanders geen personenbelasting betaalt aan de federale Staat noch aan de gemeenten. In dit verband moeten wij de vraag durven stellen in welke mate deze mensen, die in de vele internationale instellingen en bedrijven in en rond Brussel werken, hiervan vrijgesteld kunnen blijven. Zij krijgen de lusten van het beleid, zonder hun steentje bij te dragen tot de lasten. Het zou mij dan ook zeer benieuwen of de Regering bereid is ook deze problematiek aan te kaarten bij de federale Regering, maar eigenlijk is dit maar een nevenaspect.

Vooraleer in te gaan op de grondoorzaken van deze massaverhuizing, wil ik wel wijzen op enkele andere negatieve neveneffecten. Alhoewel zij in deze Raad niet bevoegd zijn voor het beleid buiten ons grondgebied, moeten wij ons toch realiseren dat de uittocht van inwoners uit Brussel naar de randgemeenten aldaar de druk op de open ruimte en op de huurprijzen verhoogt, en dat terwijl er in het stadsgewest zelf geen gebrek is aan mogelijkheden om mensen te huisvesten, op voorwaarde natuurlijk dat de kansen geschapen worden opdat zij terug in Brussel zouden willen gaan wonen. Alleen al om ecologische redenen zou het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zijn verantwoordelijkheid moeten opnemen op dit vlak, door te helpen de druk op de schaarse open en groene ruimten in de naburige Gewesten te verlichten. Dit is trouwens ook in ons eigen belang. De ontvolking van Brussel ligt mede aan de oorsprong van de steeds moeilijker beheersbare vervoersstromen van en naar Brussel. Hoe minder mensen, hier dicht bij hun werk wonen, hoe meer er zich dagelijks zullen verplaatsen naar Brussel om hun werkplaats te bereiken, tot uiteindelijk de verkeersproblemen van het personeel zo groot worden en zoveel bijdragen tot de kost in tijd en stress, dat het bedrijf beslist, om van de misère af te zijn, zelf te verhuizen naar de periferie, en aldus meewerkt aan de delocalisatie van Brussel.

Mijnheer de Voorzitter, uit wat voorafgaat, hebt u begrepen dat ik er geen voorstander van ben om het budgettaire probleem van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest alleen aan te pakken met fiscale maatregelen. Een verhoging van de fiscale lasten voor de inwoners en de bedrijven die voorlopig nog in Brussel woon- en werkzaam zijn, brengt geen zoden aan de dijk. Integendeel, het kan er enkel toe leiden dat nog meer mensen en bedrijven Brussel verlaten.

Het begrotingsprobleem is dat wij in een vicieuze cirkel terecht komen. Omdat steeds minder mensen bijdragen in de middelen die de verschillende overheden in Brussel kunnen besteden om een beleid te voeren, zorgt de beperkte financiële ruimte om een goed beleid te voeren er dan weer voor dat steeds meer mensen Brussel verlaten. Zo worden wij meegesleurd in een neergaande draaikolk, die uiteindelijk van Brussel een maatschappelijke puinhoop maakt. Alleen de armsten die onmogelijk het geld kunnen opbrengen om de werking van de nodige overheidsdiensten mogelijk te maken, blijven over. De gevreesde duale maatschappij komt als het ware om de hoek kijken.

Wil de Regering de financiën van het Gewest grondig saneren, dan moet zij een fundamentele keuze maken, en een beleid uitstippelen dat erop gericht is het Brussels Hoofdstedelijk Gewest opnieuw woonvriendelijk te maken. Hiertoe moet de leefomgeving in de brede zin van het woord centraal worden geplaatst.

Uit de studie waarnaar ik daarstraks heb verwezen, blijkt dat de grote problemen die dat verhinderen gekend zijn met name de onveiligheid, de dure en ontoereikende huisvesting en de achteruitgang van het leefmilieu. Ik zal mij beperken tot deze drie problemen. Uiteraard zijn er nog andere problemen waarover ik later de Regering wil ondervragen en graag met de Raad in debat wil treden. Ik ben er echter van overtuigd dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Zijn energie en zijn beperkte middelen in de eerste plaats moet besteden aan prioritaire problemen. De feitelijke toestand in het Brussels Gewest toont aan dat de Regering in de aanpak van deze vraagstukken tekort is geschoten.

Mijnheer de Voorzitter, aangezien mijn spreektijd ten einde loopt, zal ik de drie punten die ik in dit verband wou behandelen kort samenvatten. Ik zal er later nog op terugkomen.

Ten eerste, de stad wordt onveiliger. Dit is geen subjectief gegeven, maar een reële probleem en één van de belangrijke redenen waarom de mensen de stad verlaten. Ten tweede, de ongunstige prijs-kwaliteitsverhouding van de huisvesting in Brussel in vergelijking met de rest van het land. De vastgoedmakelaars mogen dan wel beweren dat de immobiliënboom voorbij is, toch blijft het verschil van de huurkost met de rest van het land groot. Ten derde, het evenwicht en de rust in de stad worden aangetast. Woonwijken moeten worden afgeschermd van het verkeer. Zwakke weggebruikers mogen niet onbeschermd tussen snel en zwaar verkeer worden gestuurd. Vooral oudere mensen en kinderen zijn het slachtoffer van het chaotisch verkeer in Brussel. Het hoeft ons ook niet te verbazen dat de Brusselse jonge gezinnen de stad verlaten op het ogenblik dat er kinderen komen.

Het zou de kracht kunnen zijn van een Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest om hiervoor een consequent en weloverwogen beleid te ontwikkelen. Dit is spijtig genoeg niet gebeurd. Het verkeer is de jongste jaren alleen maar toegenomen. Erger nog het wordt verspreid over wijken en straten die voordien tot de rustige woonbuurten konden worden gerekend. Op een enkel stunt-fietspad na op onmogelijke plaatsen, zoals de Wetstraat, blijft de zwakke weggebruiker in onze stad letterlijk en figuurlijk in de kou staan. Er wordt geen voorrang gegeven aan de bescherming van de woonbuurten, aan de uitrusting en het onderhoud van speelpleinen en perkjes. Mensen worden nog steeds uit hun huizen verdreven om plaats te maken voor kantoormastodonten en hotels. Ik kan zo blijven doorgaan. De problematiek is gekend. Er werden miljoenen besteed aan dure studies van bevriende studie bureaus. Er worden door alle leden van de Regering bij iedere gelegenheid ronkende verklaringen afgelegd. Maar een concreet beleid, dat haalbaar is en dat stap voor stap de leefbaarheid in deze stad opnieuw verbetert, blijft uit. Ik kom nu tot mijn besluit. De Regering kreeg de unieke kans om een nieuw beleid uit te tekenen. Zij werd niet al te veel gehinderd door de aanwezigheid van verstade instellingen of vastgoeroeste beleidsgewoonten. Het jonge Brusselse Hoofdstedelijk Gewest kon met een propere lei van start gaan en nieuwe ideeën uitwerken om de vraagstukken van een modern stadsgewest aan te pakken. Ik zal niet beweren dat er helemaal niets is gebeurd, misschien heeft de Regering vijf jaar geleden wel goede voorname gemaakt.

Nochtans bleven de tijdens de vijf jaar durende kabinetperiode bereikte resultaten beperkt. De Regering heeft veel instellingen geschapen om heel wat mensen aan een goede baan te helpen, maar heeft nagelaten een beleid te voeren dat voor de inwoners van het Gewest een verbetering van de levensomstandigheden betekende. Het gevolg is dat alsmear meer Brusselaars het Brussels Hoofdstedelijke Gewest wellicht voor altijd verlaten. Op de koop toe geeft de Regering haar opvolgers een verre van rooskleurige financiële balans door, die ieder toekomstig beleid hypothekeert.

Kortom, er is veel kostbare tijd verloren gegaan om de probleem van het Brussels stadsgewest te verhelpen. Brussel dreigt een onveilige, sociologisch ontwrichte en onleefbare stad te worden. Het wordt daarom hoge tijd dat er een nieuwe bestuursploeg komt met frisse ideeën en een doortastender aanpak.

De Voorzitter. — Mijnheer Monteyne, hoewel wellicht niet iedereen akkoord gaat met de inhoud van uw betoog, zijn wij u toch een applaus verschuldigd voor uw maiden-speech. (*Algemeen applaus.*)

La parole est à Mme Willame-Boonen.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, avant d'analyser cet important travail qu'est le budget 1995, je voudrais faire trois réflexions.

Première réflexion, certains disent, et ils sont les défenseurs permanents des scénarios catastrophes, que le budget de 1995 qui nous est soumis, ne reflète en rien la réalité des dépenses. Pourtant, pour ne prendre qu'un élément, le tableau de l'exécution du budget de 1989 à septembre 1993 qui nous a été remis, montre une corrélation entre, d'une part, les recettes réelles et celles qui avaient été prévues et, d'autre part, entre les dépenses prévues et celles effectivement ordonnancées malgré un report important d'engagements datant de la période d'avant 1989. Ce tableau, pour ne prendre qu'un exemple, a profondément rassuré le groupe PSC.

Deuxième réflexion, s'il est vrai que les charges de notre Région dépassent souvent ses limites, surtout en tant que Capitale de notre Royaume et de l'Union européenne qui recule chaque jour ses frontières, — sauf hier ou aujourd'hui — mon groupe plaide pour une contribution croissante de l'Etat fédéral mais bien, contrairement à certains, dans et à l'intérieur du cadre de la loi de financement qui prévoit des interventions fédérales permettant à Bruxelles de tenir son rôle de capitale nationale et internationale.

La Région bruxelloise ne demande pas à être aidée pour les charges qu'elle a à assumer en raison des compétences qui lui sont attribuées, mais seulement pour les dépenses à assumer pour des services rendus à des personnes non résidentes en Région bruxelloise ou résidentes mais non assujetties à l'IPP.

Le groupe PSC se réjouit de voir que c'est d'ailleurs la direction choisie par les Ministres compétents.

Troisième réflexion, il y a lieu de réduire nos emprunts pour qu'ils soient conformes aux recommandations du Conseil supérieur des Finances et, en conséquence, à maîtriser l'encours des engagements. Nous nous réjouissons donc vivement de l'effort de rebudgétisation qui a diminué la dette indirecte de 2,571 milliards.

Ainsi, la volonté de réduire le solde net à financer de 6,9 milliards à 4,3 milliards traduit concrètement la volonté de préserver l'avenir financier de notre Région.

Il faut donc souligner que cet effort aboutit à un endettement moindre de la Région et permet de ne pas hypothéquer dès aujourd'hui la prochaine législature.

Ces trois remarques préliminaires étant faites, j'analyserai ci-dessous plus en détail mais brièvement les problèmes posés par les recettes, d'une part, et les dépenses, d'autre part.

Le deuxième feuillet d'ajustement étant peu important puisqu'il s'agit de crédits supplémentaires d'un montant de 300 millions, nous ne nous y attarderons pas dans le cadre de notre exposé général.

En ce qui concerne les recettes du budget 1995, si le budget qui nous est présenté est en équilibre, il faut accepter que cet équilibre a été difficile à atteindre et que celui-ci est précaire malgré les efforts fournis.

Une certaine reprise économique apparue depuis le début de l'année a apporté un motif de retrouver un peu de confiance dans l'avenir.

Néanmoins, si la capacité fiscale moyenne de l'habitant de la Région de Bruxelles-Capitale reste supérieure à celle du Belge moyen, cette différence positive se réduit chaque année davantage et donc l'évolution de la capacité fiscale a eu pour conséquence que la quote-part attribuée de l'IPP s'accumule moins rapidement dans notre Région que dans les autres.

Pour l'évaluation des taxes régionales en général, la prudence a prévalu. Il faut souligner la nette diminution des droits de succession et des droits d'enregistrement. Nous ne nous attarderons plus sur la problématique de la taxe régionale dont la perception suscite toujours des difficultés.

Bref, la remarque de la Cour des comptes me semble tout à fait pertinente.

Dans un autre ordre d'idées, vous nous avez parlé, Monsieur le Ministre, d'une éventuelle installation d'un casino à Bruxelles. Contrairement à ce qu'a dit M. André, je ne trouve pas l'idée si saugrenue dans une Région où les revenus sont, hélas, surtout à deux vitesses. S'agit-il d'un ballon d'essai ? Des approches ou des études ont-elles été envisagées quant à cette éventuelle source de recettes ?

Il faut encore rappeler la contribution importante qui est demandée aux pararégionaux afin de participer à l'effort global de résorption du déficit.

Au sujet des pararégionaux, je me permets, Monsieur le Ministre, de répéter ici la question que j'avais posée en commission et qui est restée sans réponse — chose rare de votre part —, à savoir alors que la loi prévoit que les organismes d'intérêt public de type B doivent transmettre un budget en annexe du budget administratif, rien ne nous a été remis.

Vous vous étiez pourtant engagé en commission, à demander aux Ministres de tutelle concernés de communiquer les renseignements relatifs aux budgets et à l'utilisation de leur dotation. Nous avons également demandé la liste des délégués du Ministre des Finances et des Commissaires du Gouvernement à ces mêmes pararégionaux. Nous réitérons la question qui peut-être recevra une réponse demain, Monsieur le Ministre.

En ce qui concerne les dépenses, la politique menée, à savoir la limitation de la débudgétisation d'une part et l'amortissement de la dette supérieure à la débudgétisation d'autre part, a un effet très favorable sur le solde net à financer, ce qui est un point très positif.

De plus, mon groupe soutient l'initiative de créer un Fonds organique de gestion de la dette. Comme cela se passe au niveau fédéral, ce fonds donnerait plus d'autonomie et de souplesse à cette gestion et permettrait de réagir rapidement à des fluctuations favorables de taux d'intérêt en évitant la lourde procédure actuelle à savoir l'autorisation préalable du Conseil.

En dehors donc des problèmes qu'engendrent les réformes institutionnelles, rappelons l'effort important de la Région pour soutenir la Communauté française, consenti lors des accords de la Saint-Michel à savoir: 1 milliard en 1993 et 2 milliards en 1994 qui font que la croissance des dépenses totales s'élève à 14,6 pour cent. Les dépenses primaires restent constantes, l'augmentation étant parallèle à l'inflation ce qui traduit une augmentation réelle négative.

Nous nous réjouissons, même si le terme ne convient pas tout à fait dans le cas présent, de ce que le Ministre nous présente un budget serré, raboté en ce compris les pararégionaux, parce que celui-ci fait preuve de réalisme. Il faut d'ailleurs souligner comme un point positif, la corrélation entre les budgets et l'exécution de ceux-ci de 1989 à 1993 qui sont le témoin de ce réalisme.

De plus, le ratio entre les engagements et les ordonnancements s'est sensiblement stabilisé, le montant total des engagements étant inférieur à celui des ordonnancements.

D'une manière générale, l'effort de rebudgétisation est louable, et tout particulièrement en ce qui concerne la politique menée envers la STIB qui vise :

— d'une part, à diminuer la faculté d'emprunt de celle-ci pour des investissements lourds;

— d'autre part, à apurer les dettes, ce qui permettra de payer moins d'intérêts que prévu.

Mon groupe se réjouit vivement qu'en matière de travaux publics et de communications, la politique engagée soit poursuivie, mais que la priorité soit donnée à l'entretien grâce à une importante dotation directe. Les nouveaux chantiers seront limités puisque le Gouvernement arrive au terme d'un programme pluriannuel. Mais l'apport du pouvoir fédéral permettra de financer une série de projets importants et visibles. A ce sujet, le groupe PSC tient aussi à souligner l'effort consenti en faveur des «deux roues» — ce qui est peut-être moins visible ! — afin de permettre de pénétrer en ville à vélo grâce à une piste cyclable.

En conclusion de cette analyse globale du budget, l'effort au niveau des dépenses est donc réel. Les communes peuvent éventuellement compenser la différence par leur capacité fiscale et certains pararégionaux ont pu constituer des réserves de trésorerie.

Enfin, le groupe PSC tient à souligner que, globalement, le budget reflète la volonté de la Région de gérer son patrimoine en «bon père de famille».

Après cette analyse globale du budget 1995, je vais me permettre, Monsieur le Ministre, de traiter de certaines divisions, en laissant certains de mes Collègues en commenter d'autres.

Vous ne vous étonnez pas, Monsieur le Ministre, que je vous parle de la division 10 qui couvre la fonction publique. Je voudrais, une fois de plus, exprimer mon inquiétude, en ce qui concerne la fonction publique de notre Région que l'exposé général du budget de la division 10 et les réponses que vous m'avez apportées en commission n'ont pas tout à fait calmée. Certes, Monsieur le Ministre, il y a eu l'annulation par le pouvoir fédéral de l'arrêté sur les principes généraux de la fonction publique qui a bloqué le processus entamé de nominations et de promotions du nouveau cadre du personnel.

Certes, il y a eu l'intégration du personnel de l'Agglomération et, certes, il y a à venir l'intégration du nouveau personnel de la Province du Brabant mais tous ces défis successifs expliquent-ils qu'après cinq ans et demi, notre Région n'ait pas une administration suffisamment performante pour rendre davantage opérationnel l'énorme appareil législatif que le Conseil régional a mis sur pied pour rendre notre Région plus accueillante à tous ?

D'accord, il y a un système d'évaluation du personnel à mettre en place. Vous en avez parlé en commission. Il y a aussi le problème des contractuels et des négociations indispensables avec les syndicats. Je n'en disconviens pas mais, Monsieur le Ministre, après cinq ans et demi, que de retards accumulés ! Je

me rappelle encore combien l'année passée, au même moment, sur le même sujet, vous m'avez promis, juré que tout serait performant pour mai 1994 ! Le comité de direction du Ministère, comme vous nous l'avez dit en commission, devait rentrer ses propositions pour la fin novembre. Ce jeudi, nous serons le 1^{er} décembre. Petite question peut-être perfide, Monsieur le Ministre: ce premier délai annoncé en commission a-t-il été respecté ?

En ce qui concerne la division 14 sur les pouvoirs locaux, une décision m'incite à faire la remarque suivante, dont l'idée, je l'avoue, ne m'était pas venue en commission. On supprime le crédit, qui était de 150 millions en 1994 et de 148 millions en 1993, de la politique régionale d'intégration. A première analyse, il est vrai qu'il semble logique de rencontrer les effets des dernières réformes institutionnelles transférant des moyens et de nouvelles compétences vers nos assemblées communautaires. Mais, concrètement, je me pose certaines questions. Les communes en tant que telles et la Région à travers celles-ci ne s'occuperont donc plus de promouvoir l'intégration et la cohabitation des différentes communautés en mêlant, par exemple, les différents régimes linguistiques. Il n'y aura plus de projet de football dans les quartiers d'Ixelles, par exemple, ni d'encadrement par des travailleurs sociaux de groupes bilingues qui, en 1994, coûtait jusqu'à 9,5 millions. J'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet.

En ce qui concerne la division 16 et l'aménagement du territoire, ni dans l'exposé général ni dans les fiches budgétaires, je n'ai trouvé trace de montants qui seraient consacrés aux frais de diffusion, d'explicitation ou de vulgarisation, pour l'ensemble de la population, du plan régional de développement, dès que le Gouvernement bruxellois l'aura définitivement précisé après l'avis du CRD. Comme vous le savez tous, l'enquête publique a suscité pas mal d'intérêt. Une fois que tous les termes en seront fixés, ne conviendrait-il pas de diffuser largement le PRD de manière simple et parlante ?

En ce qui concerne la division 17, « Monuments et Sites », je me réjouis de voir que le budget — qui n'est pas considérable — a été augmenté de 47 pour cent. Manifestement, la « machine » de protection des monuments de valeur à Bruxelles, très rouillée après plus de dix ans d'immobilité et d'indifférence nationale, s'est mise en route.

Je ferai deux réflexions. Je ne vois pas très clairement en quoi et surtout quand vont se faire les transferts de « budget » et d'opérations menées précédemment par la province de Brabant. Qui fera quoi et quand ? Il me semble qu'il y a eu, à ce niveau, quelques contradictions entre l'exposé général du budget par le Ministre des Finances et les réponses en commission permanente du Secrétaire d'Etat en matière de protection du patrimoine.

Deuxième réflexion: je suis, pour ma part, pleine d'admiration pour l'opération Pégase, menée à Bruxelles-Ville avec la Commission européenne. Elle permet aux écoliers de s'intéresser concrètement au patrimoine, en participant à la rénovation de bâtiments qui les intéressent. Pourquoi la Région ne pourrait-elle pas être elle-même à l'origine de telles actions dans différentes communes et faire elle-même ou encourager les communes à faire les démarches auprès de la Commission européenne ?

En ce qui concerne la division 18 relative à l'environnement, la ventilation des dépenses de la dotation à l'IBGE fournit d'opportuns éclairages dans les sous-bois de la politique régionale de l'environnement, même si la lumière, quelquefois, ne parvient que tamisée.

Nous rejoignons cependant tout à fait le souci de M. le Ministre de voir, dans un contexte budgétaire difficile, la priorité

mise sur la conservation et l'entretien du patrimoine vert existant, plutôt que de voir entreprendre d'aventureuses opérations d'extension. Nous estimons d'ailleurs que le budget 1995 de la division Environnement, qui témoigne de cette prudence, va dans la bonne direction.

Nous nous réjouissons également que, nonobstant les contraintes budgétaires, le personnel de sécurité des espaces verts se trouve renforcé.

Dans le budget de l'IBGE, nous nous contenterons d'épingler quelques questions qui nous semblent être restées en suspens. Nous constatons la croissance des charges de pension. Cette croissance est, je suppose, liée à une évolution démographique ou organisationnelle. Il serait cependant opportun que le Ministre nous le précise, ce poste passant de 17 à 52 millions.

Nous nous interrogeons également quant à la nature de l'allocation de 12 millions de francs prévue à titre de subvention aux administrations publiques subordonnées, en vue de l'application de l'ordonnance relative au permis d'environnement. Nous nous posons plus particulièrement la question de savoir si cette allocation englobe également une subvention à la formation du personnel communal chargé de l'application de cette ordonnance, formation qui semblerait s'imposer dans nombre de cas.

Le PSC votera le budget de la politique de l'eau et confirmera ainsi son soutien à M. le Ministre Gosuin dans la mise en œuvre des importants programmes d'investissements aujourd'hui entrepris par la Région afin, en particulier, de doter notre ville de stations d'épuration performantes.

La structure générale du budget de cette division étant polarisée autour de la nécessité de trouver les fonds nécessaires à la réalisation de ces projets, toutes les allocations sans rapport avec elle se trouvent quasiment diminuées. Ce n'est pas le « tout à l'égout », c'est le « tout à l'épuration ».

L'équilibre de la division étant cependant fondé sur le postulat de la perception de la taxe de lutte contre les nuisances, nous supposons que le Ministre veillera tout particulièrement à exercer toutes pressions utiles afin que la discussion relative à l'adoption de l'ordonnance concernant la perception de cette taxe puisse avoir lieu dans les meilleurs délais. En commission, le Ministre Gosuin nous a appris que le projet d'ordonnance « dormait » au Conseil d'Etat depuis mars 1994.

L'importance d'y veiller est d'autant plus grande que les dépenses prévisibles en matière de politique de l'eau au cours des exercices prochains paraissent ne pas devoir être destinées à décroître, en particulier du fait de la perspective de la mise en œuvre du chantier de la station d'épuration Nord. Nous nous permettons d'attirer l'attention du Ministre sur le fait que, dans le contexte ainsi posé — énormes réalisations, énorme budget —, quelque incident que ce soit en termes de suivi des recettes nécessiterait une reconsidération rapide des projets d'investissements envisagés actuellement. Rien ne serait pire que de voir la Région devoir renoncer à divers chantiers à peine entamés.

D'un point de vue plus particulier, je me permets de faire part de mes interrogations quant à la prise en considération d'éventuels débours importants relatifs aux travaux de voûte de la Senne à Anderlecht, au vu surtout de la question, qui ne semble pas résolue à ce jour, de l'intervention ou non de la Province avant qu'il ne soit trop tard.

La remarque que j'ai formulée quant aux monuments et sites vaut aussi pour l'environnement, à savoir: l'absence de débat relatif à la perspective de la reprise en charge de droits et surtout d'obligations de la Province de Brabant. La question concernant l'eau paraît toutefois ici relativement importante dès le moment

où il n'est pas fait mystère du fait que le transfert des compétences de la Province de Brabant vers la Région occasionnera des dépenses supplémentaires liées à la gestion des cours d'eau — dont l'entretien était une prérogative provinciale — et au financement des intercommunales en charge de leur gestion. Je suis quelque peu étonnée de ce qu'aucune projection ne puisse encore être établie à quelques semaines de la date fatidique du 1^{er} janvier 1995. J'espère que le Ministre compétent pourra me rassurer.

Mes Collègues Michel Lemaire et Bernard de Marcken de Merken, quant à eux, vous feront part de leurs commentaires relatifs à un certain nombre d'autres divisions.

En conclusion, le PSC votera les budgets qui nous sont présentés aujourd'hui. En effet, si tout n'est pas parfait, nous y trouvons des assurances de sérieux et de contrôle qui nous réjouissent. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Delathouwer.

De heer Robert Delathouwer. — Mijnheer de Voorzitter, ik zal de heer Monteyne een beetje parafraseren: ik voel mij niet geroepen nog eens alles te herhalen wat mijn Collega's, uit de meerderheid dan toch, met zoveel kennis van zaken hebben gezegd. Collega Rens heeft met zijn bekende deskundigheid verslag uitgebracht over alle vragen en antwoorden die reeds in de commissie aan bod zijn gekomen.

Eigenlijk moest 1995 het eerste jaar worden van een nieuwe legislatuur, maar door de bekende Sint-Michielsakkoorden is het het verlengstuk geworden van een legislatuurregering, die eigenlijk de meeste van haar projecten uit het programma van 1989 — wat men daarover ook mag zeggen of denken — heeft verwezenlijkt. Door de intussen genoegzaam bekende budgettaire problemen ontstaat misschien, onterecht, de indruk dat deze Regering zichzelf overleeft. We staan nochtans voor voldoende uitdagingen om ook in 1995 met veel enthousiasme voort te werken. Zoals steeds begin ik met de verklaring dat de SP, dat zal u niet verwonderen, deze begroting zal goedkeuren. Nochtans was het wenselijk geweest dit jaar, zoals de federale Regering, een «State of the union» op te stellen. Deze titel is zeker niet slecht gevonden in het geval van ons Hoofdstedelijk Gewest, want het gaat over de «unie» van een aantal elementen. Ik suggereer dan ook om de volgende jaren iets dergelijks te doen, hetzij bij de begrotingsbespreking, hetzij bij de opening van het parlementair jaar. Misschien zal u daarmee lachen, want sommigen denken dat er geen begroting 1996 meer komt en ook de Voorzitter heeft bij de opening van het parlementair jaar iets dergelijks gezegd. Ik hoop van harte dat u zich vergist hebt, mijnheer de Voorzitter. Een «State of the union» zal waarschijnlijk de eenheid van het regeringsbeleid ten goede komen.

Zeer kort wil ik u een aantal algemene beschouwingen meegeven bij deze, waarschijnlijk, laatste begroting van deze Regering. Ik wil het meer in het bijzonder hebben over de huidige, minder rooskleurige toestand van de begroting. De eerste jaren was het opmaken van de budgetten niet zo moeilijk. De heer André heeft van in het begin de onheilsprofeet gespeeld en ik laat hem het geluk te denken dat hij gelijk zal krijgen. Ik hoop uiteraard dat hij het mis heeft. In het begin konden we met de beschikbare middelen een nieuw beleid uitstippelen, al dan niet met de goedkeuring van de oppositie, maar vandaag worden we geconfronteerd met budgettaire problemen. De eerste jaren konden we niet precies zien of het mogelijk was een degelijk regionaal beleid te voeren met de inkomsten waarover we toen beschikten. Nu is het evenwel zonneklaar dat het opstellen van een begroting voor het zesde, niet geplande jaar een «lastige bevalling» is geworden. Ik herinner mij nog zeer goed de perikelen rond de MIVB toen ik begin september uit vakantie terugkeerde. Intussen heb ik met veel genoegen kunnen lezen

dat ook de pers zeer duidelijk heeft gezegd, dat er eigenlijk geen vuiltje meer aan de lucht was met het beheer van die maatschappij.

De sfeer die daar toen heerste was kenschetsend. Wij moeten dus wel onder ogen leren zien dat deze begroting geen gemakkelijke begroting is geworden. Als wij de normen van de Hoge Raad voor de Financiën willen respecteren — de heer André heeft daarop ook reeds gealludeerd dan moeten wij rekening houden met een vermindering van de financiële middelen met 2 miljard, wat de zaak zeker niet zal vergemakkelijken. Daarnaast wil ik als Vlaming er toch ook op wijzen dat de 2,6 miljard die men ons vanuit de gewestbegroting doet betalen om bij te springen voor zaken die met gewestelijke materies, weinig te maken hebben, alleen door de Franse Gemeenschap werden gevraagd.

Terloops wil ik het hier ook heel even hebben over het verdwijnen van de 150 miljoen voor wat men ondertussen de projecten-Picqué is gaan noemen, maar wat in feite het Fonds voor Integratie is. Het Gewest gaf hiermee aan de gemeenten de kans om een aantal projecten te ontwikkelen. Ik wil de bewering van mevrouw Willame dat die 150 miljoen zouden verdwijnen, ten stelligste bestrijden. Zopas nog heb ik vernomen dat leden van de Regering in de commissie hebben gezegd dat er een akkoord was dat zij in de Vlaamse en in de Franse Gemeenschapscommissie als leden van de Colleges erop zouden staan dat de in het akkoord uitgestippelde middelen daar worden overgenomen. Dit lijkt mij niet meer dan logisch. De SP-fractie heeft van bij de oprichting van dat Fonds reeds gesteld dat dit zich eigenlijk in een grijze zone bewoog. Zij heeft zich niet frontaal tegen de oprichting verzet, omdat zij de inhoud verkoos boven de vorm en vandaag blijven we dezelfde mening toegedaan. Die zaak had overigens een oplossing gevonden via het toezicht op de gemeenten, wat overigens de enige mogelijke oplossing was. De opmerkingen die wij indertijd hebben gemaakt zijn dus vandaag beantwoord met de overheveling van die 2,6 miljard voor gemeenschapsaangelegenheden en voor de Gemeenschapscommissies, hoewel die ook naar de bi-communautaire sector hadden kunnen gaan. Daar zouden zij minder in een grijze zone zitten, maar was er wel het probleem dat die 2,6 miljard dan niet naar de Gemeenschapscommissies, maar naar de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie zouden moeten gaan. Ik heb geen enkele moeite met wat nu gebeurt, wel met de nieuwe zorg die wij voortaan aan de dag zullen moeten leggen. Tot nu toe kon er namelijk één globaal beleid worden gevoerd, zij het met enige versnippering. Vanuit het Gewest ging er één impuls uit naar de verschillende gemeenten, projecten en verenigingen. Aangezien dat nu wegvalt, vraag ik de Ministers dat zij zeer snel tot afspraken hieromtrent proberen te komen, aangezien zij toch de budgetten hiervoor van het Gewest naar de Gemeenschapscommissies hebben doorgeschoven. Dit moet zeer snel gebeuren, omdat de regionale administratie er blijkbaar vanuit gaat dat de begroting van 1995 nog altijd subsidies voor deze projecten bevat en aan de gemeenten reeds de toelating heeft gegeven om dit in hun begroting op te nemen. De gemeente Koekelberg, die ik zeer goed ken, heeft daarom gemeend hiervoor 7 miljoen te kunnen inschrijven in het begrotingsontwerp. Ik verzet mij daar in het geheel niet tegen. Alleen wil ik garanties dat de gemeenten die bedragen dan ook effectief kunnen besteden. De Colleges zullen dus zeer snel moeten beslissen op welke manier die 7 miljoen van Koekelberg en de vele andere miljoenen van de andere gemeenten kunnen worden ingevuld. Zijn er hieromtrent reeds contacten gelegd met de verschillende gemeenschapscommissies en heeft er al overleg plaatsgevonden met de Colleges die geen deel uitmaken van de Executieven? Verder kijkend dan 1995 wil ik bovendien vragen of men vanuit het tot nu toe gevoerde beleid en vanuit de analyse van dat van de voorbije vijf jaar reeds voorbereidingen heeft getroffen voor af-

spraken tussen de twee Gemeenschapscommissies om deze manier van werken ook na 1995 te blijven aanhouden.

Er wordt hoe dan ook 150 miljoen overgeheveld.

Bij het nader bekijken van deze begroting stel ik twee belangrijke zaken vast.

Ten eerste, er is een algemene tendens tot toename van de « onsamendrukbare uitgaven ». Als ik de optelsom maak van de uitgaven van de administratie, met de schuld, en dan nog eens de 2,6 miljard, stijgt het geheel op één jaar tijd van 32 procent naar 40 procent van alle begrotingsmiddelen. Hierop zal waarschijnlijk worden geantwoord dat de provincie ons parten speelt bij de toename van de administratieve kosten. Ik herinner mij toch dat in de jaren tachtig als één van de oorzaken voor die hoge kosten de te zware personeelsuitgaven werden aangeduid en dat onder andere om die reden saneringsmaatregelen in verschillende Brusselse gemeenten moesten worden opgelegd. Ik was vroeger zelf ook ambtenaar. Ik ga uit van de stelling dat goed beleid voeren maar kan als men over een degelijke personeelsbestand beschikt en voldoende middelen heeft, maar ik wil het niet zo ver laten komen dat er in de toekomst een steeds groter wordende administratie ontstaat die uiteindelijk vooral zichzelf moet beheren. Ik zou graag een antwoord krijgen op de vraag of deze tendens kan worden gestopt wanneer de provinciale overname gedaan is of omdat wordt vastgesteld dat indexering en dergelijke niet meer in de hand te houden zijn. Als ik aan de uitgaven die ik daarnet heb opgesomd nog de kredieten toevoeg die zijn ingeschreven voor de dotaties aan de verschillende pararegionale instellingen, evenals de dotaties aan het Gemeentefonds, dan bereik ik een percentage van 60 procent van de middelen die op voorhand zijn vastgelegd. Hiermee beweer ik niet dat de interregionale instellingen geen goed werk doen voor het beleid van het Gewest.

Het percentage van de middelen waarover onze Gewestregering beschikt om een eigen beleid uit te stippelen wordt relatief kleiner in het totale pakket, al blijkt dat niet altijd uit de absolute cijfers.

Een tweede algemene tendens is het groeiend gebrek aan middelen.

Hierbij verwijs ik even naar het vierde congres van de Brusselse Vlamingen, wat hier nog door niemand werd vermeld, maar dat voor de Nederlandstalige gemeenschap in Brussel een zeer bijzondere gebeurtenis was. Als sommigen het woord « Brusselse Vlamingen » of « Vlaams » horen, krijgen zij onmiddellijk huiduitslag, al is dat echt niet nodig. Dat congres heeft voor het eerst, slechts in zeer beperkte mate, ook communautaire problematiek aangeraakt. Natuurlijk wordt juist dat onderwerp door de media vermeld en aangedikt. (*Signes de M. Cornelissen.*)

Mijnheer Cornelissen, ik nodig u uit om die veertig bladzijden congresbesluiten te lezen. U zult zien dat 90 procent daarvan gaat over zaken waarvoor de Vlamingen uit Brussel zich over de echte problemen van hun stad hebben gebogen. Ik heb het hier niet over die 10 procent communautaire onderwerpen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Ce ne sont pas ces pages-là qui posent problème. Ce sont les autres.

De heer Robert Delathouwer. — Dat hoor ik u graag zeggen. Over die 10 procent zullen wij het op een andere keer wel eens hebben. Ik spreek hier nu over die andere bladzijden die 90 procent van het rapport uitmaken. Het is zoals bij een echtscheiding. Vaak is men het over 90 procent van de dingen principieel eens en wordt er over de overige 10 procent eindeloos gediscussieerd. Ik herhaal dat 90 procent van de besluiten handelen over de problemen van de stad. Ik verwijs hier naar de

toespraak van Minister Grijp op het congres. Niet iedereen wordt verondersteld het eens te zijn met wat Minister Grijp heeft verklaard. Ik weet dat de heer Monteyne daarmee helemaal niet akkoord gaat. Minister Grijp berekende namelijk wat de uitwerking van die besluiten zou kosten. Hij stelde vast dat daarvoor 10 procent bijkomende middelen noodzakelijk zijn. Volgens onze berekeningen op basis van het gewestelijk ontwikkelingsplan zouden wij 20 procent bijkomende middelen moeten hebben. In absolute cijfers spreken wij hier dus van 5 of 10 miljard. Wie A zegt, moet ook B zeggen. In het tweede deel van mijn betoog zal ik het dus hebben over mogelijke oplossingen voor dit probleem.

Iedereen voelt zich blijkbaar geroepen om ons te waarschuwen voor de toekomst. Het Brussels Gewest heeft tot nog toe geen nieuwe belastingen opgelegd. Dat is een goede zaak. Het Brussels Gewest mag echter de eigen inkomsten niet uit het oog verliezen. Ik wil dit nu evenwel buiten beschouwing laten. Dit is een zorg voor later.

Om het hoofd te bieden aan de bijkomende noden kunnen drie pistes worden bewandeld. Een eerste mogelijkheid, waarover meestal niet wordt gesproken — daarom wil ik het toch aanstippen — is aankloppen bij de burens. Op het ogenblik is daar ofwel geen geld en dan kijk ik naar onze Waalse vrienden ofwel is er geen « goesting » en dan kijk ik naar onze Vlaamse vrienden. Maar vooral: ik vrees dat men daar in Brussel zelf nog niet rijp voor is. Het is dus nog te vroeg om deze piste te bewandelen, maar ik hoop dat wij daar ooit over kunnen praten.

Een tweede mogelijkheid is aankloppen bij de federale overheid. Ik ken geen Brussels mandataris die daarmee niet kan akkoord gaan. De federale overheid heeft echter ook problemen. Zij moet besparen om de Maastrichtnorm te halen. Het Brussels Gewest is mede door zijn hoofdstedelijke functie een specifiek Gewest. Dit houdt in dat ook diensten worden verleend die niet alleen het Gewest maar ook de federale overheid ten goede komen. Daarvoor moeten wij dus bij die overheid kunnen aankloppen. Tot nog toe lukt dat wel, zij het niet in voldoende mate. Ik wil in dit verband enkele berichten die in de pers zijn verschenen, maar blijkbaar niet goed werden gelezen, verduidelijken. Ik ga akkoord dat men voor een instelling als de MIVB bij de federale overheid kan aankloppen maar niet door te stellen dat zij een enorme schuld heeft die niet kan worden gecontroleerd. Het doet mij genoeg dat de Regering — hoewel er aanvankelijk wellicht twijfels rezen — achteraf toch heeft bevestigd dat de MIVB — want daarover gaat het — een maatschappij is die goed wordt beheerd en goed functioneert.

De MIVB is een maatschappij die als eerste een beheerscontract aanging en dat ook respecteert. Het is bovendien een goed beheerde maatschappij. Het is verkeerd te veronderstellen dat men zo maar geld kan vragen aan de federale overheid terwijl men niet zou kunnen controleren hoe het geld wordt besteed. De MIVB kan evenwel als model gelden van een dienst waarvoor de federale overheid ongetwijfeld zal bijspringen.

Ik ben ervan overtuigd dat een scenario waarbij het Brussels Gewest bij de federale overheid gaat aankloppen, zal lukken. Zelfs als zij vijf of zelfs tien miljard loskrijgt, is dat nog te weinig. Wij zullen nu eenmaal moeten durven praten over hoe het in de toekomst verder moet.

Ik behoor niet tot de fanatici die ten koste van alles willen federaliseren. Ik moet echter na vijf en een half jaar Brussels Hoofdstedelijk Gewest vaststellen dat onze regio niet zal overleven zonder een correctie van de middelen. Ik heb het dan niet over het bedelen bij de federale overheid, maar over een wijziging van de financiering, dus over een nieuwe staatshervorming.

Overigens is de roep om een nieuwe fase in de staatshervorming niet van strategische belang ontbloot. Immers, de

Franse Gemeenschap zou morgen weleens tot de constatacie kunnen komen dat zij opnieuw in moeilijkheden zit, wat ik haar uit de grond van mijn hart niet toewens, maar wel vrees. Dan zullen de Brusselaars zich ertegen moeten wapenen dat zij niet opnieuw als gijzelaar worden ingezet. Ik wil hier geen twistappel tussen Vlamingen en Walen van maken, maar het is nu eenmaal een feit dat de moeilijkheden van de Franse Gemeenschap meestal de aanleiding vormen voor de overheveling van bevoegdheden of geldmiddelen.

Het is dus aangewezen om op voorhand de vinger op de problemen van het Brussels Gewest te leggen. Dit is het laatste jaar van de kabinetsperiode, maar het hoeft daarom nog niet te laat te zijn om nu reeds te bepalen wat Brussel bij een volgende staatshervorming, die er hoe dan ook komt, moet vragen. In vrijwel alle gefederaliseerde landen krijgen de regio's een belangrijk deel van de vennootschapsbelasting. In een land waar de regionalisering zo ver is gevorderd als in België, is het totaal onwaarschijnlijk dat de regio's niet de gehele zonet een deel van de vennootschapsbelasting toegewezen krijgen. De Brusselse Regering zou de in het buitenland bestaande systemen eens moeten bestuderen.

Ik rond mijn betoog af met opmerkingen in verband met werkgelegenheid en economie, zoals ik dat traditiegetrouw bij een begrotingsbespreking doe. Ik zal dit doen in de vorm van een aantal concrete vragen gericht tot de bevoegde Ministers, die u, Minister Chabert, ongetwijfeld zal doorgeven.

De jongste tijd hoor ik vele eminente personen al te vaak verklaren dat economie geen invloed heeft op de werkgelegenheid. Te veel naar mijn zin. Overigens laat ik opmerken dat die stelling zeer actueel is. Ik verwijs naar het pleidooi van de SP voor arbeidsduurvermindering gekoppeld aan arbeidsherverdeling, en naar de onderhandelingen tussen werkgevers en werknemers en de federale Regering over werkgelegenheid waarvoor de economische actoren van het land rond de tafel zijn gaan zitten. Ik spits mijn vragen uiteraard toe op Brussel.

Mijn vraag is zeer duidelijk: is de Regering het ermee eens dat economie geen invloed heeft op de tewerkstelling? Ik preciezer dat voor mij economie niet alleen economische expansie betekent, want ik heb daarstraks iemand die het over economie had, alleen over economische expansie horen praten. Op dit punt heeft de SP niet zoveel lessen te krijgen. Toen de heer De Batselier nog Minister van Economie was in de Vlaamse Regering, heeft hij allereerst de economische expansie ingekrompen om met de middelen die toen vrijkwamen het probleem van het onderwijs aan te pakken. De SP heeft dus geen Ministers die per se hun portefeuille willen behouden. Er is ruimte genoeg om te praten. gaat de Regering dus akkoord met het standpunt dat economie, in de ruimste zin van het woord, geen invloed heeft op de tewerkstelling? Als deze vraag bevestigend beantwoord wordt, dan vraag ik mij af waarom Vlaanderen en Wallonië zoveel meer miljarden, ook percentsgewijze, aan economie besteden. Ik denk niet dat zij zoveel geld te veel hebben dat ze het kunnen besteden aan een sector zonder rentabiliteit. Ik heb bepaalde mensen, onder wie de Minister-Voorzitter, horen zeggen dat als er geld aan economie moet worden besteed, dat dan naar de sector van de KMO's moet gaan. Dat is evident, want 99 procent van de sector economie in Brussel wordt door de KMO's uitgemaakt.

*(M. Clerfayt, Vice-Président,
remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Clerfayt, Ondervoorzitter,
vervangt de heer Pouillet als Voorzitter)*

We moeten echter weten dat we niet onder een economische «kaasstolp» leven. In Vlaanderen en meer nog in Wallonië

wordt de economie zwaar geholpen met regionale en Europese middelen. Ik verwijs hierbij naar Henegouwen, waar Minister-President Spitaels destijds grote inspanningen heeft gedaan en veel geld heeft binnengehaald. Indien tegelijkertijd de middelen voor Brussel verminderen, kan er geen economisch beleid meer worden gevoerd. Voor de SP is het duidelijk dat op dit vlak de grens bereikt is. We kunnen niet blijven inleveren op economie. We rekenen dus op de bekwaamheid van de Ministers en in het bijzonder van de heer Grijp, die, het mag worden gezegd, sinds 1989 eigenlijk het hele economische beleid heeft moeten opzetten. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Bernard Guillaume. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, comme chaque année, mon intervention se limitera aux divisions 18 et 19.

On a coutume de dire qu'après l'âge de cinq ans, l'enfant a passé le cap des maladies juvéniles et que sa relative autonomie va croître et embellir. Notre Région aurait dû, en principe, passer ce cap difficile comme l'avaient promis nos dirigeants lors des premières discussions budgétaires.

A la lecture de l'exposé général du budget, on est évidemment loin du compte puisque l'état de santé d'une collectivité politique est toujours inversement proportionnel à l'ampleur de sa dette. Or, si j'ai bonne mémoire, la dette doit atteindre aujourd'hui 87 milliards. Elle a donc encore augmenté, et le malade est au bord de l'hospitalisation.

Cette caractéristique générale de déséquilibre budgétaire se retrouve toutefois avec moins d'ampleur dans les matières relatives à l'eau et à l'environnement. Plusieurs explications peuvent être données à ce phénomène. Les optimistes y verront une gestion plus saine du département, répondant positivement aux critiques que nous avons formulées les années précédentes; les pessimistes verront dans la contingence budgétaire dramatique le seul fil d'Ariane à la disposition d'un Gouvernement régional aux abois. Quant aux fatalistes, enfin, ils rappelleront opportunément que les dépenses restent malgré tout en légère augmentation, soit 2,02 pour cent supplémentaires pour l'environnement et 0,49 pour cent pour l'eau, par rapport à une base qui n'a jamais faibli année après année.

Voyons tout cela de plus près.

En ce qui concerne la division 18 relative à l'environnement, les commissaires avaient déjà indiqué qu'une fois encore, notre travail n'avait guère été facilité par les retards dans la distribution des fiches budgétaires. Ce qui pourrait être une simple périétrie prend toutefois toute son ampleur quand les commissaires doivent jongler entre le budget de la division 18 et celui des organismes d'utilité publique de catégorie A, en l'occurrence l'IBGE. Les points de comparaison manquent forcément puisque le transfert de compétences et de finances à l'IBGE entraîne l'inscription de nouveaux articles au budget de celui-ci et la subsidiation de l'IBGE dans un seul article au budget régional, l'article 18.11.43.50.62, intitulé «subvention de fonctionnement à l'IBGE», dont le montant passe de 801 millions en 1994 à un crédit estimé à 1,026 milliard en 1995. L'exposé général du budget des recettes et dépenses qualifie toutefois ce poste de dotation «en légère croissance» alors qu'il s'agit d'une augmentation de 28 pour cent en une seule année.

Certes, une partie de cette somme sert à compenser des articles budgétaires qui ne se retrouvent plus dans le tableau général des dépenses, mais cette nouvelle division oblige les conseillers à une gymnastique intellectuelle et comptable qui aurait dû être facilitée par la transmission plus rapide des documents budgétaires. Lorsque le Ministre présente l'année 1995 comme celle de

la transparence, cette intention louable aurait dû se manifester d'abord en rendant le contrôle politique du budget plus facile.

J'espère quant à moi que ces déménagements d'effectifs et de missions au profit de l'IBGE nous permettront d'avoir une vision plus claire de la politique de l'environnement en Région bruxelloise puisque le discours du Gouvernement a toujours été de présenter cet aménagement en termes de rationalisation des coûts et de productivité accrue.

*(M. Pouillet, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Pouillet, Voorzitter,
treedt opnieuw als Voorzitter op)*

Je m'en voudrais, pour terminer le dossier de l'environnement, de ne pas relever quelques points qui méritent un bref commentaire. Lors de la discussion générale en commission, le Ministre a précisé qu'il était en négociations avec l'Intercommunale du Brabant wallon pour pouvoir utiliser un terrain à Wavre afin d'effectuer le compostage des déchets de jardin. Au nom du groupe libéral, je souhaiterais que tout soit mis en œuvre pour que ce centre s'établisse rapidement à Bruxelles, près du canal qui manque tellement de structures industrielles que les rares opportunités qui se présentent, a fortiori lorsqu'elles émanent de pouvoirs publics, ne peuvent se voir écartées hors de son hinterland économique.

Dans un autre ordre d'idées, la ventilation des différentes subventions aux associations et la volonté du Ministre « de leur confier des moyens importants en vue de développer des plans de gestion et de valorisation sur le terrain » me semblent peu compatibles avec le projet politique qui avait prévalu à l'époque de l'organisation de l'autonomie de l'IBGE. On avait soutenu, en effet, que cet institut autonome du Ministère pouvait agir avec plus d'efficacité en matière d'environnement. Il semble que désormais on préfère déléguer à des associations, parfois peu représentatives, le soin de mettre en œuvre une certaine politique environnementale. Je pense par exemple aux subventions accordées à Interenvironnement — plus de 2,1 millions liquidés à ce jour en 1994 — dont l'orientation politique, notamment contre les propriétaires, est bien connue.

Un dernier problème me laisse perplexe: la scission de la province de Brabant a été à peine évoquée, et le budget est étrangement muet sur ce point. J'émet dès lors quelques craintes que des ajustements importants soient mis en œuvre en cours d'année, pour lesquels la « déprovincialisation » servira de prétexte. Le Ministre le reconnaît d'ailleurs implicitement dans l'exposé général lorsqu'il dit que des évaluations sont en cours afin de fixer l'ampleur des moyens nécessaires à transférer en cours d'année. Il pouvait les prévoir avant !

Pour les raisons invoquées ci-avant, le groupe libéral ne votera pas dans le sens proposé par le Gouvernement. Toutefois, l'honnêteté intellectuelle nous pousse à reconnaître que ce budget comporte certains points positifs.

Quant à la politique de l'eau, je me félicite que la directive européenne datant de 1988 et relative au traitement des eaux résiduaires urbaines ait fait cette année l'objet d'une transposition dans notre droit régional. Il nous reste six ans pour aboutir à son objectif, à savoir le traitement de toutes les eaux usées avant l'an 2001. Derrière cet aspect louable se cache malheureusement la taxe sur l'eau qui, surnoisement, financera les futures largesses du Gouvernement régional, au détriment des contribuables bruxellois. Heureusement que cette taxe, sans cesse annoncée depuis deux ans, n'a pas encore vu le jour concrètement !

Pour le surplus, je constate avec satisfaction qu'il a été décidé de limiter au maximum le nombre d'études pour agir sur le terrain, conformément aux vœux que j'ai émis à cette tribune depuis trois ans.

Je rappelle également, comme chaque année, que le problème des bassins d'orage reste pour Schaerbeek et pour Evere au point mort, en ce qui concerne le quartier Chomé-Wolles. Les travaux commencent dans certaines communes, les études se poursuivent dans d'autres, mais les habitants de ce quartier désespèrent car ils sont comme Sœur Anne... Celle-ci fait d'ailleurs des émules à d'autres endroits du budget puisque le remboursement aux pouvoirs locaux des travaux d'égouttage subsidiés n'est prévu dans les crédits 1995 ni à la division 19, l'eau, ni à la division 14 relative à l'aide aux pouvoirs locaux.

Bref, les communes de Schaerbeek et d'Evere, et particulièrement Schaerbeek, devront prendre en charge par leurs propres moyens les frais de raccordement de l'égout Wolles au collecteur du Boerenhol. Ces travaux, déjà entamés actuellement coûteront plus de 51 millions. Les frais de la construction d'un bassin d'orage — plus de 106 millions — seront pris en charge par la seule commune de Schaerbeek, alors que l'intérêt régional d'une telle construction ne fait aucun doute et que la Région pouvait également la subsidier aussi au titre d'épuration des eaux et, dans ce cas, à 100 pour cent.

J'ai suffisamment rappelé dans le passé le contraste entre les promesses faites par l'Exécutif depuis des années et son absence de réactions concrètes dans ce dossier. Je ne m'y attarde donc pas davantage.

Je conclurai simplement en regrettant que le Ministre soit tiraillé entre d'une part, les grands axes choisis par son Gouvernement, c'est-à-dire une politique dispendieuse et partisane, et, d'autre part, un souci nouveau et louable de faire des économies dans son département et d'agir sur le terrain. Ce mariage de l'eau et du feu empêchera les libéraux de voter positivement sur le budget de la division 19.

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken.

M. Bernard de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je tiens tout d'abord à remercier le rapporteur pour son impartialité et les administrations pour leur excellent travail.

Au nom du groupe PSC, je rappellerai brièvement l'historique de la division 12, qui couvre les matières relatives aux équipements et déplacements, afin de replacer cette question dans son ensemble.

Avant 1989, vous le savez tous, Bruxelles était gérée par l'Etat central. A cette époque, il s'agissait le plus souvent d'une politique au coup par coup, où Bruxelles était en général laissée pour compte. Pendant cette période, le développement urbain en Région bruxelloise s'est fortement ralenti et, généralement, aucun plan d'ensemble n'existait.

La loi spéciale du 12 janvier 1989 a donné à la Région de Bruxelles-Capitale les mêmes compétences que celles qu'ont la Région wallonne et la Région flamande, et nous pouvons dire que ce fut un plus.

La déclaration de l'Exécutif du 18 octobre 1989 a établi en priorité, vu l'urgence nécessaire, les règles de bonne conduite quant à la politique des déplacements et la gestion des infrastructures liées à celle-ci en Région bruxelloise.

Ce code de bonne conduite a posé les principes suivants :

1. Promouvoir un transport pour tous, accessible à un prix abordable;

2. Garantir la qualité de la vie en ville et de l'environnement urbain;

3. Réaffirmer que l'habitant-usager est roi;

4. Etablir un plan régional de développement.

Dans cette ligne, notre Conseil a voté, en novembre 1990, une ordonnance permettant à la Région bruxelloise d'avoir une structure régionale des transports adéquate. Le principe directeur de celle-ci est naturellement le droit à la mobilité.

La fusion de la politique des Communications et des Travaux publics sous l'autorité d'un seul Ministre doit, de plus, permettre de mener une politique globale visant à redonner une meilleure qualité à la vie en ville, pour un meilleur partage de l'espace urbain.

Ainsi, des travaux d'envergure ont été entrepris à cet effet et cela répondait, avouons-le, à un réel besoin.

La physionomie de notre Région a été largement modifiée en quelques années. Un effort considérable a été fourni pour équiper la Région d'un réseau de voiries et de transports en commun et pour rentabiliser un certain nombre d'ouvrages d'art inutilisés depuis de nombreuses années.

Voici pour ce qui était un bref bilan du passé récent. Je souhaite maintenant dire quelques mots des lignes de force du présent.

Les priorités précédemment établies doivent être respectées, le budget de la division 12 ayant des répercussions sur l'emploi, l'aménagement du territoire, l'économie et le tourisme. «Tout est dans tout», comme l'indique le PRD. Les acteurs responsables — les communes, l'Etat fédéral et les institutions avec lesquelles un contrat de gestion a été établi — doivent en assumer les responsabilités.

Sans aucun doute, la Région ne peut pas tout assumer seule. Une meilleure collaboration doit être assurée entre la Région et les autorités communales qui ont de larges compétences et de grandes responsabilités en la matière.

Il est bon de rappeler, au sein de cette enceinte, que seulement 10 pour cent des voiries dans la Région de Bruxelles-Capitale sont de la compétence de la Région.

Rappelons également que la responsabilité essentielle de la gestion du trafic incombe aux autorités communales: au carrefour des principales artères de Bruxelles, ce sont les policiers communaux qui doivent assurer une meilleure gestion du trafic, ce sont les autorités locales qui doivent assurer la lutte contre le stationnement sauvage et ce sont les autorités locales qui disposent du pouvoir de police.

La mission qui incombe à notre Région en tant que capitale internationale, fédérale et régionale implique également qu'il y ait des accords de coopération entre le pouvoir fédéral et notre Région. Des négociations ont ainsi abouti pour des projets d'envergure tels que l'avenue de Cortenbergh, le goulet Louise et le recouvrement Montgomery.

Les contrats de gestion avec la STIB et bientôt celui avec le port doivent être respectés et permettre d'assurer un meilleur dialogue et une meilleure information.

Venons en maintenant au vif du sujet: l'analyse du budget 1995. La division 12 de celui-ci représente — faut-il le rappeler? — plus ou moins un quart du budget global, la dotation à la STIB représentant à elle seule notamment une dépense de 6 902 millions.

Quelques chiffres encourageants heureusement! Pour la période des douze derniers mois se terminant le 30 septembre

1994, le nombre de voyages correspondants a augmenté de 0,58 pour cent par rapport à la période des douze mois précédents: 1 275 330 billets ont été vendus en septembre 1994 contre 1 060 507 en septembre 1993, soit + 20,26 pour cent. Parallèlement, le nombre d'abonnements scolaires a également augmenté: 50 012 en septembre 1994 contre 49 933 en septembre 1993, soit + 0,16 pour cent.

Le principe qui préside à l'élaboration de ce budget est le changement dans la continuité. En effet, la stagnation des recettes régionales a eu pour conséquence de redéfinir les priorités et vous en avez été un des auteurs principaux, Monsieur le Ministre.

L'encours du programme d'investissement exécuté ces dernières années sera apuré en 1995 grâce aux crédits d'ordonnancement obtenus en 1995 — augmentation de 14,7 pour cent — et aux derniers ajustements du budget 1994.

Les nouveaux grands chantiers sont essentiellement limités aux investissements de l'Etat fédéral.

C'est l'objet du récent accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région. L'effort est porté sur une politique de l'entretien pour faire fonctionner au mieux l'outil existant. Ainsi, les crédits d'entretien sont passés de 585 millions à 885 millions. Les règles relatives à la gestion communale requièrent généralement que les frais d'entretien répondent à 2 ou 3 pour cent de la valeur de l'actif, suivant les chiffres donnés par le Ministre en commission. Quant à la valeur de cet actif, la dotation prévue ne semble pas du tout être supérieure aux normes de la gestion communale.

Une nouvelle politique de financement est basée sur la dotation, en coordination avec un droit de tirage d'emprunt plus limité. Ceci est nouveau.

Une meilleure protection et présentation du patrimoine routier, dont le budget passe de 380 millions à 580 millions, est prévue dans le but de garantir la sécurité de base de tous les usagers de la route: piétons, cyclistes et automobilistes.

Sont prévues également la mise en place d'un contrat de gestion entre le port et la Région ainsi qu'une meilleure information et coordination entre tous les acteurs concernés.

Ainsi, on peut dire que le code de bonne conduite défini par la déclaration du Gouvernement de 1989 est respecté tout en innovant quant aux techniques de financement.

Le budget 1995 de la division 12 se présente donc comme un budget de transition dans la continuité. En fin d'exercice on pourra constater que l'actif a été géré en bon père de famille.

C'est la raison pour laquelle je félicite le Gouvernement, et notamment le Ministre Harmel pour la ligne qu'il a pu imprimer après ses quelques mois de présence au Gouvernement.

Monsieur le Ministre, vous avez inscrit pour la première fois au budget la «débudgétisation» de la STIB afin de ramener l'ensemble de la charge du budget de la société de transports à un niveau supportable, après les efforts considérables que la Région a dû faire en termes d'investissements et que la STIB a dû faire en termes de fonctionnement pour être mieux au service des Bruxellois. Cela se traduit aujourd'hui par une capacité d'emprunt STIB limités à 11 milliards et la fixation par la Région d'une dotation de 700 millions pour atteindre 1,8 milliards globalement.

Je pose donc la question au Gouvernement de savoir comment le partenaire STIB a réagi à cette décision politique? Est-il conscient de la démarche et s'inscrit-il dans cette logique?

De plus, M. le Ministre pourrait-il nous dire où en est la négociation de l'avenant au contrat de gestion depuis notre dernier débat en commission?

Toujours en termes budgétaires, il est rassurant de constater que M. le Ministre a décidé de mettre les compteurs à zéro afin que les futurs investissements que la Région ne manquera pas de décider puissent repartir sur des bases budgétaires saines. Vous nous avez convaincus, ainsi que vos collègues du Gouvernement, de la pertinence de ces décisions prises en termes de charges du passé.

Je constate aujourd'hui — je l'ai dit un peu plus haut — que les crédits affectés que vous nous soumettez sont destinés à un meilleur entretien de l'outil. Il s'agit là, et je le confirme, d'une gestion en bon père de famille dont le PSC se félicite.

Par ailleurs, votre proposition budgétaire traduit clairement une osmose entre, d'une part, le Ministre et son Cabinet, et, d'autre part, l'administration chargée de mettre en œuvre les décisions politiques.

C'est bien comme cela que nous concevons le fonctionnement démocratique de nos institutions, et le PSC s'en réjouit.

Par ailleurs, vous avez décidé, Monsieur le Ministre, d'implanter — et c'est in détail important — une piste cyclable rue de la Loi, acte symbolique s'il en est. Pourriez-vous me dire

où en est aujourd'hui la demande de permis de bâtir et dans quel délai vous espérez aboutir ?

De même, je souhaiterais que vous puissiez nous informer sur la suite que vous comptez donner au Plan IRIS qui est le fruit de très nombreuses études et le résultat d'un énorme travail. Enfin, et pour terminer, avez-vous demandé à la STIB de privilégier à l'intérieur de son enveloppe budgétaire, une politique commerciale dynamique qui permettrait quelques avancées en termes de «billétique», de fréquence et donc globalement d'attractivité du transport en commun à Bruxelles? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Chers Collègues, je vous propose d'interrompre nos travaux pour les reprendre demain à 9 h 30.

Ik stel voor onze werkzaamheden te onderbreken.

La séance plénière est levée.

De plenaire vergadering is gesloten.

— La séance plénière est levée à 19 h 15.

De plenaire vergadering wordt gesloten om 19 u 15.

ANNEXES

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie l'arrêt suivant:

— arrêt n° 80/94 rendu le 10 novembre 1994, en cause:

• les questions préjudicielles concernant les articles 69bis, alinéa 2 et 70, alinéa 2, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, posées par le Conseil d'Etat (nos 702 et 706 du rôle).

Pour information.

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

— Par lettre du 18 novembre 1994, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 19 octobre 1994 modifiant le budget administratif ajusté 1994 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 24;

— Par lettre du 21 novembre 1994, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 27 octobre 1994 modifiant le budget administratif ajusté 1994 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 14;

— Par lettre du 21 novembre 1994, le Gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 16 novembre 1994 modifiant le budget administratif ajusté 1994 par le transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 10.

Pour information.

BIJLAGEN

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van het volgende arrest:

— arrest nr. 80/94 uitgesproken op 10 november 1994, in zake:

• de prejudiciële vragen aangaande de artikelen 69bis, tweede lid, en 70, tweede lid, van de wet van 15 december 1980 betreffende de toegang tot het grondgebied, het verblijf, de vestiging en de verwijdering van vreemdelingen, gesteld door de Raad van State (nrs. 702 en 716 van de rol).

Ter informatie.

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

— Bij brief van 18 november 1994, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 19 oktober 1994 tot wijziging van de aangepaste administratieve begroting 1994 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 1 van afdeling 24;

— Bij brief van 21 november 1994, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 27 oktober 1994 tot wijziging van de aangepaste administratieve begroting 1994 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 0 van afdeling 14;

— Bij brief van 21 november 1994, zendt de Regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 16 november 1994 tot wijziging van de aangepaste administratieve begroting 1994 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 0 van afdeling 10.

Ter informatie.